

2016-2021

**Procès-verbal n° 31c de la séance ordinaire du Conseil général
du mercredi 16 décembre 2020, Forum Fribourg,
route du Lac 12, 1763 Granges-Paccot (halle 4)**

Présidence: Mme Adeline Jungo

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.32 heures

Présence de 62/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (18): Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Anne Casabene Thévoz, Raphaël Casazza, Jean-Luc Dreyer, Rana Eltschinger-Bassil, Daniel Gander, Véronique Grady, Marine Jordan, Emmanuel Kilchenmann, Gisela Kilde, Michaël Li Rosi, Geneviève Liaudat, Pierre Marchioni, David Papaux, Claude Richard, Sandra Sabino et Nicolas Stevan.

Absent: -

Scrutateurs: Mmes et MM. Caroline Chopard, Fabienne Menétrey, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Océane Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et MM. David Stulz, Mathieu Maridor, Anne Banateanu, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz et Dylan Manini.

La Présidente. Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Vice-Président du Conseil général, chers/ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette deuxième séance de relevée. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs, ainsi que les représentants de la presse. Je remercie chaleureusement M. René Schneuwly, Syndic de Granges-Paccot, pour sa présence.

Schneuwly René, Syndic de Granges-Paccot. Mme la Présidente, Mmes et MM. les Conseillers généraux de la Ville de Fribourg, M. le Syndic, Mme la Vice-Syndique, Mmes et MM. les Conseillers communaux, au nom du Conseil communal de Granges-Paccot, je tiens à vous souhaiter la plus

cordiale bienvenue sur le territoire de cette commune, même si vous êtes réunis dans un lieu particulier et que vous me donnez envie de dire que vous êtes ici chez vous.

Forum Fribourg est en effet situé sur un territoire, il n'en reste pas moins que c'est une réalisation régionale et je peux même dire cantonale, qui, certes, connaît certaines difficultés, mais dont nous souhaitons qu'elle ait un bel avenir. J'ai d'autant plus de plaisir à vous accueillir ici que Forum représente, parmi d'autres réalisations depuis une vingtaine d'année, un véritable partenariat entre les communes de Granges-Paccot et de Fribourg d'une part et entre ces deux communes et d'autres communes de l'Agglomération de Fribourg. L'investissement consenti par la Ville de Fribourg pour Forum a été très important et c'est la raison pour laquelle vous devez vous y sentir très à l'aise. On a parfois tendance de faire de nous des adversaires, c'est un terme que je n'aime pas. Je préfère parler de partenariat. Forum a été un bel exemple, il y en a eu d'autres. Nous avons construit ensemble Nuithonie-Equilibre. Granges-Paccot a aussi participé à la construction d'une deuxième piste de glace, à l'aménagement de terrains synthétiques à côté de la halle de basket, s'est intéressée de près au Werkhof. Ce ne sont que quelques exemples. Depuis 2008, ce partenariat a largement augmenté puisque les édiles de nos deux communes, et de huit autres communes, participent aux délibérations du Comité d'agglomération chargé de mettre en place tout ce qui est des infrastructures pour la mobilité douce d'une part et pour les transports publics d'autre part, sans compter avec les autres tâches dévolues à cette institution. Ces 12 ans passés ensemble, et je ne ferai pas de politique ce soir, nous ont non seulement aidé à mieux nous connaître mais à résoudre de nombreux problèmes en raison de la fréquence de nos rencontres. Je tiens à souligner, et quelle que soit la forme qui animera notre région à l'avenir, que l'espoir de la Commune de Granges-Paccot, c'est que ce partenariat se poursuive et qu'ensemble nous réalisons de gros projets. Il y a en a encore de nombreux. On parle de la TransAgglo, on parle d'une profonde modification dans le mode de transports publics en passant à une grande électrification, on parle également de cette mobilité douce qui nous permettra de transiter par l'agglomération. C'est dire que du pain reste sur la planche et indépendamment des débats politiques qui nous animeront, nous devons aller de l'avant et, nous en parlions tout à l'heure avec M. le Syndic, on veut aller de l'avant. Il y a dans un mois de nombreuses réalisations qui seront présentées au Conseil d'agglomération. Nous devons les réaliser, nous en avons les moyens, et nous le devons à notre population. Nous le devons aux bénéficiaires des actions qui sont entreprises par nos deux communes.

Bonne délibération ce soir! Comme c'est le troisième soir et que vous devez être fatigués, je ne vais pas amputer davantage sur vos débats. Je vous souhaite une très bonne soirée et je ne voudrais évidemment pas manquer l'occasion pour vous présenter, ainsi qu'à vos familles, mes meilleurs vœux pour les fêtes de Noël et pour l'année 2021. J'espère qu'elle sera moins troublée que celle-ci. Il y a encore des mois difficiles qui nous attendent, mais on peut espérer qu'à partir de la deuxième partie de l'année, nous puissions retrouver un rythme un peu plus normal. On adore servir des apéritifs à l'issue d'une manifestation. Cette possibilité ne m'est pas offerte ce soir car le covid-19 nous en empêche. Je le regrette, mais souhaite que l'occasion en soit donnée à un autre moment.

Merci de votre attention. (Applaudissements).

La Présidente. Merci M. le Syndic de Granges-Paccot.

1. Communications de la Présidente

La Présidente. J'en viens à mes communications, elles ont été très longues lundi donc je vous les rappelle brièvement.

- A. Veuillez s'il vous plaît respecter les mesures d'hygiène sanitaire anti covid-19.
 - B. Le temps de parole est toujours limité à trois minutes par intervenant et deux minutes pour les élections.
 - C. Merci de respecter le bon ordre, le bon déroulement des débats en étant brefs et surtout cordiaux.
 - D. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
-

7. Plan financier 2021-2025

Discussion générale

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. En préambule, le Conseil communal tient à rappeler le cadre de planification tout à fait particulier de la crise sanitaire. Ce document a été élaboré entre la première et la deuxième vague covid-19, ce qui le rend particulièrement incertain. Le Conseil communal, en collaboration avec le Service des finances, avisera en temps opportun la nécessité d'une révision intermédiaire du plan financier durant le premier semestre, ceci aussi pour compléter les informations concernant la réévaluation du patrimoine financier. Cependant, ce plan financier donne tout de même de précieuses informations quant au développement des recettes fiscales, des investissements et des risques. En ce sens, il reste un instrument précieux d'anticipation financière sur un horizon à cinq ans.

Je commencerai avec quelques considérations générales.

Le Conseil communal a adopté dix principes de gestion qui le guident dans sa gestion financière à moyen/long terme. Si l'équilibre financier, la prise en compte des risques et des opportunités, la planification des liquidités ou encore la mise en place d'un système de contrôle interne sont dans le vert, il faut relever que la gestion de l'endettement risque de ne pas être tenue pour la dernière année du plan financier (2025) en dépassant le plafond de 200% fixé dans la loi sur les finances communales (LFCo), ni non plus le principe de ne pas léguer toutes les dettes aux générations futures. Dans une période où les taux d'intérêt sont historiquement bas, la volonté du Conseil communal reste de concrétiser certains aménagements et infrastructures. C'est probablement le point le plus préoccupant de la gestion financière de la Commune puisque la somme des investissements double dans les cinq prochaines années, tout comme l'endettement d'ailleurs.

Le plan financier tient compte, du côté des charges, des principaux facteurs connus à ce jour ainsi que de l'assainissement de la Pila, selon un plan quinquennal de 20 millions de francs avec toutes les

réserves dues à la poursuite des négociations avec les parties prenantes. Il tient aussi compte de l'assainissement des falaises pour lequel une provision a été créée. Il faut constater que certaines charges liées augmentent fortement, c'est le cas pour les homes via le Réseau Santé de la Sarine et pour l'Agglomération. Il prend aussi en compte des effets de l'acceptation de la réforme fiscale sur les recettes fiscales, de plus en plus dépendantes d'un petit groupe d'entreprises, et sur la péréquation financière qui va doubler dans l'horizon de planification. À noter enfin que des facteurs exogènes tels que l'évolution macroéconomique tout comme des modifications légales au niveau fédéral ou cantonal pourront apparaître au cours des exercices.

Le plan financier modélise trois scénarios d'évolution des recettes fiscales. Le scénario moyen, qui table sur une augmentation de 2.1% des recettes fiscales (taux inchangé par rapport au plan financier précédent), a été retenu. En suivant ces hypothèses, les cinq exercices du plan financier sont proches de l'équilibre. Les recettes fiscales ont été estimées au mieux, en retenant l'hypothèse que la crise du covid-19 est un élément conjoncturel qui se résoudra rapidement. Les personnes morales les plus contributrices ont été contactées une à une afin de faire coïncider nos prévisions avec les leurs, particulièrement pour l'année de base qu'est 2021, et questionner leurs tendances de développement pendant et après la crise. L'année 2022 montre donc une reprise des recettes fiscales à la hausse avec une évolution favorable du résultat.

Cette planification est aussi marquée par la mise en place complète du modèle MCH2 avec l'effet marquant de la réévaluation du patrimoine administratif et de la mise en réserve pour amortissement comptables ainsi que des prélèvements sur la réserve PF17 pour atténuer la baisse des recettes fiscales due à la réforme fiscale des entreprises. Les effets de la hausse de la péréquation des ressources sont également pris en compte. A noter que si les recettes fiscales des autres communes sont plus touchées que Fribourg par la crise sanitaire, l'effet péréquatif se fera sentir dès 2023 seulement, compte tenu d'un calcul qui tient compte de trois années antérieures.

Voici encore quelques points d'éclairage sur les paramètres principaux:

1. La conjoncture économique globale, nationale et cantonale est sans surprise très touchée par une année 2020 marquée par la crise du covid-19, affectant le climat de consommation, les investissements ou encore le marché du travail. L'impact sur les secteurs d'activités est et a été très inégal. Par exemple, les secteurs de l'alimentaire et de la chimie ont eu le vent en poupe alors que la gastronomie et les voyagistes, par exemple, ont dû pour certains fermer boutique. Il faut noter cependant que ce sont principalement les décisions politiques qui ont influencé sur la marche des affaires et non le développement de l'activité en soi ce qui peut laisser espérer une reprise rapide une fois le gros de la crise pandémique passé. Au niveau local, les secteurs du divertissement, le commerce de détail et la gastronomie/hôtellerie sont très fortement touchés mais la diversité du tissu économique permet d'encaisser le choc mieux qu'ailleurs. La consommation des ménages a baissé mais au profit de l'épargne ce qui devrait aussi prôner pour un redémarrage moins lent lorsque la crise structurelle sera passée, les mesures de soutien à la relance aidant aussi dans ce sens. Les effets sociaux ne seront cependant à constater que plus tard. Ils sont toujours très difficiles à estimer, la durée de la crise influant grandement sur la capacité des ménages et individus d'y faire face.
2. La loi sur les finances communales entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022, avec un an de retard, suite à la crise sanitaire. Toutefois, la Commune de Fribourg sera MCH2-compatible -si vous me permettez l'expression- dès le 1^{er} janvier 2021, selon ses prévisions. Cette adaptation a

engendré de nombreux travaux qui ont été menés avec succès, notamment la réévaluation du patrimoine administratif, l'adoption du règlement communal des finances, la finalisation du Système de Contrôle Interne (SCI) et la modification totale du plan comptable.

3. Certains sujets particuliers figurent dans le radar de gestion du Conseil communal dont l'impact des plans d'aménagement de détails, la situation des logements dont le taux de vacance ne cesse d'augmenter, la planification des établissements scolaires ou l'évolution démographique, corrigée à la baisse dans ce plan. Trois sujets restent très sensibles et auront potentiellement un impact très important sur les finances communales. Il s'agit de la péréquation des ressources qui va tripler en trois ans, le vieillissement de la population qui induira des investissements massifs pour augmenter les places dans les homes et les nombreux projets d'agglomération qui représentent des charges liées d'investissements. Enfin, la fusion du Grand Fribourg est attendue lors de la prochaine législature, l'organisation de la nouvelle commune sera repensée avec une potentielle grande influence sur ses finances.
4. Enfin, certains risques sont suivis de très près par le Conseil communal. Certains ont d'ores et déjà pu être minimisés puisque des mesures ont été prises. Il s'agit des effets de la CPPVF et de la CPEEF, la réforme fiscale des entreprises et la surveillance, l'assainissement des falaises et, bien sûr, celui de la Pila, même si ce dernier dossier est toujours en négociation. Cependant, restent ouverts la crise sanitaire évidemment, le risque de suppression de la taxe non-pompier par le Grand Conseil l'an prochain ou encore l'évolution de la masse salariale en hausse.

Ces différentes analyses montrent l'importance de cet outil pour la gestion de la commune afin de prévoir les possibles fluctuations futures. Le Conseil communal poursuivra sa gestion proactive et transparente en veillant à contenir les charges internes, à poursuivre la recherche de synergies, à maintenir l'attractivité économique, à gérer l'endettement et les amortissements et à anticiper les risques et opportunités exogènes et endogènes pouvant influencer l'organisation, le fonctionnement ou les finances de la Ville de Fribourg.

Je reste très volontiers à votre disposition pour toute question.

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. La Commission financière a pris connaissance de la réactualisation du plan financier de la Ville pour la période 2021-2025 lors de sa séance du 16 novembre 2020.

Elle tient à relever, en préambule, la grande qualité du document fourni par le Service des finances, tant au niveau de la forme que du fond. Elle rappelle que c'est un outil de gestion en mains du Conseil communal, outil qui est présenté au Conseil général pour qu'il en prenne acte.

La Commission relève que ce plan financier contient de nombreux facteurs externes à prendre en considération, comme les effets de la crise sanitaire du covid-19, la réforme de l'imposition des entreprises (PF17), la péréquation financière cantonale, les baisses fiscales cantonales, les investissements importants prévus ou encore, les dépenses pour l'Agglomération et le Réseau Santé de la Sarine (RSS). Sur ces deux derniers points, la Commission relève que les charges liées relatives au RSS et à l'Agglomération prennent l'ascenseur. Pour le RSS, on constate une augmentation, par

rapport à 2020, allant jusqu'à 1.1 million de francs en 2023 et pour l'Agglomération, de 4.5 millions de francs en 2024.

Elle note toutefois que le Conseil communal reste assez optimiste, notamment grâce aux provisions constituées au cours des années précédentes, comme celle pour le PF17, qui devraient remplir leur rôle et permettre de maintenir l'équilibre financier.

La Commission partage aujourd'hui le point de vue que la crise du covid-19 est pour l'instant une crise sanitaire et non structurelle. Dans la planification financière, ceci se reflète notamment par un retour aux chiffres noirs dès l'année 2022, et ce dans tous les scénarii de travail. Seul le scénario pessimiste conduit, sur la durée de la planification financière, à un seul et unique résultat déficitaire à l'horizon 2025.

Cette année, la Commission s'est principalement arrêtée sur l'indicateur introduit à la suite de la reconversion au MCH2, à savoir le taux d'endettement net. D'autres indicateurs, qui découlent également de l'article 23 LFCo, seront encore introduits l'année prochaine.

C'est donc suite à une discussion assez importante sur cet aspect du plan financier que la Commission financière tient à faire part au Conseil communal de sa préoccupation de voir cet indicateur dépasser la limite réglementaire dès 2025. On passe en effet d'un taux d'endettement net de 118.9% en 2021 à un taux de 205.3% en 2025, la limite réglementaire étant à 200%. Certains membres de la Commission financière estiment d'ailleurs que d'autres indicateurs sont déjà aujourd'hui dans le rouge, ce qui n'est pas partagé par la Commission dans son ensemble.

Le fait qu'un indicateur soit au rouge signale un déséquilibre et la nécessité d'adopter des mesures pour rectifier la situation. Le plan financier indique à sa page 28 que deux types de données doivent encore être précisées pour que la valeur du taux d'endettement net prévue en 2025 soit définitive, à savoir:

- 1) une précision de la nouvelle valeur du patrimoine financier
- 2) l'indication complète et exacte de la part d'endettement net des associations de communes.

Une fois ces deux éléments complétés, la valeur de l'indicateur du taux d'endettement net éventuellement modifiée permettra au Conseil communal de voir s'il peut poursuivre son développement stratégique planifié, ou si des mesures doivent être prises pour tenir les nouveaux objectifs d'endettement fixés par la LFCo.

La Commission fait par ailleurs également le constat, en cette période difficile pour toute l'économie, qu'il est essentiel que les collectivités publiques investissent et participent ainsi à la relance. Cela dit, sur la base des données actuelles du plan financier, la Commission invite malgré tout le Conseil communal à se montrer prudent dans la planification des investissements en rappelant l'un des principes de gestion financière qu'il s'est lui-même fixé, celui de ne pas léguer toutes les dettes aux générations futures.

En conclusion, la Commission financière rappelle que la raison d'être d'un plan financier et de divers indicateurs est de permettre une saine gestion financière et la transparence de celle-ci vis-à-vis du Conseil général. Sa planification ayant laissé apparaître des signaux d'avertissement à l'horizon 2025, le Conseil communal devra donc se montrer attentif dans la planification des investissements, de manière à contenir l'endettement dans les limites admises.

Sur cette considération, la Commission financière invite le Conseil général à prendre acte de ce plan financier 2021-2025.

La Présidente. Je vous rappelle en effet que le Conseil général doit uniquement prendre acte de ce plan.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Sacerdoti Alexandre (PDC/PVL). En préambule, nous tenons à remercier le Directeur des Finances, M. Laurent Dietrich et son Chef de service, M. Laurent Simon-Vermot, pour leur transparence et honnêteté dans les explications apportées à la Commission financière, ainsi que Mme Lise-Marie Graden pour son excellent travail à la Présidence de cette Commission.

Notre groupe PDC/PVL tient à souligner qu'un plan financier n'est pas un acte politique mais un outil de gestion et lorsqu'il n'est pas bon, il reste mauvais, que l'on soit de droite ou de gauche.

Le plan financier présenté par le Conseil Communal pour les quatre années 2021 à 2025 impose à la Direction des finances un endettement colossal en raison du montant des investissements et de leurs impacts sur la trésorerie de la Ville de 120 millions de francs en 2021, 83 millions de francs en 2022, 70 millions de francs en 2023, 31 millions de francs en 2024 et 82 millions de francs en 2025, ce qui fait un total de 386 millions de francs sur les cinq années, sachant que les intéressés eux-mêmes savent que ces investissements ne seront pratiquement pas réalisables sur la période concernée.

La Ville dépensera sans compter au-delà de ses recettes fiscales qui vont au mieux stagner en moyenne à hauteur de 170 millions par année et doubler ainsi l'endettement, lequel passera, tenez-vous bien, de 215 millions de francs en 2020 à 490 millions de francs en 2025, soit un doublement de la dette par habitant de 5'565 francs à 12'187 francs.

Tous les indicateurs financiers concernant la limitation de l'endettement prévus à l'article 18 de l'Ordonnance du Conseil d'État sur les finances communales se dégradent au point d'atteindre le plafond admissible par la loi en 2025.

Mais cela ne semble pas arrêter le Conseil Communal qui continue à dépenser plus qu'il ne gagne sans esquisser le moindre plan de restriction au niveau de ses charges. Ceci le conduit à présenter un compte de fonctionnement en scénario moyen en pertes effectives – si on rajoute les prélèvements sur les provisions, car il faut ajouter les provisions pour savoir quel est le résultat final en bout de ligne – eh bien avec ces provisions, les résultats sur les années à venir sont des pertes de 9.1 millions de francs en 2021, 7.5 millions de francs en 2022, 12.4 millions de francs en 2023, 11,1 millions de francs en 2024 et 5 millions en 2025. Soit 45 millions de pertes en réintégrant ces provisions, c'est ça un équilibre financier?

Quelle institution, quelle fondation, quel organisme oserait présenter un tel plan financier lourdement déficitaire sur cinq ans? Je ne mentionne même pas une entreprise privée qui, dans un scénario de ce type, changerait immédiatement l'équipe dirigeante.

Si c'est cela votre plan à cinq ans pour un nouveau mandat, ne soyez pas surpris de la réaction de nos concitoyens, car la grande majorité des principes que vous annoncez en page 3 du plan financier ne

sont pas respectés, notamment, contrairement à ce qui vient d'être dit, l'équilibre financier à long terme d'une part, et d'autre part, l'engagement de pas léguer toutes les dettes aux générations futures.

Sur ces constatations affligeantes, le groupe PDC/PVL prend acte du plan financier 2021-2025.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). J'apprécie d'abord le ton dramatique de M. A. Sacerdoti, que je ne partage évidemment pas tout à fait.

Le groupe CG-PCS apprécie la qualité du plan financier actualisé car il est d'une lecture fluide et claire. Il faut cependant, comme l'a rappelé M. le Directeur des Finances, le prendre avec beaucoup de prudence tant les éléments externes sont importants. Il y a bien sûr la crise sanitaire liée à la pandémie, mais aussi d'autres facteurs comme la réforme d'imposition des entreprises, la péréquation financière cantonale, les baisses fiscales cantonales, les investissements, les dépenses pour l'Agglomération, le Réseau Santé de la Sarine, le taux de chômage, etc.

Globalement, le Conseil communal reste assez optimiste et estime que l'équilibre financier devrait pouvoir être maintenu dans les années à venir. Les provisions constituées au cours des années passées devraient pouvoir nous y aider. Pour le Conseil communal, une fois la crise sanitaire jugulée, la croissance devrait revenir assez rapidement car la crise n'est pas économique mais sanitaire. En effet, si certains secteurs souffrent beaucoup, d'autres se portent plutôt bien. Les trois scénarios élaborés, optimiste, moyen et pessimiste, présentent donc tous les trois une évolution positive. Cependant, pour le groupe CG-PCS, il faut probablement craindre les effets économiques de la crise qui se manifesteront à moyen terme avec les faillites, le chômage et une augmentation probable de l'aide sociale. Ce sont des choses qui sont évidemment très difficiles à envisager et à estimer aujourd'hui, mais il faut garder une certaine prudence. L'évolution de la démographie, du marché du logement tend plutôt vers la stabilité depuis plusieurs années. La réalisation de certains PAD sera vraisemblablement retardée et le besoin de densification réduit. En conséquence, l'assiette fiscale des personnes physiques ne devrait pas évoluer de manière importante. Enfin, un nombre non négligeable d'investissements importants sont encore en retard, souvent pour des raisons de procédure. Effectivement, nous n'arriverons probablement pas à dépenser tout l'argent que nous avons prévu pour les investissements. De fait, la forte progression de l'endettement au cours des prochaines années reste tout de même une préoccupation. A juste titre, le Conseil communal n'envisage cependant pas de mettre un frein à l'investissement pour les trois raisons principales évoquées. Dans les années conjoncturelles difficiles, les collectivités publiques doivent jouer un rôle anticyclique. Le taux d'emprunt très bas favorise les investissements et il ne devrait pas connaître de hausse importante ces prochaines années. Enfin, ces investissements sont importants pour l'attractivité et la qualité de vie en ville. En outre, les projets PA2 et PA3 imposent des délais pour la réalisation des ouvrages planifiés, sans quoi les subventions fédérale, cantonale et de l'Agglomération risquent de tomber. En outre, il ne faut pas évacuer la perspective de la fusion du Grand Fribourg, même si la poursuite des travaux a connu un coup d'arrêt brutal à cause de la pandémie et que le processus ne reprendra qu'en automne 2021. J'ai d'ailleurs relevé dans le mot d'accueil tout à l'heure de M. le Syndic de Granges-Paccot qu'il a soigneusement évité d'utiliser le mot de fusion. Les nouveaux chiffres du plan financier sont donc transmis au groupe finances de l'Assemblée constitutive qui pourra les intégrer dans sa planification. Le groupe CG-PCS met en garde contre un excès de pessimisme. Face aux difficultés financières, c'est le cas notamment à Villars-sur-

Glâne ou encore à Bulle, les communes ne peuvent que davantage prendre conscience aujourd'hui de l'intérêt, de la nécessité de la fusion et le repli sur soi n'est en soit pas une solution viable à moyen terme.

Rapport du groupe socialiste

Loup Matthieu (PS). Le groupe socialiste, au risque de se répéter d'une année à l'autre, relève la qualité du document présenté et sa très grande utilité. Nous rappelons d'emblée qu'il s'agit d'un outil du Conseil communal, permettant d'anticiper risques et opportunités et dont le Conseil général prend acte. Il ne s'agit bien évidemment pas d'une autorisation d'investir, comme le ton alarmiste de certains ce soir voudrait nous le faire croire.

Parmi les éléments les plus intéressants figure la matrice des risques en page 34. A ce sujet, on relève, en lien avec l'investissement, que les calendriers fixés par l'Agglomération pour la réalisation des mesures PA2 et PA3 imposent un rythme soutenu à la Commune. Il vaut la peine de tenter de le suivre autant que possible, afin de pouvoir bénéficier des subventions importantes qui y sont liées. Rater le coche sur ces investissements signifie en réalité reporter à plus tard – et à la charge de la seule Ville – des dépenses qui seraient en tous les cas nécessaires. Par ailleurs, et bien que le Conseil communal considère la crise traversée comme étant ponctuelle, il ne faut pas négliger dans un futur très proche le risque lié à d'éventuelles baisses de rentrées fiscales.

Comme cela a déjà été dit à plusieurs reprises ce soir, le taux d'endettement net qui ressort de la planification dépasse la valeur de 200% fixée par la législation cantonale. Ce risque est identifiable et identifié, et il doit permettre au Conseil communal de doser l'effort d'investissement, en examinant chaque année quelle priorité accorder à quel objet, notamment eu égard aux opportunités de synergies évoquées précédemment, tâche à laquelle il s'attelle d'ores et déjà aujourd'hui. Cet indicateur et la couleur rouge avec laquelle il est représenté dans le plan financier ne doit pas avoir pour effet une paralysie de l'investissement, pour des projets ô combien nécessaires à notre Ville. M. le Directeur des Finances le rappelait d'ailleurs à la Commission financière, comme il l'a fait précédemment, que le niveau des taux d'intérêt actuel est une opportunité à saisir et que s'il faut investir, c'est bien maintenant.

Avec ces quelques remarques, le groupe socialiste de la Ville de Fribourg prend acte du plan financier qui nous est soumis, en remerciant le Conseil communal pour la transparence de sa gestion et la qualité du document fourni.

La Présidente. Pour les représentants des groupes, quelqu'un souhaite encore s'exprimer? Si tel n'est pas le cas, j'ouvre la discussion.

Rugo Claudio (PA). Je peux lire, en page 14, que nous avons 38'197 habitants à Fribourg en 2019. Ces 38'197 personnes possèdent 15'408 voitures de tourisme. Pour lire l'avenir, il faut savoir aussi observer le passé. En 2018, ces voitures de tourisme étaient de 15'551. En 2014, elles étaient de 15'797. Il y a donc eu très peu d'évolution au niveau des voitures de tourisme. En cinq ans, entre 2013 et 2018, il y en a eu 73 de plus.

D'autre part, Fribourg ce n'est pas une île. Fribourg, c'est la capitale du canton. Dans ce canton, nous avons 130'758 ménages en 2018 qui possédaient 186'371 voitures de tourisme pour un total de 315'074 habitants dans le canton de Fribourg. Au niveau des voitures, en 2018, il y avait 186'371

voitures, en 2017, 183'000 -je vais épargner les centaines-, en 2015, 176'000, en 2010, 154'000, en 2000, 122'000 et en 1990, 95'099, soit grosso modo 3'000 voitures de tourisme de plus chaque année à Fribourg. Vous aurez compris que je me concentre sur les chiffres en ce qui concerne les places de parc car le commerce se meurt pour s'installer dans les grands centres commerciaux d'Avry, de Guin et de Granges-Paccot, où nous sommes ce soir.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Evidemment, comme d'habitude, je passe sur les constations ou commentaires politiques. J'aimerais peut-être revenir sur trois choses.

D'abord, évidemment l'endettement est la préoccupation majeure, mais on le sait depuis le budget 2017. Je le répète chaque année, c'est un point d'attention qui doit être vraiment tout particulier. Mis à part le fait qu'en contrebalançant ça, je le répète encore, les taux d'intérêt exceptionnel font que nous serions de mauvais gestionnaires si nous ne faisons pas les investissements à cette période-là.

Concernant la limite des 200%. Justement un plan financier, c'est fait pour voir ce genre d'indicateur sur cinq ans, c'est fait pour remarquer qu'en effet, dans cinq ans, nous dépasserons un indicateur. Cela ne veut pas encore dire que nous allons l'atteindre. Le plan financier est révisé chaque année. Dieu merci, c'est un outil qui est vraiment indispensable pour le Conseil communal et il est évidemment adapté en conséquence au fur et à mesure des informations que nous avons du côté du fonctionnement et du contexte général de l'économie.

Enfin, j'aimerais encore faire un petit point d'attention sur la fusion. Il faut évidemment avoir conscience que la Ville de Fribourg pèse pour moitié dans la fusion. Sa santé financière est donc d'une grande importance. Même si le taux d'impôts n'est pas le seul facteur qui amène à une fusion, cela reste un point qui est très important et, en général c'est la première chose qu'un contribuable observe quand il doit prendre une décision. Il est donc impératif que nous ayons une gestion saine. D'ailleurs, les finances de la Ville de Fribourg sont saines. Deux points ont été soulevés régulièrement dans le groupe de travail finances de la fusion: La Pila et la Caisse de pension de la Ville de Fribourg. Ceux-ci ont été relevés comme étant des points noirs, des boulets que la Ville de Fribourg tire. Or, on peut constater aujourd'hui que la Caisse de pension de la Ville de Fribourg a été transformée et c'est vraiment un signe très positif. 20 millions de francs seront en réserve concernant la dépollution du site de La Pila. Nous faisons donc notre travail et le Conseil communal a vraiment bon espoir de mettre une santé financière très intéressante dans le projet de fusion.

Le Conseil général prend ainsi acte du plan financier 2021-2025.

8. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente concernant les mesures définies par le Conseil communal en lien avec la pandémie et avec impacts sur les finances communales – Rapport n° 7

La Présidente. Je vous rappelle que vous n'avez que la possibilité d'approuver ou non les dépenses imprévisibles et urgentes. Vous n'avez en l'occurrence pas la possibilité de déposer des amendements.

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. La Commission financière a pris connaissance de ce troisième rapport covid-19. Sur les 3 millions de francs décidés par le Conseil communal, il restait un solde de 1'080'000 francs. Le Conseil communal nous avait indiqué qu'il viendrait avec un Message pour finaliser la troisième tranche. La Commission a pris acte du fait que le Conseil a opté, en raison de la deuxième vague, pour une réaction plus rapide et qu'il nous est à nouveau présenté une dépense imprévisible et urgente ce soir.

Il est clair que la Commission vous présente son préavis positif sur celle-ci, tout en remerciant une fois de plus l'équipe mise en place pour trancher sur les demandes, qui a fait un excellent travail.

La Commission s'est arrêtée sur un seul point, à savoir l'information relative au refus de l'Agglomération de soutenir Fribourg Tourisme. L'on nous a expliqué que ce refus était motivé par le fait que l'Agglomération ne dispose que d'un budget défini pour les différents soutiens qu'elle couvre, elle n'a pas de montants pour les urgences. La Commune a toutefois fait le constat que le tourisme est aujourd'hui fortement touché, et que c'est une branche économique importante pour la ville. Le montant ainsi libéré ira donc uniquement pour les activités de Fribourg Tourisme en ville de Fribourg, même si, de facto, celles-ci rayonneront aussi sur la région.

C'est donc à l'unanimité des dix membres présents que la Commission financière préavise favorablement la dépense imprévisible et urgente concernant les mesures définies par le Conseil communal en lien avec la pandémie et avec impacts sur les finances communales.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Alors que nous vivons actuellement la deuxième vague de covid-19, le Conseil communal vous présente une troisième dépense imprévisible et urgente en lien avec la situation pandémique. Ayant transmis un rapport détaillé, j'en ferai un résumé.

Pour rappel, ces mesures ont été développées et proposées au Conseil communal par la cellule de coordination composée de sept chefs de service et d'experts, son but étant de traiter toutes les demandes internes et externes de manière égalitaire et technique, sans jugement politique.

Le Conseil communal a prévu une enveloppe totale de 3 millions de francs pour l'ensemble des mesures volontaires. Les deux premières dépenses imprévisibles et urgentes précédemment validées par le Conseil général concernaient 690'000 francs, respectivement 1'233'792 francs pour un total de 1.9 millions de francs, soit 64% du montant prévu par le Conseil communal. Cette troisième demande concerne le solde de cette enveloppe.

Les mesures proposées sont les suivantes:

1. Pour les clubs et associations sportives: 200'000 francs

Ce montant a été attribué selon un appel aux clubs et aux associations. Il s'agit donc d'un montant réservé qui a été réparti le 4 décembre dernier entre 17 clubs et deux manifestations. Un solde de 20'000 francs reste encore à attribuer.

2. Pour les institutions actives dans le domaine social: 343'200 francs

Ce montant soutient 14 institutions à caractère social actives sur le terrain afin d'éviter de réduire leurs prestations et six institutions de cohésion sociale, notamment en faveur des migrants.

3. Pour les locataires de la Ville de Fribourg: 118'705.85 francs

Ce montant est destiné avant tout à soutenir des locataires de la Ville de Fribourg commerciaux et de restauration ainsi que trois clubs sportifs.

4. Pour le tourisme: 50'000 francs

Secteur très fortement touché, le tourisme doit pouvoir continuer à développer des projets au profit de nos habitants et visiteurs. Le montant qui sera conventionné ne concerne en aucun cas un soutien au fonctionnement qui est du ressort de l'Agglomération. Je tiens ici à préciser qu'il n'est pas utile d'opposer les institutions subventionneuses. Il y en a qui ont des recettes liées. Les communes ont par essence un tout petit plus de marge de manœuvre. L'Agglomération, en l'occurrence, travaille énormément pour le soutien au tourisme avec un mandat de prestations.

5. Pour les acteurs culturels: un soutien supplémentaire de 280'000 francs

Il s'agit ici de reconduire deux projets qui ont eu un vif succès, à savoir, les mini-résidences et Coronarte. Deux autres mesures sont consacrées à l'achat de créations artistiques et à la promotion de nos acteurs culturels.

6. Pour les cafetiers-restaurateurs: 45'000 francs

La taxe d'empiètement sera exonérée pour les terrasses hivernales. Cette initiative est conduite de concert avec l'Etat de Fribourg et respectera la législation en termes de chauffage puisque l'énergie utilisée sera 100% renouvelable.

Enfin, le solde de 40'000 francs sera dédié aux futures demandes qui pourraient encore arriver ainsi qu'à une évaluation des mesures covid-19, telle que demandée par le Conseil général.

Le Conseil communal, respectant les vœux du Conseil général demandant une aide plus soutenue dans les domaines social, sportif et culturel, vous propose d'accepter cette demande imprévisible et urgente. Il espère de plus que cette situation pandémique touchera à sa fin le plus vite possible pour

l'ensemble de nos partenaires mais aussi pour que la population de notre cité puisse retrouver un peu de normalité rapidement.

Discussion générale

Rapport du groupe socialiste

Moussa Elias (PS). Le groupe socialiste a évidemment également examiné cette troisième volée de mesures urgentes. Nous remercions ici tant le Conseil communal que toute l'Administration communale qui, dans ces temps tout sauf évidents, ont œuvré afin de permettre de débloquer ces aides. Elles sont très bienvenues dans le domaine social, culturel et sportif.

Nous adhérons pleinement au rapport de la Commission financière. Néanmoins, il y a peut-être ou trois remarques à émettre:

1. Au niveau sportif, le rapport nous dit que, finalement, on ne sait pas encore à qui exactement ces aides seront attribuées et que le Service des sports soumettra à la cellule covid-19 les propositions finalisées. Le groupe socialiste part donc du principe qu'il s'agit là d'une petite coquille au niveau du rapport et que ce n'est pas la cellule qui prendra la décision de savoir à qui ira cette aide mais bien le Conseil communal. Nous en sommes convaincus.
2. Le rapport nous indique que la liste des institutions à caractère social est annexée. Or, cette liste n'était pas annexée. Là aussi, nous partons du principe qu'il s'agit d'une coquille et que bien évidemment le Conseil communal communiquera à la Commission financière cette liste afin de faire un suivi.
3. Nous saluons ici spécialement la mesure concernant l'exonération de la taxe d'empiètement pour les terrasses hivernales. Le groupe le souligne ici, pourquoi? Parce que le Conseil communal prend une mesure ciblée, proportionnée et adaptée aussi dans le temps par rapport à la crise sanitaire à laquelle on a à faire et au défi lié pour les branches particulièrement touchées. Evidemment, un contraste très fort par rapport à une autre proposition dont on va débattre encore ce soir, plus tard.

Pour terminer, le groupe socialiste souhaite que le Conseil communal informe régulièrement la Commission financière à ce sujet, au travers d'un rapport circonstancié. M. le Directeur des Finances sait de quoi je parle vu que l'on a siégé cet après-midi à la Commission des finances et de gestion (CFg) pour des mesures covid-19 au niveau cantonal. Nous souhaiterions quelque chose de similaire afin que la Commission financière de la Ville puisse avoir ce suivi. Ce serait aussi pour savoir, par rapport aux montants qui ont été débloqués dans ces trois paquets, quels sont les montants qui ont effectivement été dépensés, respectivement utilisés. Cela sera plus difficile pour la Commission financière de faire ce suivi si cela se fait une fois au niveau des examens des comptes 2020 et une fois au niveau de l'examen des comptes 2021.

Avec ces quelques remarques, le groupe socialiste approuvera cette dépense imprévisible et urgente.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Collaud Oliver (les Vert·e·s). C'est avec attention que le groupe des Vert·e·s a pris connaissance du rapport relatif à des dépenses imprévisibles et urgentes en lien avec la pandémie covid-19.

Si aucune des nouvelles mesures retenues n'est à remettre en cause dans le contexte d'aujourd'hui, nous émettons néanmoins les commentaires suivants.

En ce qui concerne les institutions actives dans le domaine social – et sans revenir sur l'une ou l'autre situation particulière que nous avons déjà évoquée lundi – les critères prédéfinis par le Service de l'aide sociale ne nous semblent pas être les plus pertinents au vu de la situation actuelle. En effet, indépendamment de la question de savoir, par exemple, si une institution est déjà financée par un autre biais ou si la Ville de Fribourg est déjà la commune qui contribue le plus, ce qui nous importe est que l'on s'assure, aujourd'hui, que toutes les institutions qui interviennent auprès de la précarité – que celle-ci soit économique ou sociale – puissent continuer à accomplir leurs missions d'intérêt général et survivre à la crise que nous traversons. Nous demandons donc au Conseil communal d'examiner ces questions en priorité, avant d'allouer des aides selon les critères prédéfinis par le Service de l'aide sociale.

En ce qui concerne la culture, nous ne pouvons que saluer la volonté du Conseil communal de soutenir l'art professionnel, milieu durement touché par la crise. Cependant, nous lui demandons d'agir avec prudence, s'agissant de ce que l'on pourrait appeler des "aides directes" de la Ville à la culture. Ces interventions, si elles deviennent trop importantes ou trop nombreuses, risquent en effet de bousculer l'équilibre déjà imparfait de l'écosystème culturel fribourgeois qui est un véritable château de cartes.

Toujours à propos des mesures dans le domaine de la culture, nous souhaiterions qu'elles visent en priorité les arts vivants. Ce sont en effet ceux-ci qui sont le plus durement touchés par la crise. Bien plus que la littérature ou les arts plastiques, par exemple.

Pour conclure, lorsque l'on apprécie les trois paquets de mesures spéciales dans leur ensemble, force est de constater que sur les 3 millions de francs alloués, seuls 409'000 francs sont destinés au domaine social. Pour les Vert·e·s, ce n'est pas assez.

Nous savons que les principales victimes collatérales de la crise ne sont pas les 20% de citoyens qui ont l'honneur de supporter les 80% de la charge fiscale, mais les personnes qui vivent dans la précarité ou à sa limite. Nous sommes aujourd'hui dans une situation où moins de $\frac{1}{4}$ des personnes qui ont droit à des mesures de l'aide sociale en bénéficient réellement. Ça nous dérange fortement que la Ville n'en fasse pas plus pour détecter et prendre en charge ces cas de l'ombre.

Ces personnes ne se manifestent pas spontanément. Elles ne sont pas organisées entre elles. Elles n'ont pas d'association faitière ou de secrétaire central. Ces personnes n'accrochent pas des pancartes "Laissez-nous survivre!" à leur porte. Elles ne bénéficient pas de l'oreille attentive des médias.

Il est temps que la Ville s'intéresse plus aux laissés-pour-compte qu'elle abrite. Maintenant plus jamais, le Conseil communal doit resserrer les mailles du filet social.

La qualité de vie ne se mesure pas au bonheur des nantis, mais à celui des plus démunis.

C'est avec ces considérations que le groupe des Vert-e-s approuvera la dépense imprévisible et urgente.

Rapport du groupe libéral-radical

Gex Océane (PLR). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention ce troisième rapport de mesures au sujet de la dépense imprévisible et urgente concernant les mesures définies par le Conseil communal en lien avec le covid-19.

Concernant le contenu de ce rapport, nous notons avec satisfaction que pour le paquet A "Soutien aux clubs et associations sportives", le Conseil communal a prévu un montant de 200'000 francs. Notre question concernant la répartition de ce montant ayant été répondue par M. le Directeur des Finances, nous n'avons finalement pas de questions à ce sujet.

Pour le reste du rapport, nous sommes naturellement très satisfaits des mesures proposées par le Conseil communal, à savoir, le soutien:

- des institutions actives dans le domaine social;
- aux locataires de la Ville;
- à Fribourg Tourisme;
- aux acteurs culturels;

et particulièrement pour:

- l'exonération des taxes d'empiètement pour les terrasses hivernales qui s'aligne exactement à la proposition n° 25, qui, nous l'espérons, recueillera autant de soutiens que cette mesure.

Dans ce rapport du 10 novembre 2020, un montant de 40'000 francs était réservé pour des demandes non identifiées.

Est-ce qu'à ce jour, et au vu de la situation de ces dernières semaines, le Conseil communal a reçu de nouvelles demandes, ou a prévu de nouvelles mesures?

Notre groupe remercie le Conseil communal pour le tableau récapitulatif en page 8 de ce rapport. En ces soirées de budget, et malgré l'imprévisibilité des effets de cette pandémie, nous espérons que le Conseil communal aura su intégrer les futures dépenses liées, dans le budget désormais validé. Pour rejoindre la position du Parti socialiste, nous soutenons la proposition de transmettre des rapports réguliers sur l'utilisation des mesures budgétées qui avaient été estimées.

Nous espérons que le Conseil communal mettra tout en œuvre pour contenir cette troisième vague, en continuant la prévention.

Par ces quelques remarques et avec nos quelques questions, notre groupe approuve ces nouvelles dépenses imprévisibles et urgentes liées au covid-19.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert'libéral

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (PDC/PVL). Die CVP/Grünliberalen haben den Rapport Nr. 7 aufmerksam gelesen. Wir schätzen die wertvolle Arbeit der Koordinationszelle Covid-19 und erwarten vom Gemeinderat volle Transparenz. Die Identifikation der verschiedenen Branchen, die auf Hilfe angewiesen sind, ermöglichen eine gezielte Linderung der Not. Wir sind uns bewusst, dass das Gleichgewicht des finanziellen Haushalts sehr fragil ist.

Cela rend la prudence d'autant plus importante que la crise covid-19 n'augure rien de bon pour le début de l'année 2021. Néanmoins, le soutien à la population, en particulier aux personnes les plus démunies, et à tous les partenaires de la commune est primordial.

Wie schon im Frühsommer erwarten wir vom Gemeinderat eine Bilanz um festzustellen, ob das ausbezahlte Geld zur Unterstützung der betroffenen bedürftigen Personen wirksam war, beziehungsweise noch ist. Verschiedene Postulate, wie Nr. 157, 158, 163 und 166, die heute Abend vom Generalrat zur Überweisung vorgeschlagen werden, können bei Annahme, für die Zukunft über weiteres Vorgehen im Zusammenhang mit der Pandemie und deren Folgen aufschlussreich sein.

Im Einzelnen beziehen wir uns noch auf die neuen Massnahmen.

A. Soutien aux clubs et associations sportives

Wir möchten gerne auf die Unterstützung von Sportklubs zurückkommen, dazu haben wir noch einige Fragen. Wir stellen fest, dass von 92 Klubs nur 15 Klubs, Gesuche unter Einhaltung der gestellten Kriterien gestellt haben. Kann der Gemeinderat sagen wieso nur so wenige Klubs eine Anfrage gestellt haben, in welchem Zusammenhang dies stehen könnte?

Procès-verbal du 15 septembre. Je cite M. le Directeur des Sports: *"Après les vacances estivales, lors de notre première séance, j'ai relancé ces représentants et, à mon grand étonnement, j'ai eu seulement deux demandes qui sont remontées. Donc, soit l'information ne passe pas et je m'engage à contrôler et voir si l'on a peut-être une base de données qui nous permettrait de les contacter directement, soit, apparemment, leurs structures financières font que, pour le moment, ils n'ont pas ressenti le besoin de faire des demandes"*.

Qu'en est-il aujourd'hui? Qu'est-ce qui a été entrepris pour que l'information passe? Die Ermässigung der Hallenmieten hat wahrscheinlich auch einen Teil dazu beigetragen.

B. Soutien des institutions actives dans le domaine social

Ebenfalls haben wir eine ähnliche Fragen zur Unterstützung der Institutionen im sozialen Bereich. Zwei Institutionen bitten um keine finanzielle Unterstützung und eine andere Institution hat ebenfalls keine Anfrage zur Hilfe gestellt, wissen sie aus welchem Grund? Et comment le choix des attributions pour les institutions dans le domaine social est fait?

C. Soutien aux locataires de la ville

Die Neubeurteilung der Situation ...

La Présidente. Mme A.-E. Cattaneo-Python, excusez-moi, les trois minutes sont écoulées. Je vous prie de brièvement conclure, s'il vous plaît.

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (PDC/PVL). Alors, on soutient naturellement tous les autres points. Au niveau du soutien au tourisme, nous sommes intéressés de savoir si une convention a pu être signée avec Fribourg Tourisme et, si oui, qu'elles sont les lignes directrices pour l'utilisation des 50'000 francs alloués?

Pour le rapport n° 7: Das Ziel, die Zählung der Künstlerinnen und Künstler in der Stadt Freiburg, die während der ersten Covid-19 Welle begonnen wurde, zu vervollständigen, finden wir lobenswert.

Exonération de la taxe

La Présidente. Mme A.-E. Cattaneo-Python, s'il vous plaît, s'en est terminé.

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (PDC/PVL). Oui, j'arrive au bout. Naturellement, nous sommes aussi très contents que cette taxe d'empiètement soit exonérée ...

La Présidente. S'il vous plaît, Mme A.-E. Cattaneo-Python, veuillez conclure.

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (PDC/PVL). Oui. Alors notre groupe soutient naturellement cette dépense imprévisible et urgente.

Rugo Claudio (PA). A la fin du point 8, Mme la Présidente, j'aimerais déposer une motion d'ordre pour que le Bureau se réunisse.

J'interviens maintenant relativement au point n° 8 et je donnerai l'argumentation, si vous me redonnez la parole, à la fin de ce point. Concernant ces nouvelles aides en lien avec le covid-19, j'aimerais répéter que j'ai été très déçu de la manière dont les budgets culturels ont été distribués. Les artistes ont été mis en concurrence. Moi-même, j'ai bénéficié d'un montant de 1'500 francs mais j'avais fait des mois et des mois de travail sur un ... Cela n'a pas été retenu, je le veux bien. Par contre, quatre professeurs du Conservatoire ont été retenus. Ce sont tous des gens qui sont propriétaires d'une maison, qui ont des millions et qui sont en classe 20. Ce sont quatre professeurs! Quand j'ai téléphoné plusieurs fois au Service de la culture, en fait c'est un peu le ...

La Présidente. M. C. Rugo, venez-en au fait. Vous parlez de vos conflits personnels.

Rugo Claudio (PA). Essayez de me laisser au moins une intervention sans me couper parce que je perds le fil ...

La Présidente. Essayez au moins une fois d'être correct.

Rugo Claudio (PA). Mais je suis correct.

La Présidente. Non, vous parlez de votre problème personnel.

Rugo Claudio (PA). Ce n'est pas personnel, c'est une expérience que peu de Conseillers généraux ont. Je termine. Quand j'ai téléphoné, parce que ça concerne ... cela veut dire qu'au Service de la culture,

il y a à chaque fois de nouvelles personnes, des nouveaux engagements, "ah je travaille là depuis un mois", "ah, je ne connais pas", etc. Il y a un tournus pas possible au Service de la Culture et jusqu'au point où j'ai demandé de qui était composée la Commission, et la personne m'a répondu "c'est Ruth Dreifuss, la Présidente". Et là je me suis dit, s'ils appellent Ruth Dreifuss comme Présidente pour distribuer des fonds, je veux bien qu'elle ne connaît pas bien le tissu économique. D'ailleurs, à la fin, j'ai demandé et je remercie M. L. Dietrich de m'avoir donné la liste. En fait, la Présidente de la Commission c'est Ruth Lüthi qui distribuait et non pas Ruth Dreifuss. C'est pour vous dire les confusions. Si l'on n'arrive pas à savoir le nom de la Présidente, imaginez alors, en cascade, les autres interventions.

Et quand j'ai soulevé ce problème, on m'a dit qu'on n'allait quand même pas demander la feuille d'impôts aux artistes. Je m'excuse, mais aider des gens qui sont riches, c'est gaspiller de l'argent, comme vous le dites souvent. Je ne vais bien sûr pas m'opposer à cette distribution de fonds culturels, sociaux, etc. D'ailleurs, le montant pour ce qui concerne le social est vraiment, vraiment minime.

La Présidente. Merci M. C. Rugo de nous avoir fait part de cette expérience.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je répondrai à deux ou trois choses un petit peu techniques.

C'est bien la cellule qui fait la répartition entre les acteurs sportifs. Le Conseil communal donne l'enveloppe et c'est ensuite cette cellule qui fait cette répartition, justement pour enlever le côté politique. Evidemment, le Conseil communal a connaissance de cette répartition et il peut intervenir s'il le désire. Cependant, à aucun moment il n'a changé la répartition proposée par la cellule.

Cette répartition des clubs de sport s'est faite le 4 décembre, donc après l'édition du rapport sur cette mesure imprévisible et urgente. C'est pour cette raison que j'ai informé plus en avant les clubs de cette répartition par oral.

Quant aux mesures sociales, elles vous ont été transmises en fait par après, le 11 décembre, par le Secrétaire de Ville adjoint. Ceci juste pour contredire une autre allégation qui est arrivée du Conseil général.

Je prends note toutefois du désir d'un rapport régulier sur les décaissements, puisque c'est de cela qu'il s'agit. M. E. Moussa. On verra cela avec le Service des finances. On vous tiendra bien évidemment au courant.

Concernant les nouvelles demandes, quelques-unes arrivent encore aujourd'hui. Il faut dire qu'au niveau cantonal, un plan de relance très important est mis sur pied aujourd'hui, avec des cas de rigueur et des mesures d'urgence. C'est plutôt de ce côté-là que l'on voit que ça arrive. Pour l'instant, de leur côté, il n'y a pas non plus énormément de demandes, certaines mesures étant plus sollicitées que d'autres. Toutefois, il faut voir que nous sommes vraiment au milieu de cette vague et il faut s'attendre à ce que certaines demandes arrivent encore. Le Conseil communal statuera probablement en début d'année prochaine s'il faut remettre une enveloppe à disposition et reviendra évidemment vers le Conseil général le cas échéant.

Concernant deux, trois points qui sont plutôt dans mes attributions.

- J'ai bien pris note du désir de soutenir plutôt l'art vivant dans le domaine de la culture.
- Concernant la convention avec Fribourg Tourisme et Région, elle est en cours de rédaction. Il est probable qu'une action encore plus poussée sur le projet ADN 1606 soit faite pour préparer l'été qui s'annonce, j'espère, en reprise des visites dans notre ville de Fribourg.
- Evidemment, je ne peux pas accepter les critiques de M. C. Rugo à l'égard du Service de la culture. Si ce Service n'avait pas été là et n'avait pas travaillé d'arrache-pied depuis le mois d'avril, je peux vous assurer que la situation serait moins bonne. J'aimerais bien, M. C. Rugo, qu'il y ait un petit peu de respect envers les collaborateurs de l'Administration communale.

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Je n'ai rien de spécifique à rajouter si ce n'est que j'accueillerais évidemment volontiers le rapport sur les dépenses effectives, proposé par le groupe socialiste et le groupe libéral-radical. Il me semble que cela suffit que ce rapport soit adressé à la Commission financière. Il n'a pas forcément besoin d'être adressé à l'ensemble du Conseil général. Les réponses pourront être transmises au travers des représentants des groupes ou les autres personnes qui nous poseraient des questions.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je vais répondre à Mme la Conseillère générale A.-E. Cattaneo-Python, qui m'a cité notamment en lien avec le peu de demandes des clubs que nous avons enregistrées après la pause estivale.

- Quelles mesures avons-nous prises?
 - Nous avons tout simplement écrit à chaque club, notamment via la newsletter. On les a tous contactés. Il y a plus de 90 clubs en ville de Fribourg.
- Quels sont les critères d'attribution?
 - Etre un club ou une association sportive ayant ses statuts déposés en ville de Fribourg;
 - Justifier que l'annulation d'un ou de plusieurs événements prévus en 2020 a généré un ou des manques à gagner budgétés;
 - Payer des locations d'infrastructures non utilisées avec preuve de paiement;
 - Produire le budget 2020 mentionnant les postes déficitaires liés à la situation actuelle, ainsi que les comptes 2019;
 - Fournir une description succincte des actions entreprises à ce jour pour pallier aux pertes financières.

Le montant maximal octroyé par club est de 10'000 francs.

Grosso modo 17 clubs ont touché des subventions ou, du moins, des aides. Une manifestation en a touchées. Il y a 40'000 francs de réserve pour les petits clubs qui n'auraient pas encore à ce jour déposé de demande et il y a 50'000 francs de réserve au cas où nous organisons l'arrivée du Tour de Romandie. Comme vous le savez, nous avons déjà payé des droits d'étape. Or, le Tour de Romandie n'a pas pu se dérouler le 2 mai 2020. Il est potentiellement toujours en préparation pour mai 2021. Dans la mesure où, dans notre budget, nous avons réussi à trouver près de 60'000 francs de sponsors privés et vu la situation économique, nous avons été prudents et nous avons provisionné cette réserve en plus d'une demande de garantie de déficit que le Canton va nous octroyer.

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales. Je vais aussi donner quelques précisions sur la liste. Comme l'a dit M. L. Dietrich, ce n'est pas le Service de l'aide sociale qui a déterminé cette liste.

Le Chef de service était présent dans la cellule, mais elle était composée aussi de personnes qui connaissent le terrain et surtout les personnes qui ont des problèmes. Vous savez que nos Sergents de Ville connaissent très bien le terrain et les situations précaires dans lesquelles se trouvent certains de nos concitoyens.

Je dirais qu'il y a trois sortes de critères qui ont permis d'établir cette liste. Il y a tout d'abord les sociétés et les associations qui travaillent dans l'urgence comme la Tuile, les Cartons du Coeur, Point Rencontre et Fri-Santé. Il y a des associations qui travaillent dans l'intégration, Espacefemmes dont nous avons parlé l'autre soir, et aussi Centre de Contact Suisses-Immigrés. Il y a une autre catégorie qui apparaît, que l'on connaît peut-être moins, ce sont tous les partenaires qui font des mesures d'insertion sociale, c'est-à-dire qui aident les personnes qui sont à l'aide sociale d'en sortir. Ces partenaires ont particulièrement souffert de la crise parce que à cause des restrictions imposées par le covid-19, il ne leur était plus possible de fournir leurs prestations. Ils n'avaient donc plus de rentrées pour les mesures d'insertion. Il s'agit entre autres, de la fondation IPT, l'entreprise RITEC, l'œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), La Croix-Rouge et Zig-Zag. La Ville a à cœur de maintenir ce partenariat parce que sans eux, nous n'aurions plus ces partenaires, nous ne pourrions plus intégrer les personnes qui sont à l'aide sociale.

J'espère avoir pu répondre, en tout cas en partie, à vos questions.

Vote

Le Conseil général approuve, à l'unanimité des 61 membres ayant voté, la dépense imprévisible et urgente de 1'076'905.85 francs concernant les mesures définies par le Conseil communal en lien avec la pandémie et avec impacts sur les finances communales.

Ont voté Oui: 61 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURRIER Hervé (PS), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETOL Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), DUPRÉ Bernard (UDC), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naima (PS), KRIENBÜHL David (PLR), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUD Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'a pas voté: 1 MENDEZ Monica (Vert-e-s)

9. Détermination du Conseil général sur le contenu de l'initiative "L'automobiliste n'est pas un pigeon, c'est un voyageur" validée en séance du Conseil général le 15 septembre 2020

Rugo Claudio (PA). Je vais déposer une motion d'ordre pour que le Bureau se réunisse. En voici les motifs.

1. Les points 9 et 13 sont deux sujets qui étaient prévus en octobre. Les textes ont été préparés pour cette séance d'octobre et cela serait très réducteur. Cela serait comme faire un bouillon Maggi que de réduire des textes qui ont été faits et contrôlés par le juriste du Parti des Artistes. Je vous demande donc d'étendre à six minutes la limitation du temps de parole pour pouvoir laisser libre court à la démocratie.
2. Il y a également d'autres raisons. J'ai un problème de diction à cause du port du masque. Hier, je n'ai rien entendu des chiffres de M. J. Vuilleumier parce que justement il y a deux façons: ou bien on dit très vite les choses et on arrive aux trois minutes ou alorsJ'ai un problème avec le masque parce que je dois porter mes lunettes pour lire le texte et ma vision est tronquée. Le temps investi pour faire ces textes a été de trois jours en moyenne, soit l'un, soit l'autre, avec ... j'ai participé à des réunions, etc., alors réduire trois jours de travail en trois minutes c'est vraiment anti-démocratique. Si je l'avais su avant, il n'y aurait pas de problèmes.
3. Il y a eu de nombreux dysfonctionnements, en particulier sur l'initiative. Je vous les ai communiqués par courriel. Je n'aimerais pas que le temps de parole soit encore une façon de contourner la démocratie.
4. Madame la Présidente, la loi dit que vous pouvez réduire le temps de parole de quelqu'un, mais elle ne dit pas que vous pouvez réduire le temps de parole pour la semaine prochaine. C'est ce que vous avez fait. En fait, vous avez contourné la loi, parce que l'on s'était déjà exprimé sur le temps de parole ...

La Présidente. M. C. Rugo, s'il vous plaît!

Rugo Claudio (PA). C'est pour ces raisons que je demande la réunion du Bureau afin qu'il tienne compte de ces éléments. Je souhaite qu'il me dise si cela sera trois ou six minutes, sans demander la lune non plus.

La Présidente. M. C. Rugo, vous ne pouvez pas exiger que je réunisse le Bureau en déposant une motion d'ordre. Selon l'article 62 alinéa 1, *"la motion d'ordre est le mode d'intervention par lequel un membre propose une modification du cours des débats, notamment un changement dans l'ordre du jour, une clôture de la discussion en vue du vote, une suspension de la séance ou un ajournement des débats"*. Ceci ne correspond pas du tout à votre requête. Je ne vais pas réunir le Bureau, c'est hors de question. En revanche, selon l'article 55 de notre RCG, *"le ou la Présidente peut limiter le temps de parole des personnes qui interviennent; en cas de contestation le Bureau tranche"*. J'ai décidé, avec le Bureau, de limiter le temps de parole. Par la suite, j'ai constaté qu'essentiellement pour le Message concernant la revitalisation des berges de la Sarine, peut-être que la décision que j'avais prise et qui avait été approuvée par le Bureau, était un peu hâtive. Trois minutes me semblent effectivement relativement courtes. C'est la raison pour laquelle, pour les prochains Messages qui nous seront soumis, je décide, sans réunir le Bureau, de prolonger la limitation du temps de parole à cinq minutes.

Rugo Claudio (PA). Je vous remercie, Mme la Présidente.

La Présidente. Je ne suis pas dans l'illégalité. Je vous ai cité deux articles. Je fais les choses correctement et c'est la dernière fois que vous utilisez ce ton et ce genre de discours à mon égard.

Nous en sommes au point 9 "Détermination du Conseil général sur le contenu de l'initiative 'L'automobiliste n'est pas un pigeon, c'est un voyageur'". Je vais vous lire une introduction avec laquelle je ne vais en aucun cas tenter d'influencer les débats. Nous sommes bien d'accord. Je fais cela juste pour vous parler de la manière dont nous allons voter et comment cela va se passer.

Le 15 septembre 2020, le Conseil général a validé la présente initiative rédigée en termes généraux. Ce soir, il s'agira pour le Conseil général de décider s'il s'y rallie ou non. Afin de vous expliquer ce que le Conseil général doit faire dans les deux cas de figure, je vous fais la lecture de l'article 6 lettre b RCG (qui se rapporte à l'article 126 LEDP):

- "1. Lorsque le Conseil général se rallie à une initiative formulée en termes généraux, il élabore, dans un délai de deux ans, un règlement conforme à l'initiative et soumis à référendum.*
- 2. Lorsque le Conseil général ne se rallie pas à l'initiative, celle-ci est soumise au peuple dans le délai de cent huitante jours dès la date d'adoption de l'arrêté constatant sa validité. Lorsque le peuple accepte l'initiative, le Conseil général élabore, dans un délai de deux ans, un règlement qui lui est conforme".*

Le vote de ce soir portera donc sur la question de savoir si oui ou non le Conseil général se rallie à la présente initiative et il se prononcera uniquement sur cette question. L'initiative demande "à revenir à une solution qui avait fait ses preuves par le passé, à savoir de taxer 1.00 franc/heure au maximum les places de parc sises sur le domaine public (exception faite aux abords de la gare, max. 200 m)".

Discussion générale

Rapport du groupe des Vert-e-s

Vuilleumier Julien (les Vert-e-s). Le groupe des Vert-e-s a découvert avec stupéfaction et une certaine incrédulité l'initiative intitulée "L'automobiliste n'est pas un pigeon, c'est un voyageur". L'initiative en question demande donc à revenir à une solution qui avait fait ses preuves par le passé. Rappelons que dans le passé imprécis, évoqué par les initiants, il y avait certainement moins d'habitants et moins de véhicules. Déjà et de tout temps, la question de l'usage et de l'attribution de l'espace public s'est posée et ne s'est jamais réduite à un tarif. Le stationnement de voitures sur le domaine public revient à une forme de location exceptionnelle de l'espace public pour y déposer un objet individuel encombrant, durant un temps et des conditions déterminées. Cette privation temporaire d'un bien commun pour un usage personnel a un coût pour la collectivité. Il s'agit bien sûr des frais d'infrastructures et d'entretien, mais aussi de la confiscation de ces espaces empêchant d'autres usages possibles, mais aussi des désagréments posés par cette privatisation ponctuelle. Dans ces conditions, le tarif de location horaire doit couvrir non seulement les frais directs mais aussi refléter la valeur de l'espace mis à disposition. Un tarif horaire de maximum 1.00 franc/heure ne correspond en rien à ces coûts directs et cette valeur. Il s'agit d'une dévalorisation et d'un bradage de notre espace public. Alors que notre ville tente de trouver des solutions pour gérer le trafic, et en particulier le trafic pendulaire, cette réduction de tarif reviendrait à ce que les habitant-e-s de notre

commune offrent du terrain aux pendulaires. La tarification, et non pas la taxation des places de parc comme l'indique les initiants, doit également faire partie d'une réflexion globale en termes de mobilité, d'aménagement, de réduction des nuisances et de qualité de vie. Il est dès lors exclu de déterminer arbitrairement une tarification nostalgique et sans fondement. Finalement, nous souhaitons, au vu des débats en cours dans notre ville, que le stationnement automobile sur le domaine public ne soit pas encore un droit humain inaliénable. Il s'agit bel et bien d'une autorisation exceptionnelle et historiquement relativement récente de dépôt temporaire d'un objet privé sur la voie publique qu'est l'espace.

Sur ces considérations, le groupe des Vert-e-s ne se ralliera bien évidemment pas à cette initiative et vous invite à en faire de même.

Steiert Thierry, Syndic. Je me demandais juste qu'elle était l'ordre des débats. Est-ce que la position du Conseil communal est prononcée avant ou après les rapports de groupes? Etant donné que les rapports de groupes ou les intervenants des groupes ont débuté maintenant, je peux aussi lire la position du Conseil communal après.

La Présidente. Excusez-moi, M. le Syndic. Je pense que nous allons dès lors le faire après. Je ne pensais pas que le Conseil communal se prononçait, étant donné qu'il ne l'avait pas fait sur la validité de l'initiative. C'est peut-être de ma faute, j'ai mal compris. Je ne l'avais pas dans mon canevas. Puisque la discussion avec les groupes a déjà commencé, si cela ne vous dérange pas, je propose que vous preniez la parole à la fin.

Steiert Thierry, Syndic. Cela ne me dérange pas. Effectivement, je croyais que nous avions communiqué le fait que, sur la question de la validité, nous nous rallions simplement à la position du Service juridique. Sur le contenu, nous avons, sauf erreur, communiqué que nous allons prendre position formellement. Je le ferai donc après les intervenants des groupes.

La Présidente. Très bien, je vous remercie. Je vous présente mes excuses.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Lorsque l'on lance une initiative, la première question à se poser, c'est à qui peut-elle profiter. Si j'applique cette question à l'initiative de M. C. Rugo, je constate d'abord qu'elle ne profite pas aux habitants de la ville puisque ceux qui ont une voiture – une minorité – bénéficient d'une place de parc privée ou payent la vignette de stationnement pour pouvoir utiliser le domaine public. Ils ne sont donc qu'occasionnellement les utilisateurs des parcomètres. Cette initiative bénéficie donc en priorité aux personnes de l'extérieur qui viennent en ville. Or, pour désengorger la ville, nous voulons précisément privilégier les déplacements avec des transports publics, P+R par exemple, ou la mobilité douce, le vélo par exemple.

De plus, en favorisant le stationnement en surface, puisque c'est ce qui va se passer, l'initiative ne profite pas à l'environnement ni aux quartiers. Elle induit une augmentation du trafic, d'où une augmentation des bouchons, de la pollution et du bruit. Le Service de la mobilité avait fait des études à l'époque, au moment où on a introduit le stationnement payant à Beaumont. On a réduit de 15% le trafic dans le quartier. Vous voyez donc que cela a bel et bien un effet direct sur la pollution, sur le bruit et sur les bouchons. Bien sûr, l'initiative est totalement à l'opposé de la politique énergétique

2050 de la Suisse puisque nous savons tous qu'un tiers des émissions de gaz à effet de serre proviennent du trafic motorisé.

Prétendre que l'initiative pourrait profiter à l'économie locale tout aussi erroné, puisque la politique de la Ville ne doit pas revenir à pratiquer des tarifs de dumping par rapport aux parkings privés. Au parking des Alpes, cela coûte 2.00 francs/heure, au parking des Grand-Places, cela coûte 1.50 franc/heure. C'est très progressif et cela monte très vite. Au parking de Pérolles Centre, c'est aussi 1.00 ou 2.00 francs/heure avec un tarif progressif. Pour libérer de l'espace public, le meilleur moyen est précisément d'inciter les automobilistes à se rendre dans ces parkings privés. Ils sont à disposition des gens qui veulent venir faire leurs achats en Ville. Il y en a largement assez, il ne faut pas prétendre le contraire.

Pour les clients des commerces, ce surcoût de 1.00 à 2.00 francs pour des achats normaux, s'ils font une ou deux heures dans un magasin, ils savent ce que cela va leur coûter. C'est très largement supportable. Il sera presque toujours immédiatement compensé par des actions, des rabais ou des promotions dont ils pourront profiter dans les commerces qu'ils iront visiter.

L'initiative ne profite pas du tout à la Ville non plus puisqu'elle risque de priver la Ville de 1.5 à 2 millions de francs de recettes annuelles. M. C. Rugo vient de se plaindre du manque de solidarité envers les artistes. Si, d'une autre main, il vide les caisses de la Ville, évidemment que l'on aura plus de peine à soutenir les artistes. La Ville mène une politique assez généreuse actuellement en faveur de la culture, des sports et de la cohésion sociale. Nous venons de le voir encore avec le montant de 3 millions de francs que nous avons accordé dans le cas de la crise du covid-19. Nous avons vu hier que les budgets vont être beaucoup plus serrés pour les années prochaines et que cela sera probablement plus difficile de pouvoir continuer cette politique.

Pour finir, bien sûr que l'initiative contredit les objectifs de la politique de stationnement en ville de Fribourg et de la circulation.

En résumé, cette initiative, et là je le dis clairement, relève du populisme de la pire espèce pour appâter le citoyen en lui promettant quelques sous. C'est une politique électorale à court terme, sans aucune vision ni perspective d'avenir.

Rapport du groupe socialiste

Vonlanthen Marc (PS). A défaut de construire et de présenter un programme politique cohérent en mesure d'offrir des perspectives à la population pour obtenir son adhésion, il y a cependant certaines recettes qui ont fait leurs preuves. Le populisme automobile dont relève tellement cette initiative en est assurément une.

A l'heure où le plan climat cantonal est en consultation et propose des mesures de réduction des gaz à effet de serre compatibles avec les accords de Paris, ne couvrons pas de honte la capitale cantonale en laissant mollement passer une initiative qui encourage l'usage privé de l'automobile. L'urgence climatique nous impose prioritairement d'évaluer toutes décisions politiques sous l'angle du climat. Dans cette optique, cette initiative est une énorme régression car, en définitive, un tel texte n'est ni dans l'intérêt des générations futures, ni dans l'intérêt des habitants de notre ville, soient-ils piétons, cyclistes ou automobilistes, souvent les trois à la fois. Plus personne ne conteste aujourd'hui les nuisances de l'automobile: pollution de l'air, émissions de CO₂, bruit, trafic congestionné, espaces

publics stériles et peu conviviaux. En se focalisant uniquement sur l'automobile, cette initiative réactive un tout à l'auto sorti au mieux des années 80. Les habitants de la ville ne profiteront en rien de la diminution du coût horaire de stationnement, comme cela a été dit tout à fait justement par mon collègue M. Page. Au contraire, et j'insiste, ce sont les automobilistes de la ville qui les premiers feront les frais de cette initiative. L'attractivité de la voiture s'en trouvera renforcée, ce qui signifie plus de trafic, moins de places de stationnement, etc. Tout cela pour économiser quelques centimes de l'heure.

Si cette initiative prétend de l'automobiliste qu'il n'est pas un pigeon, elle en fera sans aucun doute le dindon de la farce de l'initiant. Avec lui, toute la population supportera en plein les coûts environnementaux et sociaux de la mobilité étriquée et archaïque voulue par cette initiative.

Nous rappelons encore que notre Conseil a transmis, le 26 mai dernier, une proposition demandant une révision générale du règlement sur le parage prolongé dans les zones à stationnement réglementé. Cette révision permettra une discussion, que nous espérons constructive, autour de la question du stationnement en ville de Fribourg. Ceci dans l'intérêt de toutes et tous.

Vous l'avez compris, le groupe socialiste s'oppose fermement à cette initiative et nous vous encourageons à en faire de même. Comme déjà exprimé, cette initiative n'aura que des retombées négatives qui seront supportées par les habitants, peu importe qu'ils soient automobilistes ou non. En refusant sèchement cette initiative, nous autres représentants politiques de la Ville, à quelques mois des élections communales, nous exprimons notre souhait, tout parti confondu, de voir advenir en ville de Fribourg une mobilité plurielle intégrant l'urgence climatique, tournée vers l'avenir, et qui réponde réellement aux besoins des habitants.

Rapport du groupe libéral-radical

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Le groupe libéral-radical a analysé avec objectivité l'initiative sur le fond. Nous relevons que la problématique du stationnement et sa tarification font débat. Cette problématique occupe notre groupe et parti depuis assez longtemps.

A nos yeux, le stationnement ne se résume pas qu'à une question de prix, mais est influencé par d'autres facteurs (durée du stationnement, proximité des places de parc par rapport aux commerces, attractivité pour les touristes, suppressions récurrentes de places de parc, etc.).

Si la proposition de réduire le tarif maximal à 1.00 franc/heure paraît alléchante, nous sommes mitigés pour y voir la solution au problème du stationnement en ville. Nous craignons:

- une plus forte pression sur le maintien des places actuelles;
- le danger de squat par des pendulaires;
- l'impossibilité de rénover les parkings publics existants et d'améliorer les services. Je rappelle que notre groupe a déposé, il y a quelques années, un postulat sur la signalisation des parkings, postulat que nous allons déposer à nouveau.

Nous préconisons des actions de libre parage les samedis avant Noël, comme cela se fait actuellement, pour inciter les gens à venir en ville pour faire leurs achats.

Pour toutes ces raisons, le groupe libéral-radical a décidé la liberté de vote par rapport à cette initiative.

Rugo Claudio (PA). Garantir la vitalité économique et l'attractivité du centre urbain, conformément à son rôle de poumon de l'Agglomération, poumon commercial, on l'entendait en 1993 et pas en 1980, comme l'a prétendu le groupe socialiste.

Les chiffres de l'initiative sont faux. Les chiffres sont en train de baisser de 50'000 francs. M. M. Page consultez les chiffres et révisez vos arguments.

In fine et avec mansuétude, je souligne, que les initiants se sont ralliés à la version du Conseil communal.

Comme vous pouvez le constater on sait rester parfois fair-play.

Le même Conseil communal possède aussi, sans citer les gens, comme la moitié des ménages fribourgeois, une voiture. Un habitant sur deux a une voiture. Même les plus doctrinaires des Vert-e-s ont tous un parent, un frère ou une tante qui ont un véhicule pour se déplacer.

Veut-on taxer et taxer encore? Taxer les 10%, comme cela a été fait au Conseil fédéral?

On l'a vu avec la crise du covid-19, même pour un panier alimentaire d'une vingtaine de francs, des centaines de personnes sont prêtes à faire la queue durant des heures, à Fribourg comme à Genève. Mettez-vous pour une fois dans leur tête. Pensez-vous qu'elles ne doivent pas ressentir des rancœurs quand, en lieu et place d'acheter un paquet de spaghetti, c'est la même somme qui est glissée dans l'horodateur pour une heure de stationnement?

Certes, vous me direz qu'ils n'ont pas de voiture. Et bien, c'est faux car certaines de ces personnes en ont besoin. Elles en ont besoin pour véhiculer leur famille, pour aller travailler, pour transporter du matériel lourd (peintres, musiciens, artistes), pour rendre service et pour amener des gens à gauche et à droite. Avez-vous déjà réalisé des recherches d'emploi? Défendez-vous, Mmes et MM. du groupe socialiste, toutes les classes de la société? Chaque chômeur connaît l'importance du permis de conduire et de la voiture lorsqu'il est en recherche d'emploi. M. le Conseiller général C. de Reyff est trois fois d'accord avec l'argumentaire développé présentement, car il est du PDC et Chef du service du public de l'emploi.

En 2017, la population a voté une somme de 6 milliards de francs pour les routes jusqu'en 2030, c'était FORTA. La vague verte doit-elle signifier immanquablement une hausse inexorable des taxes? Je ne le pense pas. Se servir ou être au service de la population? Le politique est-il au service de la population ou, comme certains pourraient le penser, servir ses lubbies? 3'000 personnes ont signé cette initiative, 3'000 contribuables l'ont signée, 2'647 électeurs l'ont signée.

Wicht Pascal (UDC). Je prends la parole ici à titre personnel. C'est une proposition qui, à première vue, semble assez alléchante. On pourrait dire que "l'enfer est pavé de bonnes intentions". Avec mon groupe, nous nous sommes toujours engagés pour offrir des conditions d'accès favorables à la ville aux clients des commerces. Cependant, à titre personnel, je ne suis pas convaincu par la proposition faite aujourd'hui par cette initiative. En effet, le problème auquel font faces les gens qui viennent en ville avec un véhicule, ce n'est pas du tout un problème de prix, c'est un problème de disponibilité

des places de parc. On pourrait avoir des places à 1.00, 2.00 ou 3.00 francs/heure, voire même des places gratuites, si vous n'en trouvez pas ou que vous devez en chercher pendant 20 minutes, le problème sera toujours là. A mon avis, ce n'est pas en baissant le prix que l'on va trouver une solution à cette problématique.

Quant à l'argument qui vient d'être évoqué où on nous présente presque cette initiative comme un moyen de lutter contre le chômage, je crois qu'il faut garder un tout petit peu de sérieux dans le débat.

Je ne soutiendrai pas cette initiative. L'intention est bonne mais la manière d'y arriver est selon moi totalement inadaptée. Le but visé ne sera certainement malheureusement pas atteint. S'agissant d'une initiative, si nous votons non aujourd'hui, c'est le peuple qui aura le dernier mot et c'est le plus important. Je pense que la démocratie sera ainsi respectée. Je relève que je ne partage évidemment pas non plus les propos qui ont été faits par certains de mes préopinants. Je pense qu'il y a dans ce Conseil un certain nombre de personnes qui seraient heureuses de ne voir plus aucune place de parc en ville, mais c'est évidemment une illusion. Il y aura toujours besoin de places de parc pour les habitants, pour les commerces et pour leurs clients, et je crois que l'on doit trouver un équilibre.

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal a pris connaissance du contenu de l'initiative en question et il prend position comme suit:

Omniprésente dans notre vie quotidienne, la mobilité a changé nos modes vie depuis la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Il est possible aujourd'hui d'habiter à 100 km de son lieu de travail et de faire les trajets quotidiennement, soit en train ou en voiture. Malheureusement, c'est encore bien trop souvent que le choix est porté sur la voiture, contribuant ainsi aux dysfonctionnements du réseau routier. Ce choix qui consiste à prioriser la voiture est encore renforcé par l'absence totale, dans notre canton, d'un plafonnement des déductions fiscales pour les trajets du domicile au lieu de travail. En d'autres termes, plus vous habitez loin plus cela vaut la peine de prendre la voiture pour se rendre au travail, car on vous récompense avec des déductions fiscales qui peuvent atteindre jusqu'à 45'000 francs dans notre canton -c'est le record véridique-, alors que les pendulaires exemplaires qui utilisent les transports publics ne peuvent déduire que le prix d'un abonnement général CFF au maximum.

En milieu urbain, là où se trouvent la plupart des places de travail, l'utilisation de la voiture comme mode de transport a ainsi connu une évolution exponentielle avec pour corollaire une occupation disproportionnée de l'espace public, au détriment des habitants. Une voiture est immobilisée durant 95% de la journée et monopolise pour cela une emprise au sol d'une dizaine de mètres carrés. Outre l'aspect lié à l'utilisation du domaine public, les déplacements motorisés produisent une part très importante des émissions de dioxyde de carbone et participent de manière significative au changement climatique. De plus, les pollutions locales, qu'elles soient gazeuses ou sonores, génèrent des nuisances quotidiennes et entraînent des atteintes graves à la santé physique et psychique. Dans ce contexte, les politiques publiques de mobilité, que ce soit au niveau fédéral, cantonal, régional ou communal, favorisent le transfert modal, donc l'abandon progressif des transports individuels motorisés au bénéfice des transports publics et de la mobilité douce. Pour cela, il faut avant tout développer des offres de services performants, des lignes de bus et des liaisons ferroviaires attractives avec une cadence soutenue aux heures de pointe, ainsi que des infrastructures attrayantes pour la mobilité douce. Il est toutefois notoire qu'il ne suffit pas d'offrir des alternatives à l'usage de l'automobile pour susciter des reports modaux. Les ingénieurs de mobilité et les

sociologues spécialisés dans ce domaine sont unanimes: favoriser l'utilisation d'autres moyens de transports que l'automobile nécessite non seulement le développement d'une offre d'infrastructures et de services performants mais encore un certain nombre de mesures complémentaires. Selon les termes du professeur Vincent Kaufmann -qui est la référence en la matière-, *"avec l'offre routière, il s'agit de décourager en fait l'utilisation urbaine de l'automobile à l'aide de mesures liées à la circulation et au stationnement. Ces interventions concernent aussi bien les capacités en flux que l'étendue et la gestion de l'offre de stationnement"*.

La gestion du stationnement fait dès lors partie intégrante des politiques urbaines qui visent à améliorer la qualité du cadre de vie des villes et de leurs centres en particulier. En tant qu'instrument de la politique de mobilité, la gestion du stationnement comporte plusieurs volets, dont celui du dimensionnement de l'offre, c'est-à-dire du nombre de places à disposition sur un périmètre défini et par définition limité, celui de la durée maximale autorisée du stationnement et celui de la tarification. Or, la tarification a une influence non négligeable sur le comportement des usagers, le but étant de favoriser les rotations et d'empêcher les phénomènes de "voiture-ventouse." La solution généralement retenue dans un milieu urbain consiste en une augmentation conséquente des tarifs de stationnement, assortie d'une interdiction du stationnement de longue durée, à l'exception des résidents qui peuvent se garer pour des sommes relativement modestes, à l'aide de vignette-habitants. Si cette politique de stationnement est parfois combattue, notamment par les milieux économiques, on peut constater qu'en Suisse, l'attractivité de la plupart des villes n'a pas diminué, bien au contraire: les espaces rendus aux piétons ont permis d'augmenter la qualité de vie et de séjour et ainsi ont été bénéfiques aux commerces, restaurants et cafés installés dans les centres villes.

L'initiative en discussion constitue une remise en question fondamentale de cette politique de stationnement et doit être qualifiée d'invitation à un transfert modal à l'envers, c'est-à-dire à utiliser la voiture pour les déplacements en ville. Elle met à mal les stratégies de lutte contre le réchauffement climatique, les plans climat et les objectifs et principes du Projet d'agglomération et les efforts visant l'amélioration de la qualité de vie en ville. Elle attire du trafic supplémentaire en ville de Fribourg au détriment de la qualité de vie et des habitants qui disposent dans les quartiers de la vignette habitants. Ces derniers seront alors en concurrence avec les pendulaires attirés par des places de parc bon marché. De plus, elle a un coût financier important.

La Conférence des villes pour la mobilité a publié très récemment un rapport sur les "Marges de manœuvre des villes pour une mobilité climatiquement neutre". Parmi l'arsenal des mesures proposées figure bien évidemment la "promotion de modèles de mobilité multimodaux et sans voiture", la "suppression des incitations inopportunes" et la nécessité de "taxer les transports en fonction de leurs besoins en ressources". L'initiative dont nous parlons ici constitue sans aucun doute une incitation inopportune qui va à l'encontre des politiques menées par les villes de notre pays.

L'acceptation de l'initiative aurait ainsi des conséquences sur les plans environnemental, financier, urbanistique et en termes de qualité de vie.

Sur le plan environnemental, le secteur des transports est responsable de 32% des émissions de CO₂. La Communauté internationale s'est fixée pour objectif de limiter la hausse des températures à un niveau nettement inférieur à 2°C et, si possible, à 1.5°C. Les objectifs de la Suisse (zéro émission nette d'ici 2050) sont ambitieux. La loi révisée sur le CO₂, adoptée par le Parlement à l'automne 2020 représente un grand pas en avant pour la période allant jusqu'à 2030. Les objectifs visés doivent être

soutenus à tous les niveaux, en particulier à l'échelle communale. Selon le rapport précité de la Conférence des villes, *"la mise en œuvre des instruments politiques existants, par exemple de la politique de stationnement, doit par conséquent être considérablement renforcée"*. Le stationnement gratuit, trop bon marché et de longue durée induit plus de trafic, plus de bruit et de pollution atmosphérique.

Sur le plan financier, et cela a déjà été dit, les recettes parcomètres budgétées sont de 4.7 millions de francs alors que le règlement communal actuel sur le stationnement des véhicules sur la voie publique fixe le tarif maximal à 3.00 francs/heure. La limitation du tarif à 1.00 franc/heure induira une perte chiffrée entre 1 et 2 millions de francs par année. A noter que le tarif maximal de 3.00 francs/heure ne concerne actuellement que très peu de places de parc.

Finalement, l'initiative anéantirait les efforts pour favoriser le transfert de la mobilité vers les transports publics et la mobilité douce, transfert qui soutient non seulement l'objectif de neutralité climatique mais apporte également des avantages pour la qualité de vie et la santé de la population ainsi que la sécurité.

En conclusion, le Conseil communal vous invite à refuser cette initiative.

La Présidente. M. C. Rugo, vous avez demandé la parole. J'avais décidé que le débat serait clos après le positionnement du Conseil communal, mais je vous laisse quand même vous exprimer.

Rugo Claudio (PA). C'est gentil, je prendrai 20 secondes. L'ordre du débat habituel n'a pas été respecté, c'est pour cela que je reprends la parole.

Ce n'est pas une baisse de 2.00 à 1.00 franc/heure. Quand on a introduit les taxes à 2.00 francs/heure, c'est passé (au quartier du Schoenberg, à Beaumont, au Jura) de zéro à 2.00 francs/heure. C'est là que l'on a abusé. Je voulais le noter. Deuxième chose, est-ce que le Conseil communal a aussi le temps de parole limité à trois minutes ou bien il peut l'étendre?

La Présidente. Non, la limitation du temps de parole ne concerne jamais le pouvoir exécutif et les rapporteurs de commissions ou du Bureau.

Rugo Claudio (PA). Alors j'ai une dernière question que j'aimerais adresser, au Conseil communal. Est-ce que ce rapport a été approuvé à l'unanimité ou pas par le Conseil communal? J'aimerais connaître le nombre de voix par lesquelles ce rapport a été approuvé.

La Présidente. M. C. Rugo, les rapports du Conseil communal présentés par un Conseiller communal sont rédigés par le Conseil communal et ne sont jamais soumis à un vote, à mon avis. J'estime qu'il est inutile de répondre à cette question.

Vote

C'est par 49 voix contre 1 et 12 abstentions que le Conseil général refuse de se rallier à l'initiative "L'automobiliste n'est pas un pigeon, c'est un voyageur". Celle-ci passera donc en votation populaire.

A voté Oui: 1 RUGO Claudio (PA)

Ont voté Non: 49 ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURRIER Hervé (PS), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETOL Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JUNGU Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), ZURICH Simon (PS)

Se sont abstenus: 12 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), GEX Océane (PLR), KRIENBÜHL David (PLR), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUZ Claudine (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.18 à 21.36 heures.

10. Election d'un membre de la Commission de fusion en remplacement de M. Matthieu Loup

La Présidente. Je vous informe, comme annoncé précédemment, que le temps de parole pour la présentation des candidatures est limité à deux minutes, comme à l'ordinaire. Cette limitation est aussi valable pour les points 11 et 12 de l'ordre du jour. Des masques et des gants sont à disposition des scrutateur-trice-s sur leur pupitre pour exécuter leur tâche.

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe socialiste a l'honneur de présenter M. Nicolas Jaquier pour l'élection à la Commission de fusion. M. Jaquier a 41 ans et est célibataire. Il travaille en tant que cadre dans le département comptabilité clientèle privée de Swisscom SA. Informaticien de formation, il dispose également d'un Master d'étude avancée en lutte contre la criminalité économique. Du point de vue de ses engagements politiques, M. Jaquier a exercé à Marly les mandats de Conseiller général et membre de la Commission financière au début des années 2000. Il est maintenant Conseiller général à Fribourg depuis novembre 2019. Son expérience politique multi-communale fait donc de lui un candidat idéal pour reprendre ce siège vacant à la Commission de fusion. Nous sommes ainsi convaincus qu'il remplira sa fonction dans ladite Commission avec engagement et intérêt et nous vous proposons de soutenir cette candidature.

Rugo Claudio (PA). Le Parti des Artistes présente M. Claudio Rugo pour cette élection à la Commission de fusion parce que c'est la loi qui le précise. C'est étonnant d'ailleurs, toutes ces démissions. Vous recommandez des personnes, mais la moitié d'entre vous n'étiez pas là en 2016. Cela sera l'occasion pour beaucoup d'entre vous de passer au Conseil général le 7 mars, on pourrait dire presque au premier tour, sans citer de noms. Donc la loi, pour expliquer à la moitié de la salle qui vient "d'arriver", préconise que l'accession aux commissions se fait en fonction du pourcentage obtenu lors des élections. Si ma mémoire est bonne, j'avais obtenu 762 voix et plus de 12'000 suffrages lors des élections, ce qui avait avoisiné les 2% pour un indépendant. J'étais seul à cet

époque-là et maintenant on est plusieurs. La loi préconise que c'est en fonction des partis et donc des pourcents. 2% de toutes les Commissions, cela fait à peu près entre deux et, je dirais, trois, voire quatre sièges dans les Commissions. Beaucoup d'entre vous ont deux, trois, quatre Commissions et vous n'avez pas respecté la loi. Cela s'est passé entre M. E. Moussa et M. B. Altermatt. Ils ont dit "nous, on a eu tant de voix à gauche" et M. B. Altermatt a dit "nous, on a eu tant de voix à droite"...

La Présidente. M. C. Rugo, s'il vous plaît!

Rugo Claudio (PA). Cela s'est passé comme ça. M. J.-J. Métrailler était là. S'il veut ouvrir son micro, il pourrait très bien le témoigner. Et ...

La Présidente. Ne l'embarrassez pas, s'il vous plaît.

Rugo Claudio (PA). ... c'est pour ça que je me porte candidat à cette Commission, comme aux deux autres, et en particulier à l'édilité car les constructions me tiennent à cœur.

Moussa Elias (PS). Je précise pour le procès-verbal, même si je n'ai pas du tout envie de répondre au Président du Parti des Artistes, que bien évidemment, ce n'est ni moi, ni M. B. Altermatt, qui avons décidé quoi que ce soit. Comme de coutume, c'est un Bureau provisoire réunissant tous les Chefs de groupes en début de législature qui a discuté et s'est mis d'accord sur la répartition des sièges dans les différentes Commissions, respectivement des Présidences et Vice-Présidences du Conseil général. Cela se fait en début de chaque législature en fonction de la force des groupes et non pas des partis.

La Présidente. Merci M. E. Moussa. Ceci sera évidemment protocolé.

Je constate que le nombre de candidats est supérieur au nombre de poste à pourvoir. Nous allons donc procéder à un scrutin de liste. Les candidats à la Commission de fusion sont MM. Nicolas Jaquier et Claudio Rugo.

Wicht Pascal (UDC). Cela s'est fait à plusieurs reprises par le passé. Je vous suggère, ce n'est pas une motion d'ordre mais une suggestion, de continuer le traitement des points suivants pendant que le dépouillement se fait. Cela nous permettra d'éviter de perdre du temps de manière inutile.

La Présidente. Merci M. P. Wicht, je comptais le faire suite à la présentation pour la prochaine élection.

Vote

Le résultat du vote a été prononcé avant la discussion générale et l'entrée en matière du point 13. Il est reporté ici pour plus de clarté.

Bulletins délivrés:	62
Bulletins rentrés:	62
Bulletins valables:	57
Majorité absolue:	29

Est élu M. Nicolas Jaquier avec 54 voix. A obtenu des voix: M. C. Rugo (3).

Je félicite M. Nicolas Jaquier pour son élection. (Applaudissements).

11. Election d'un membre de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures en remplacement de Mme Eva Heimgärtner

La Présidente. Comme vous l'avez accepté lundi soir, je vous propose de traiter les deux élections relatives à la Commission de l'édilité en un coup, à l'aide de deux bulletins de votes séparés.

Page Maurice (CG-PCS). Le groupe CG-PCS a l'honneur de vous présenter pour cette élection la candidature de M. Mario Parpan. M. Parpan, vous le connaissez bien, puisqu'il siège déjà depuis de longues années au sein de cette enceinte. Il vient d'ailleurs de passer vers vous pour récolter les bulletins. Il a toutes les qualités pour siéger dans cette Commission dans la mesure où il est maître charpentier de profession, avec une spécialité dans la conservation du patrimoine. Cela veut dire que tous les domaines de la construction lui sont extrêmement familiers et il connaît très bien le domaine. En outre, il est aussi connu pour ses activités en tant que parent d'élèves. Il a notamment suivi soigneusement toutes les constructions scolaires et la question des bâtiments scolaires. Nous vous recommandons donc sa candidature.

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe socialiste a l'honneur de vous présenter M. Florian Müller à l'élection au siège laissé vacant à la Commission de l'édilité. M. Müller a 35 ans et est père de trois enfants. Aujourd'hui historien économique, il a accompli des études principales en histoire et en économie et complémentaires en philosophie et en géologie. Après ses études, M. Müller a travaillé une année et demie à l'Office fédéral de l'environnement. Depuis 2015, il exerce une activité de chercheur et d'enseignant à l'Université de Zürich avec un projet de thèse de doctorat sur le logement en Suisse au XX^{ème} siècle. M. Müller est engagé en politique de longue date, d'abord aux jeunesses socialistes puis au groupe socialiste. Il a également été membre du Comité de PRO VELO Fribourg pendant une dizaine d'années. Depuis 2019, il a rejoint notre Conseil. Nous sommes certains que M. Müller apportera son expérience large et son engagement pour le bien public au sein de la Commission de l'édilité. Merci à toutes et à tous de soutenir cette candidature.

Rugo Claudio (PA). Je vous avais fait parvenir ma candidature et je répondrai d'abord à M. E. Moussa. Je suis étonné qu'il ne tienne pas compte de l'article complet, je suis en train de le rechercher, sur l'élection des commissions permanentes. Il est bien écrit "en fonction des groupes et des partis". Or, je veux quand même vous rappeler que l'on dirait que ce Conseil ressemble plus à une salle de bal qu'à une institution.

La Présidente. M. C. Rugo, s'il vous plaît, je ne tolère pas ça. Nous sommes au point des élections. Veuillez présenter votre candidature et non pas insulter le Conseil général.

Rugo Claudio (PA). Oui, nous en sommes au point des démissions et élections. Je lis le texte que j'ai préparé. J'ai deux minutes pour me présenter. Cela ressemble à une salle de ... Je saute ... Démissions et élections occupent une partie importante des séances et pour rappel, le Parti des Artistes et le Mouvement Libre et Indépendant, de mon ami M. J.-J. Métrailler, sommes les seuls partis et mouvement qui semblent avoir rempli le 100% de leur mandat de cinq ans. Dans tous les

autres partis, il y a eu élections, démissions, élections, démissions. Je termine. Je fais entièrement confiance à M. M. Parpan, je ne connais pas M. F. Müller. Comme M. P. Wicht me l'a demandé, pour gagner du temps j'accède à sa demande, un peu à contre cœur parce que j'ai été blessé par le vote précédent me trouvant encore une fois tout seul, ostracisé.

La Présidente. M. C. Rugo, s'il vous plaît, vous l'avez bien choisi.

Je constate que le nombre de candidats est supérieur au nombre de poste à pourvoir. Nous allons donc à nouveau procéder à un scrutin de liste. Les candidats à la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures sont MM. Mario Parpan, Florian Müller et Claudio Rugo. Je prie les scrutateur-trice-s de distribuer les bulletins.

Rugo Claudio (PA). Vous m'avez coupé. Je voulais simplement dire que je retire ma candidature.

La Présidente. Je constate donc que le nombre de candidats est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, les candidats peuvent être élus tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer?

La parole n'étant pas demandée, MM. Mario Parpan et Florian Müller sont proclamés élus sans scrutin. (Applaudissements).

12. Election d'un membre de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures en remplacement de M. Martin Kuhn

Voir point 11.

13. Crédit d'étude de 700'000 francs pour la revitalisation de la Sarine – Message n° 53

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. La Commission s'est penchée sur ce Message lors de la séance du 28 septembre passé. Elle tient tout d'abord à remercier Mme la Conseillère communale A. Burgener Woeffray et ses Cheffes de secteur, Mmes D. Galliard et E. Jordan. Elle relève que le Conseiller communal P.-O. Nobs n'était pas présent pour cette séance, d'entente avec la Présidente, partant du point de vue que les aspects de la mobilité n'étaient pas spécifiquement une question relevant de la sphère de compétence de la Commission financière.

La Commission tient avant tout à féliciter Mme Burgener Woeffray et son équipe pour la qualité du Message fourni. On apprécie notamment le fait que le document retrace le projet depuis son origine, c'est important pour un tel objet.

L'historique budgétaire de cette revitalisation est très bien expliqué dans le Message aux pages 30 et 31. Je n'y reviendrai donc pas. Nous prenons simplement acte du fait que l'Edilité s'était engagée à venir avec un crédit d'étude à l'automne 2020; nous en sommes saisis.

La Commission s'est arrêtée sur la question des subventions, en se réjouissant que le contexte actuel est très favorable à la revitalisation des cours d'eau, sous cet angle financier en particulier. En effet, les subventions fédérales ont fortement augmenté ces dernières années, pouvant aller jusqu'à 80% des coûts des travaux. Sur le plan cantonal, la nouvelle loi sur les eaux facilite, elle aussi, clairement la revitalisation des cours d'eau. La participation cantonale à de tels projets varie entre 30% et 50%, et vient en complément de ce qui n'est pas donné par la Confédération.

La Commission se félicite que l'Edilité ait décidé de prendre rapidement les devants en contactant le Canton comme la Confédération pour obtenir les indications des subventions envisageables. L'Agglomération contribuera, elle aussi, au financement de ce projet dans le cadre du PA4, s'il est accepté, et cela en complément du subventionnement perçu par le Canton et la Confédération. Les détails figurent à la page 36. Comme à l'habitude, les subventions ne sont pas calculées au stade des crédits d'étude; elles seront chiffrées et encaissées par après.

Il est toutefois réjouissant de constater qu'un subventionnement important est fort probable. En effet, un subventionnement cantonal et fédéral de 50% à 80% des coûts d'études et de réalisation est attendu pour le projet de revitalisation de la Sarine. Une estimation plus précise sera faite dans le cadre du crédit d'ouvrage; c'est l'une des missions qui sera donnée au mandataire que de clarifier tout cela. Cela dit, le montant total des subventions octroyées par des collectivités publiques ne peut pas dépasser 80% des dépenses pouvant faire l'objet d'une subvention. Au vu de l'importance du coût total de cette revitalisation, près de 10.5 millions de francs, la Commission invite évidemment fortement l'Edilité à mettre un effort important sur l'optimisation des réalisations dans le sens d'un subventionnement maximal.

La Commission s'est ensuite arrêtée sur la collaboration avec le Groupe E dans ce projet, qualifiée de très bonne. Elle a pris note qu'en l'état, aucun dédommagement n'est pris en compte pour une perte d'exploitation durant les travaux.

En ce qui concerne les places de parc supprimées, le Conseil communal garantit que cela n'impactera pas le fonctionnement du quartier tant pour les habitants que pour les visiteurs-clients, en raison de la sous-occupation de certaines, ou de l'extension de l'offre en transports publics, que ce soit avec le funiculaire ou la prolongation éventuelle de la ligne 4 jusqu'au Schoenberg. Cela dit, ce n'est pas une considération financière et n'a pas occupé notre Commission plus que tant.

Enfin, la Commission a pris note du fait que l'Edilité n'a pas encore décidé du moment qu'elle choisira pour la mise à l'enquête du projet –avant ou après avoir demandé le crédit d'ouvrage– ni de la façon de le mettre à l'enquête, à savoir, comme un seul et grand projet, ou par phases. C'est ce qui explique que le début des travaux n'est pour l'instant prévu qu'en 2024.

Par conséquent, c'est à l'unanimité des dix membres présents que la Commission financière a préavisé favorablement l'engagement par le Conseil communal d'un montant de 700'000 francs pour l'étude en vue de la réalisation du projet de revitalisation de la Sarine.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.

C'est le 22 septembre passé que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures s'est réunie pour traiter du Message n° 53. Chacun-e ayant eu tout loisir de prendre connaissance du Message, je ne reviendrai pas en détails sur les informations que vous avez pu déjà y lire. Notre Commission a pu échanger de manière très constructive et enrichissante avec les représentants du Conseil communal et de l'Administration. Je profite de les en remercier.

La Commission de l'édilité se réjouit que ce projet initié il y a près de dix ans puisse franchir aujourd'hui une nouvelle étape. Une décision positive du Conseil général ce soir permettra à ce projet de faire un grand pas vers l'objectif final rappelé par le Conseil communal dans son Message, à savoir, redonner des conditions de vie favorables aux espèces de la rivière emblématique de notre ville, plantes, insectes et animaux, tout en améliorant le cadre de vie des usagers de la ville, habitants et visiteurs.

Nous avons mené nos discussions secteur par secteur, ce qui a amené une foule de propositions et de questions qui seront certainement précieuses pour les réflexions du Conseil communal en vue des phases suivantes de ce projet.

Sans entrer dans le détail de chaque proposition ou question, je souhaite porter à votre connaissance les préoccupations de notre Commission concernant cinq thèmes en particulier, à savoir:

- la mobilité et les possibilités de parcage;
- la passerelle des Grandes-Rames;
- les terrains de football;
- le port des Neigles.

La mobilité et les possibilités de parcage

Les aménagements prévus auront un effet sur la fréquentation des quartiers de la Basse-Ville. Notre Commission demande au Conseil communal de porter une attention particulière à cet aspect tant pour la desserte en transports publics qu'en ce qui concerne les possibilités de parcage pour les véhicules des habitants et des visiteurs. La suppression de 69 places de parc est présentée comme supportable et documentée par des enquêtes sur la fréquentation des places actuellement disponibles. A l'évidence, le Conseil communal se focalise sur ce qui existe mais oublie le dossier de la Planche-Supérieure dépoussiéré régulièrement mais tout aussi vite remis dans les tiroirs depuis maintenant plusieurs dizaines d'années. Supprimer aujourd'hui tant de possibilités de parcage pour les habitants et les visiteurs-clients, sans tenir compte de l'avenir de la Planche-Supérieure, nous semble être un jeu dangereux qui pourrait compromettre ce futur projet. A moins bien sûr que la valorisation de la parcelle de l'ancienne usine à gaz refasse aussi surface et soit la botte secrète du Conseil communal pour soutenir la mise en valeur de la magnifique place de la Planche-Supérieure. Nous nous réjouissons d'entendre le Conseil communal à ce sujet.

La passerelle des Grandes-Rames

Nous entendons bien que le Conseil communal veut maintenir des coupures dans les cheminements afin d'éviter que les balades sur les bords de notre Sarine se transforment en procession à l'image de ce que l'on peut voir autour de certains lacs. Utiliser cet argument pour condamner la passerelle ne nous a pas convaincus, pas plus que la tentative de nous mettre du baume au coeur en annonçant le lancement d'un projet, je cite le passage au bas de la page 13 du Message: "au-delà de 2030", fin de citation. Vous aurez noté le numéro de la page: "13" ... pas de chance!

Les terrains de football

Que l'on aime ou pas ce sport, force est de constater que les infrastructures actuellement à disposition des footballeurs en Basse-Ville font de ces sportifs les parents pauvres de ce projet. L'avenir des terrains du Grabensaal est très bien explicité mais le chapitre "solutions d'avenir" manque cruellement. Espérons que les sommes importantes, débloquées par le Conseil général cette semaine, permettront au Conseil communal de se pencher très sérieusement sur cette question dans la phase à venir devant déboucher sur le projet d'exécution.

Le port des Neigles

Heureusement, l'ordre des pages du Message à ce chapitre fait apparaître la visualisation de la base nautique après le texte explicatif. En effet, quelle déception! Après quelques lignes positives et empreintes d'ambition, le lecteur est plongé dans un long descriptif d'arguments plus ou moins solides pour expliquer que rien ne sera fait avant longtemps pour mettre en valeur ce secteur et répondre aux besoins légitimes de sportifs presque oubliés. Nous demandons au Conseil communal de montrer plus d'ambition pour ce secteur. Le ton utilisé dans le Message nous laisse clairement l'impression que personne dans cette salle ne vivra assez longtemps pour voir quelque chose se réaliser à cet endroit ...

Pour terminer, je souhaite encore revenir sur le calendrier prévisionnel. Nous validerons ce soir, je l'espère, le crédit d'étude pour à peu près de dix ans de travaux. Qu'en est-il de la réalisation du projet? Les termes "dès que possible", "de suite" ou "au plus vite" ne disent rien. Tout au plus, ils ouvrent des fenêtres vers des mentions comme "dès 2024", "dès 2025" ou encore "après 2030". Quelle est la volonté profonde du Conseil communal? Comme pour le port des Neigles, serons-nous tous six pieds sous terre quand les Fribourgeois du 22^{ème} siècle chemineront sur les berges de la Sarine et que les nases batifoleront à nouveau en nombre dans les méandres de notre rivière?

C'est sur ces questions que je termine le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures non sans porter à votre connaissance que l'entrée en matière n'a pas été combattue et aucune proposition de renvoi présentée. Au vote final c'est par 5 voix pour, 0 contre et 1 abstention que la Commission a décidé de préavisier favorablement l'objet présenté.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. En Suisse, près d'un quart des cours d'eau ont vu leur structure fortement altérée. Rectifiés, endigués, voire couverts, ils ne sont plus en mesure d'assurer convenablement leurs fonctions naturelles. C'est l'une des raisons pour lesquelles dans cet écosystème un nombre aussi élevé d'espèces animales et végétales vivant dans et autour des eaux sont menacées, voire éteintes. Tel est aussi le cas pour la Sarine.

L'adaptation de la loi sur la protection des eaux, en vigueur depuis 2011, exige que ces déficits soient progressivement supprimés. Il est ainsi prévu de restaurer dans un état plus naturel – on parle de revitalisation – un quart des cours d'eau dégradés – dont la Sarine. Nous avons l'opportunité de faire

de la Sarine le plus grand parc de nature en ville de Fribourg. Le projet de revitalisation posera les bases d'une Sarine vivante avec une morphologie variée et une dynamique alluviale.

La Confédération a mis à disposition des fonds pour soutenir financièrement les projets de revitalisation. Il est primordial que cet argent soit employé de manière appropriée sur les sites où la plus-value écologique est la plus importante. Sans oublier que les revitalisations permettent dans une certaine mesure de créer ou de valoriser des espaces de détente, de sorte que l'être humain et la nature en profitent. Trouver un tel équilibre est le grand défi de ce projet.

Le Conseil communal vous soumet ce soir le Message concernant le crédit d'étude pour le projet de la revitalisation de la Sarine. Issu d'un concours sous forme de mandat d'études parallèles, l'avant-projet est un projet équilibré à tous points de vue:

- Ce projet est respectueux envers la nature sans oublier les désirs de l'homme. La première volonté est d'augmenter la biodiversité: le projet conserve et réintroduit la faune et la flore et rétablit une dynamique alluviale proche de l'état naturel. La requalification ou la création d'espaces publics, par contre, permet d'ouvrir de nouveaux lieux de détente, de cheminement, de convivialité et de loisirs.
- Toujours sous l'aspect projet équilibré, les montants pour les travaux se répartissent entre des travaux de revitalisation du cours d'eau et de l'environnement pour un montant de 4'520'000 francs d'une part et les aménagements urbains et paysagers pour un montant de 3'835'000 francs d'autre part, totalisant ainsi 8'355 000 francs.
- Le projet peut être fortement cofinancé, comme cela a été très bien expliqué par la Présidente de la Commission financière, par des subventionnements cantonaux et fédéraux entre 50% et 80%. Il n'est pas possible au stade actuel du projet de connaître le montant exact des subventions. Un co-financement de la part de l'Agglomération s'ajoutera à ces soutiens financiers. Du point de vue financier, c'est une opportunité exceptionnelle à saisir.

L'accueil du projet sera plus sensible dans certains secteurs que dans d'autres, notamment le secteur relatif au stationnement. Plusieurs scénarii se dessinent et influenceront le calendrier qui pour le moment n'est que prévisionnel. Pour répondre ainsi à la préoccupation de la Commission de l'édilité, tout dépendra si le projet sera mis à l'enquête publique dans son ensemble ou par secteur. Et si l'enquête publique par secteur sera favorisée, se posera la question de savoir si les secteurs seront mis à l'enquête publique simultanément ou différés dans le temps. Cette stratégie procédurale sera discutée et décidée durant la phase du projet d'ouvrage, donc dès 2021. C'est pour cette raison que vous trouvez dans le Message, à la page 36, les notions de séquences et "dès 2024" et "dès 2025".

35 riverains et utilisateurs de la Sarine ont été intégrés dans une démarche participative à différents stades du développement de l'avant-projet: en 2017 déjà, ils ont pu livrer leurs constats sur l'état actuel du cours d'eau et ils ont pu formuler leurs attentes. Les résultats des discussions avaient été joints au cahier des charges pour le mandat d'étude parallèle (MEP). Les participants ont été invités une deuxième fois en 2018: les mandataires du projet lauréat ont démontré aux 29 personnes présentes, point par point, comment leur projet apportait des réponses concrètes aux ambitions émises en 2017. Vous trouvez la synthèse de ces discussions en annexe 1 du Message. Au moment de la validation du présent Message, un troisième atelier a eu lieu en présence de 27 participants. L'objectif était de présenter les évolutions du projet aux participants, suite à l'adaptation de l'espace

réservé aux eaux (ERE). La synthèse des débats n'a plus pu être intégrée dans ce Message. Par contre, elle a été adressée aux participants.

Malgré ces efforts entrepris pour intégrer les utilisateurs et les riverains de la Sarine dès la première heure du développement du projet, une levée de boucliers de la part de certains milieux n'a pas pu être empêchée durant ces dernières semaines. Le Service urbanisme et d'architecture analysera les raisons et cherchera une forme encore plus adaptée au dialogue durant la phase de projet.

Tout se concentre autour de la suppression des places de stationnement. Ce n'est au fond pas un problème spécifique à ce projet, mais cela suscite un débat qui a lieu à Genève, à Vevey, à Pully, à Montreux et j'en passe et qui a déjà trouvé des solutions, parfois sous forme de compromis à Lausanne, à La Tour-de-Peilz, à Zürich et à Bâle, pour citer des villes dont j'ai trouvé des portraits concrets dans un dossier de l'ATE. Le débat naît de la question de savoir comment nous voulons utiliser l'espace. La place est limitée et très demandée, surtout dans les zones urbaines. Il est légitime de nous demander à qui appartient cet espace et si la répartition est équitable. Nous sommes aujourd'hui dans une crise non seulement sanitaire, mais également climatique. En redistribuant l'espace public, nous agissons de manière concrète, rapide et importante en faveur du climat.

Aucun parlement n'échappe à ce débat. Les associations de quartier ont relevé le défi et je les en remercie. Elles présentent des propositions concrètes, comme le fait d'ailleurs le rapport au sujet de l'étude de la mobilité joint à ce Message. Ces solutions méritent d'être discutées durant le développement du projet, comme par exemple, le développement de modes alternatifs au transport motorisé individuel. Pour cela, nous avons besoin du crédit d'étude devisé à 700'000 francs.

Sie werden der Botschaft entnommen haben, dass das Projekt aus acht Abfolgen besteht, mit dem Ziel die Biodiversität zu fördern und Lebewesen, wie Pflanzen, ein günstiges Umfeld zu sichern. Gleichzeitig soll die Saane als Naherholungsraum für die Bewohnerinnen und Bewohner der Stadt aufgewertet werden. Wie kaum ein anderes Projekt wird dieses die finanzielle Unterstützung von Bund, Kanton und Agglomeration womöglich bis zu 80% erhalten. Die Aufhebung von 30 Parkplätzen am Mottaweg 24, im Sektor der Grandes Rames, und 15 Plätze auf dem Augustiner-Parkplatz, werden - wie eine eingeholte Studie zeigt - keine Auswirkungen auf das Funktionieren des Quartiers sowohl für die Bewohnenden als auch Kunden und Besucher haben. Dennoch überwiegt dieses Thema in der aktuellen Diskussion unter den Bewohnenden des Au- und Neustadt-Quartiers. Diese Diskussionen zeigen, wie immer, wenn es um die Aufhebung von Parkplätzen geht, dass sich zwei Paradigmen gegenüberstehen: individuelle Mobilität vs multimodale Mobilität, Erhaltung von Parkplatz vs Schaffung von zusätzlichem Lebensraum in einem urbanen Umfeld. Vielleicht werden sich diese Positionen finden, wenn sie sich gemeinsam hinter Massnahmen zugunsten des Klimaschutzes stellen. Der Studienkredit ist dafür da, solche Fragen auch mit den Nutzern und Anwohnenden der Saane weiter zu diskutieren. Das wird möglich sein, wenn sie, geehrte Damen und Herren Mitglieder des Generalrates, heute Abend den Studienkredit in der Höhe von 700'000.- Franken sprechen. Parallel dazu wird der Sportdirektor die begonnenen Arbeiten zur Erhebung des Bedarfes und der Lokalisierung an Sportplätzen weiterführen. Im Rahmen des Projektes ist vorgesehen ein Spielfeld im Grabensaal aufzuheben. Davon sind wir noch sehr weit entfernt. Zuerst wird die Gesamtstudie zu den Fussballfeldern für die Stadt von morgen geführt, das Projekt der Saane wird weiterbearbeitet. Die Resultate dieser Arbeiten werden schliesslich in die Botschaft zur Erlangung des Baukredites eingehen. Es wird also noch einige Zeit Wasser der Saane dem Schiffenensee entgegen fliessen, bevor der Entscheid für oder gegen die Aufhebung von Park- und Fussballfeldern gefällt wird.

Comme vous avez pu entendre par la voix de M. le Président de la Commission d'édilité et celle de Mme la Présidente de la Commission financière, les deux Commissions ont approuvé favorablement ce projet. Je les en remercie. Je peux aussi vous informer que la Commission d'aménagement de la Ville et la Commission cantonale des biens culturels ont préavisé favorablement ce projet. Toutes leurs remarques seront intégrées dans les discussions du développement de ce projet.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Giller Christophe (UDC). Conformément à l'article 11ter de notre règlement, je vous informe de mes liens d'intérêts. J'exploite un bureau d'ingénieur situé dans le quartier de la Neuveville et je suis membre de l'AICAB, Association des intérêts des commerçants et des artisans de la Basse-Ville de Fribourg, sans fonction au sein de son comité.

Le groupe UDC a analysé le Message et nous trouvons que la revitalisation de la Sarine apporte une plus-value pour le paysage, mais malheureusement, ce sont de nouveau l'automobiliste et les commerçants qui en font les frais. En effet, il n'est pas pensable de supprimer presque 70 places de stationnement dans un quartier qui souffre déjà. Une étude a certes été faite par un bureau de Zurich, montrant que ces suppressions n'auront pas d'impact, mais elle a été réalisée au mois de février, alors que tout bon Fribourgeois sait que la problématique du stationnement en Basse-Ville n'est pas l'hiver, mais l'été, avec les différentes terrasses, les berges de la Sarine qui attirent de nombreuses personnes, les divers matchs et tournois de football, ainsi que les bains de la Motta.

En été, pour les entrepreneurs locaux, il est difficile de trouver une place de stationnement pour la clientèle et ce Message va encore compliquer les choses et diminuer les recettes de la Ville.

De plus, nous ne trouvons pas acceptable de mettre le terrain de football "Derrière-les-Jardins" en zone inondable, et ainsi le condamner à la prochaine crue de la Sarine.

Nous demandons dès lors le renvoi de ce Message afin que le Conseil communal nous propose une alternative pour le stationnement.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Schenker Claude (PDC/PVL). Projet participatif, environnemental, touristique en même temps, projet cher mais finançable grâce aux larges subventions, bravo! Projet qui contient de très belles idées, comme un port aux Neigles et un déplacement de la déchetterie, bravo car même si le Conseil communal ne semble lui-même pas trop y croire, notre groupe estime que c'est nécessaire, sans tergiverser.

Tergiverser, le mot est lancé. En bon fribourgeois, pétouiller! Car hélas, on n'en est qu'au crédit d'étude! Trois fois hélas! Il faudra attendre encore au moins 2024 pour le premier coup de pioche. Ce sera en outre séquencé; et le Conseil communal se permet de nommer cela le temps court. Car oui, une partie du projet se situe sur un temps plus long. Autant dire "à la Saint-Glinglin". "Andrea, ma sœur Andrea, ne vois-tu rien venir?", pour paraphraser Charles Perrault. Nous exhortons le Conseil communal à passer à l'acte. Car décidément, il se mue inexorablement en éternel étudiant: le Bourg,

le Bourg 1, le Bourg 2, la Gare 1, la Gare 2, l'école de la Neuveville, la rue Pierre-Aeby, étude, étude étude! Et hier soir, ce sont 14 études supplémentaires que nous avons adoptées dans les investissements. Nous demandons une vitesse de réalisation nettement supérieure, éco-conduite oblige.

Le Conseil communal, pétouillon sur nombre de projets, est en revanche bien prompt à supprimer des places de parc.

Wir verweigern die Aufhebung zahlreicher Parkplätze. Besonders wenn dies auf einer Studie basiert, in welcher die besetzten Parkplätze im Februar ermittelt wurden. Warum nicht im Juni? Warum nicht auch am Freitag und an anderen Abende?

Bien sûr, on veut limiter cette étude aux berges de la Sarine, mais, pour le stationnement, le Conseil communal se vente d'une étude de mobilité d'ensemble. Il n'est alors pas admissible de supprimer ainsi 70 places de parc, surtout à la piscine et aux Grandes-Rames. Car ce que vous faites ici, c'est que vous osez prétendre qu'il y a trop de places envers l'habitant de la Neuveville, qui paye sa vignette mais ne parvient quasiment jamais à se garer lorsqu'il rentre à son domicile le soir. Vous osez lui affirmer que c'est normal qu'il n'en trouve pas, car il en reste encore deux ou trois de libre au Grabensaal ou aux Neigles. Bref, vous demandez au contribuable des Grandes-Rames de garer sa voiture à 25 minutes à pied, à des heures où il y a en outre, si tout va bien, un bus toutes les 30 minutes.

Les habitants et les restaurateurs en ont marre d'être punis en lieu et place des pendulaires. C'est le second maillon, très faible, de votre projet. On ne gère pas une ville par la punition, en supprimant les places et construisant des chicanes, car cela pénalise avant tout les habitants. Notre groupe demande de passer à des mesures positives pour la mobilité: améliorez avec l'Agglomération la ligne 4 et les cadences, sécurisez et mettez en valeur non seulement le parking de la Route-Neuve, mais aussi les accès aux lignes centrales des transports publics vers la Basse-Ville, prévoyez, à l'exemple de la City Card, des tickets de bus et de funiculaire incluant les entrées aux manifestations et à la piscine.

Notre groupe ne va ni refuser ni renvoyer ce projet, il est trop beau, mais notre avertissement est formel: sans amélioration et sans maintien des places de stationnement nécessaires, nous pourrions très clairement, malgré notre hâte, demander le renvoi du crédit d'ouvrage.

En outre, nous regrettons dans ce projet l'absence d'un vrai sentier pédestre marqué en continu, de la Maigrauge aux Neigles. Mieux encore, un sentier continu le long de la Sarine, des Charmettes à la porte de Morat, avec la ligne 1 des TPF pour boucler la boucle. Et un marketing adapté. Quelle opportunité pour la capitale, pour son tourisme, pour amener des clients sans voiture aux tables encore réputées de notre Vieille-Ville. Je serais prêt à parier que le succès d'une telle randonnée dépasserait celui de la balade sur nos remparts. Ou le compléterait, et amènerait de nouveaux clients-randonneurs à demeurer un peu dans notre ville qui le mérite tant, et à occuper nos hôtels également.

Autre critique constructive de notre groupe: l'accès direct à la rivière et les vues sur la Sarine. Nous saluons bien sûr la création de plusieurs pontons d'observation. Nous craignons néanmoins que le promeneur soit frustré de superbes points de vue s'ils sont trop dissimulés par des arbres. Il est en

effet prévu de très nombreuses nouvelles plantations, parfois de haute futaie. Nous demandons un réexamen.

En vrac, encore sept remarques finales, brèves, dans le sens du courant:

- 1) il faudra bien sûr pérenniser avec Groupe E le passage sur le barrage de la Maigrauge;
- 2) elle nous plaît la solution négociée avec les cisterciennes de la Maigrauge pour leur haie;
- 3) il serait beau d'avoir un petit parc public à côté de la placette de la Motta, mais il faut réfléchir encore à l'utilisation de ce pré souvent si nécessaire à la piscine;
- 4) ne peut-on pas cacher la conduite qui traverse la rivière aux Grandes-Rames?;
- 5) en l'absence de passerelle aux Grandes-Rames, le cheminement piétonnier entre les ponts de Saint-Jean et du Milieu doit être prévu et marqué sur l'autre rive, le long de l'église Saint-Jean et de la Planche-Inférieure;
- 6) depuis Derrière-les-Jardins, il vaut la peine d'assurer des vues sur les impressionnantes falaises;
- 7) il faudra enfin baliser sans attendre un vrai chemin piétonnier entre le pont de Zaehringen et les Neigles ou même le Goz-de-la-Torche.

Fazit: ausser zwei grösseren Vorbehalte, die Planung und Parkplätze heissen, haben wir hier ein wunderschönes Projekt. Unserer Fraktion gefallen auch die acht Abfolgen, weil dies viel Flexibilität offeriert für die Durchführung, die von den Finanzen abhängt. Wir sind ...

La Présidente. M. C. Schenker, le temps de parole est épuisé. Veuillez brièvement conclure, s'il vous plaît.

Schenker Claude (PDC/PVL). Wir sind aber auf eine rasche Realisierung aller Abfolgen, sowie des Neiglen-Hafens und der Neiglen-Schlaufe sehr gespannt.

Rapport du groupe libéral-radical

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Le groupe libéral-radical salue le fait que la Sarine, ce fleuve symbolique qui forme l'identité réelle de la ville et de sa structure urbaine, soit mise en valeur. Le groupe libéral-radical salue également le fait que les conditions de vie des plantes, des animaux et des insectes soient améliorées.

Néanmoins, nous aurions souhaité que l'intention justifiée et nécessaire de protéger davantage la nature sauvage le long des rives de la Sarine et de prendre en compte la biodiversité tienne également compte des besoins des habitants qui y vivent. En lisant le Message, on a parfois l'impression que la protection de la nature est beaucoup plus importante que les besoins des habitants de la Basse-Ville.

De plus, on ne peut pas ignorer le fait qu'il y a plusieurs contradictions dans le Message. D'une part, la nature le long de la Sarine doit être laissée sauvage et, d'autre part, la Sarine doit être rendue plus accessible. Cependant, si vous rendez la Sarine plus accessible, vous attirez automatiquement plus de monde, ce qui signifie plus de déchets et de bruit.

Bref, le projet nécessite une réflexion approfondie, plusieurs améliorations et la prise en compte d'éléments et d'intérêts supplémentaires, comme le sport et le patrimoine culturel.

Nous supposons que le Conseil communal tient à ce que ce projet ne soit pas mis en œuvre sans concertation avec les habitants et les commerçants de la Basse-Ville, mais que celui-ci prenne en compte les besoins et intérêts de tous les citoyens et toutes les citoyennes de la ville de Fribourg.

Pour cette raison, nous demandons que l'étude propose des solutions constructives pour les domaines suivants:

1) *Maigrauge*

Nous demandons que la haie de thuya, objet d'obsession aujourd'hui, soit préservée, car elle a pour fonction de clôturer le complexe monastique et de le protéger des regards. Inutile de dire qu'une haie vive qui perd les feuilles en automne ne peut pas remplir cette fonction.

- Une haie vive telle qu'elle est prévue ignore les besoins des sœurs de la Maigrauge et ne respecte pas le fait que le monastère de la Maigrauge est un bien culturel de premier ordre, dont l'intégrité ne doit pas être touchée. On peut planter la haie n'importe où, mais certainement pas sur un terrain dont le propriétaire est l'abbaye de la Maigrauge.
- On parle dans le Message du "respect de la quiétude": par respect pour ce lieu unique nous demandons également de renoncer au salon situé au plus proche de l'abbaye. Ganz abgesehen davon sind diese "Salons de repos" ja nun doch eine sehr künstliche Angelegenheit. Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, sind wir wirklich schon so weit, dass wir Beobachtungsposten einrichten müssen, um einen Blick auf die Natur werfen zu können? Lassen wir die Natur doch ganz einfach Natur sein!

2) *Sports*

Nous sommes étonnés que le sport, et en particulier le football, ne soit pas pris en compte dans l'étude. Le sport joue un rôle majeur dans la cohésion de la population. N'oubliez pas que le football est également un grand facteur d'intégration. C'est pourquoi nous demandons un concept de remplacement des terrains de sport. Nous demandons également que la sécurité des utilisateurs des terrains de football, si les grillages sont supprimés, soit garantie.

3) *Mobilité*

Pour que le projet soit mis en œuvre, environ 10% des places de stationnement de la Basse-Ville doivent être supprimées, soit 70 places de stationnement. De plus: dix places de stationnement ont déjà été supprimées en novembre de cette année.

Wie die zuständige Gemeinderätin in den "Freiburger Nachrichten" vom 1. Oktober 2020 sagte – ich zitiere – "werden auch einige neue Parkplätze kreiert. Das Ziel ist es aber, nicht mehr Parkplätze zu schaffen als zuvor". Was, bitteschön, heisst das genau? Sagen Sie uns, was diese nun doch etwas - erlauben sie mir diesen Ausdruck - kryptische Aussage genau bedeutet.

Où les nouvelles places de stationnement seront-elles installées et combien y en aura-t-il?

Permettez-moi de faire une remarque personnelle. La rapporteuse du groupe libéral-radical n'a pas de voiture. En ville, elle se déplace généralement à pied ou en bus.

La Présidente. Mme B. Acklin Zimmermann, le temps de parole est terminé. Veuillez brièvement conclure, s'il vous plaît.

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Mais ce n'est pas une raison pour forcer les autres à se comporter exactement de la même manière:

- vous ne pouvez pas ignorer le fait que de nombreux habitants et commerçants de la Basse-Ville, dépendent d'une voiture et donc d'une place de stationnement;
- vous ne pouvez pas ignorer le fait que la réduction massive des places de stationnement aura un impact défavorable sur la vie économique de la Basse-Ville, qui est déjà en difficulté.

Est-ce que vraiment ...

La Présidente. Mme B. Acklin Zimmermann, s'il vous plaît.

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Oui, j'arrive. Pour terminer encore un mot sur le ... Mais je n'ai pas encore dépassé la limite du temps de parole, n'est-ce pas?

La Présidente. Oui, le Vice-Président vient de me le dire.

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). D'accord. Pour terminer, encore un mot sur la procédure dite "participative". La participation ...

La Présidente. Mais s'il vous plaît, veuillez conclure.

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). A mon avis je n'ai pas encore parlé cinq minutes, mais si vous le dites. Pour ces raisons, le groupe libéral-radical demande le renvoi de ce Message au Conseil communal pour qu'il puisse y apporter les améliorations nécessaires.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Mendez Monica (les Vert·e·s). De manière générale, le groupe des Vert·e·s a accueilli le Message de revitalisation de la Sarine avec enthousiasme. Nous sommes contents de voir arriver ce projet, par ailleurs très complet, intelligent et soigné. Certains points ont tout de même soulevé quelques questions et remarques que nous trouvons nécessaire de relever en plénum.

Tout d'abord, il nous semble important d'élargir la charte sur les pesticides de synthèse et de les interdire dans tout le secteur de la Sarine. En effet, les écoulements de pluie se déversent directement dans la rivière, ce qui ne correspond pas à une vision de revitalisation aboutie.

Ensuite, le projet prévoit le déplacement de mètres cubes de gravier qui sera installé sur les berges à certains endroits. Nous souhaitons savoir si les énergies grises induites par de tels déplacements sont prises en compte. D'où vient le gravier importé? Et son mode d'acheminement respecte-t-il des principes de durabilité et de protection de l'environnement? Quant aux sédiments qui seront enlevés

sous la falaise du Belvédère, nous souhaitons savoir s'ils seront recyclés ou revalorisés d'une manière ou d'une autre?

La revitalisation engendrera une fréquentation des lieux probablement plus importante. Nous souhaitons savoir s'il est prévu de mettre en place une gestion particulière pour la sensibilisation et la surveillance des comportements.

Nous sommes également d'avis que la seule chose à bétonner dans ce projet est le contrat avec le Groupe E Celsius. Nous serions curieux d'en savoir un petit plus au sujet des négociations relatives à d'éventuelles compensations pour la perte de production en raison des travaux.

Ce projet propose des points d'accès à la berge afin de contrôler l'afflux vers le bord de l'eau, ce qui est une très bonne chose, et nous sommes curieux de savoir si cela sera suivi d'effets. D'après les Vert·e·s, ces points d'accès doivent impérativement respecter la topographie des lieux ainsi que la biodiversité. Par conséquent, il ne nous semble pas nécessaire de créer des point d'accès sur toutes les berges, ni de couper des arbres.

Le coût environnemental a une empreinte humaine dans chaque recoin des méandres de la Sarine, il nous semble trop élevé en comparaison aux bénéfices retirés. Nous sommes persuadés que le dynamisme économique et la qualité de vie en seront renforcés. C'est également afin de préserver l'environnement existant que nous soutenons une réalisation par étape, de sorte à ne pas perturber l'état actuel de la biodiversité dans et autour de la Sarine.

Finalement, nous remercions le département de l'Edilité qui propose un Message intelligent, de qualité, concernant le cœur de la ville, et un enjeu cher à nos yeux. Si les méandres de la Sarine sont le merveilleux résultat de plusieurs milliers d'années d'érosion, nous espérons voir un projet à la hauteur de ce trésor naturel.

C'est avec ces remarques que le groupe des Vert·e·s votera en faveur du Message.

Rapport du groupe socialiste

Allenspach Christoph (PS). Le projet de revitalisation de la Sarine sur une longueur de trois kilomètres est gigantesque. Pas moins de 13'500 m³ de gravier devront être déposés dans un lit de 7'000 à 10'000 m³, transportés depuis le lieu de l'extraction à la boucle des Neigles. Ce projet est d'une importance majeure pour la ville. Il ne vise pas moins qu'un nouveau pacte entre nous, les habitant·e·s, et le paysage de la Sarine. Les méandres du fleuve sans lesquels la cité de Zaehringen n'aurait pas été fondée, ont souffert depuis le milieu du 19^{ème} siècle. Nous aimons le lac de Pérolles et adorons l'ouvrage pionnier du barrage de la Maigrauge, mais la construction par la suite de la conduite d'eau vers les turbines de l'Oelberg a fortement mis en péril l'équilibre de la nature fluviale. Le barrage retient le gravier et représente un obstacle pour les poissons. La Sarine a été canalisée et son espace vital réduit. Les anciennes rives sont aujourd'hui occupées par des installations sportives, des places de stationnement ou des bâtiments. La construction du barrage de Schiffenen n'a pas, là encore, arrangé la situation. Le paysage d'aujourd'hui de la Sarine est certes vert, mais il est très loin d'un état naturel.

Les éléments essentiels sont décrits dans le Message pour le crédit d'étude. Redonner à la nature et au paysage la place dont ils ont besoin. A ce point commence justement les conflits dont nous

sommes confrontés: trouver un équilibre entre le paysage, qui devrait retrouver son excellence et sa biodiversité, et les besoins des habitant-e-s de la Ville de pouvoir utiliser et savourer cette nature. Certains membres du groupe socialiste ont évoqué avec de bonnes raisons que les bords de la Sarine devraient également servir aux loisirs et à la cohésion sociale.

Revitaliser un jour, est-ce que cela veut dire attirer davantage de promeneurs et de gens voulant faire une grillade près de l'eau? Est-ce que ce conflit entre nature et eau s'aggraverait ou est-ce que l'on trouverait l'équilibre?

On peut constater que l'avant-projet qui nous est soumis de manière détaillée est d'une excellente qualité. Il montre le potentiel d'un paysage naturel et fait rêver. Il montre cependant aussi les limites de la revitalisation par le périmètre très restreint. Le projet doit accepter en grande partie la situation actuelle, l'acquis. Par exemple, il ne touche pas les terrains de football, l'énorme parking des Augustins qui est la honte de la cité médiévale, et les halles industrielles des Neigles. Il propose seulement de supprimer un certain nombre de places de stationnement, ce qui met tout de suite en rage quelques riverains qui se défendent d'un prétendu droit, et ce même si l'enquête de stationnement en annexe du Message montre clairement que le nombre de places de parc est aujourd'hui surdimensionné. Pour le groupe socialiste, il n'y a pas de raison d'entrer en matière sur ces discours. Il n'est pas compréhensible que les associations de quartier combattent un projet qui améliore la qualité de vie.

Le groupe socialiste soutient à l'unanimité le crédit d'étude qui devrait clarifier les dernières questions. Pour la suite du projet, notre groupe demande que l'Edilité étudie les possibilités et les étapes d'une future expansion du périmètre de la revitalisation. Est-ce que l'on pourra un jour remplacer un terrain de football par un parc accessible à toutes et tous? Le Conseil général a approuvé les études dans ce sens hier, ce qui ouvre une porte. Quelles sont les conditions pour que l'on puisse supprimer un jour la route située derrière la piscine de la Motta ou encore le parking des Augustins pour donner plus de place à la nature?

A titre personnel, j'aimerais encore dire que je ne pourrais pas signer le rapport du Président de la Commission de l'édilité. A mon avis, il ne reflète que partiellement les débats de la Commission.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Je commencerai par dire que je suis un peu surpris parce que nous venons de refuser à l'unanimité moins 1 voix, celle de M. C. Rugo, son initiative concernant le parking en ville, et j'entends de la part de plusieurs intervenants ce soir exactement les mêmes arguments que ceux avancés par M. C. Rugo tout à l'heure. Le gros problème, c'est le parage. Ce n'est pas la revitalisation de la Sarine, c'est le parage. Je vous signale quand même que j'habite ce quartier depuis 50 ans, que je suis propriétaire d'une voiture et qu'elle est habituellement parquée aux Grandes-Rames. Voilà pour expliquer mes liens d'intérêt.

Cela dit, le groupe CG-PCS est évidemment heureux et satisfait d'arriver enfin dans une phase opérationnelle pour cette revitalisation de la Sarine. On en parle depuis 2012. Cela fait déjà bien quelques années. C'est bon pour la nature, pour la biodiversité, pour les habitants, à long terme. Cela renforce l'attractivité de la ville. Toutefois, renforcer l'attractivité de la ville ne doit pas vouloir dire augmenter la circulation. Si plus de gens viennent visiter la Basse-Ville, fort bien, mais ils ne doivent absolument pas venir en voiture. Il faut leur offrir d'autres moyens d'y venir. On a aujourd'hui une

ligne de bus assez convenable. On pourrait sans doute encore améliorer la desserte, c'est évident. On pourrait peut-être développer d'autres trajets, etc. En tant qu'habitant du quartier, je ne vois absolument pas en quoi les gens devraient venir en voiture à la piscine. Il y beaucoup d'autres moyens d'y accéder que la voiture. Cela ne me choque absolument pas que l'on puisse supprimer les places qui se trouvent derrière le mur de la piscine, c'est tout à fait logique.

L'inquiétude vient plutôt de ce qu'ont dit la Commission de l'édilité et d'autres partis, le fait que l'on ne commence pas les travaux le plus vite possible. S'il faut attendre encore 2024, l'eau aura coulé sous les ponts, comme on dit. Je pense qu'il faut vraiment maintenant aussi anticiper sur les appels d'offre, sur les projets, sur les projets concrets et sur la matérialisation des projets. C'est un projet transversal qui implique aussi la mobilité et les aménagements du Bourg et de la Gare. C'est évidemment assez connexe. C'est comme le Pertuis, l'Auge et la place du Petit-Saint-Jean que l'on a voté dans le cadre du budget. Je rejoins la Commission de l'édilité pour m'inquiéter du fait que l'on n'a pas vraiment d'idées et de projets sur le réaménagement de la Planche-Supérieure. Je pense que c'est un peu dommage.

Le projet doit se dérouler par étapes et par secteurs, d'amont en aval. Pour moi, cela paraît assez évident, effectivement. Malgré tout, je suis satisfait de voir que l'on a conservé quand même, dans l'essentiel, les espaces de sport et de détente pour la population. Nous avons aussi voté au budget deux crédits importants pour des compensations, on peut appeler cela comme ça si on veut, aux Neigles et au Stadtberg. C'est quand même assez important. Les sacrifices pour la mobilité et pour le parage surtout sont tout à fait supportables, puisque l'objectif de la Ville doit vraiment être aujourd'hui de diminuer l'empreinte et la place de la voiture dans tous les quartiers. Les quartiers de la Basse-Ville ne sont pas forcément les plus mal lotis dans ce domaine-là, il faut aussi le reconnaître.

Il y a une part importante de subventions de la Confédération et des Cantons, il n'y a donc pas de problème.

Je n'étais pas non plus tout à fait convaincu de l'étude de parage, je dois quand même le dire. Cette étude ne me semble pas si solide que ça parce qu'on a pris un point de départ de 400 habitants mais qui est finalement assez arbitraire. On ne sait pas si cela correspond vraiment à la réalité. Est-ce que l'on parle des besoins? Est-ce que l'on parle d'un objectif? Ce n'est pas très clair.

Je ne vais pas non plus insister sur le fait que cette étude a été conduite en février, cela a déjà été dit. Je pense que la vision de ce projet est quand même extrêmement intéressante et, vraiment, on encourage le Conseil communal à ce qu'il puisse se mettre en route le plus vite possible.

Rugo Claudio (PA). Le Conseil communal dit encore: "Qu'il y ait une revitalisation de notre belle Sarine". Et cela se réalisa. Les membres du Conseil général, comme des moutons, bëlèrent tous en multipliant râles de détails, assaisonnant leur verbiage de moultes remarques comme entendu ce soir, pour toutefois in fine n'être que l'instrument de concorde au moment du vote. Le Conseil communal nomma cette renaturation: revitalisation. Le soir vint, puis le matin: ce fut la huitième journée.

Le Conseil communal dit encore: "Que les eaux qui sont au-dessous du barrage de la Maigrauge puissent déborder sur les falaises des Grandes-Rames, sur les berges de la Planche-Inférieure, comme plus bas". Et cela se réalisa ...

Dieu créa le monde en sept jours. D'ailleurs, Dieu était le premier syndicaliste connu sur terre pour le moins. Il travailla six jours, puis se reposa le septième.

Mon amie Conseillère communale - en l'occurrence, je pense qu'il est superflu de préciser son nom - mon amie, disais-je, nous avait habitués à mieux!

Après concertation, avec une pincée de sagesse, beaucoup de détermination comme seules les montagnardes du Haut-Valais peuvent en regorger, elle ciselle ses dossiers tel un grand couturier, en général du "sur mesure". Habituellement ... , là, que nenni! Du kannst es besser machen!

La motivation, l'impulsion a été dictée:

- 1) par la manne fédérale ... -cela a été développé;
- 2) ce dossier semble avoir été écrit dans la précipitation en vue des prochaines élections, en faisant un mélange des genres; bien que, sur un tel sujet, on serait en droit d'attendre que tout coule de source comme un long fleuve tranquille ... Ce message remoue les fonds vaseux, boueux. Le Conseil communal nage ici en eaux troubles. Les cinq membres partent à la pêche au gros requin en mettant au bout de leur hameçon des asticots ... Et, je dirai que là, ils moulinent, ils moulinent ...

Combien de truites nagent dans la Sarine? Y aurait-il encore des saumons qui auraient réussi à remonter le cours d'eau comme jadis? Y aurait-il une similitude entre la pêche et la politique: pourquoi les brochets, poissons classieux, peuplent-ils plus le lac de la Gruyère que notre portion de Sarine? Et la question, la plus importante: à Fribourg, combien y-a-t'il de "nazes"? À propos, il est vrai que le Conseil communal, comme la majorité des Conseillères et Conseillers généraux, quand on parle de canards... ils-elles pensent plus, en cette période de l'Avent, au nombre de kilos de foie gras de canard qu'il faudra commander pour se rassasier durant les fêtes que du bien-être des canards sauvages!?

C'est vrai, aujourd'hui, que ces canards peuvent batifoler sur les berges, la construction de la passerelle étant renvoyée aux calendes après 2030.

Parole-Parole-Parole ... et études!

A-t-on recensé, par des études topiques, le nombre de cygnes? Non, le Conseil communal veut plutôt s'occuper des signaux à 30 mètres du cours d'eau ...

On nous refourgue l'étude sur la mobilité non pas des truites et saumons, canards, cygnes ou hérons ...

Cette législature a été marquée par les études démographiques neuchâteloises, hors sol. De 70'000 on est passés à 40'411 habitants projetés en 2025 alors que tout était calculé pendant notre législature à 70'000 personnes.

Est-ce que la définition de la revitalisation est la même entre la Confédération, le Canton et la Ville? Il s'agit surtout de sortir les cours d'eau sous terre.

La Saane, je l'ai connue tout jeune enfant. Le camion à glace, conduit par M. Fessler, tel un monstre à la grande bouche ouverte déversant le surplus des tonnes de glace de la patinoire des Augustins. Oui, j'ai pêché en action et en omission, allant hameçonner le poisson... le nase (activité qui m'est proscrite actuellement).

20 ans plus tard, j'ai eu la chance d'accompagner le troubadour Gabby Marchand qui l'a mise en musique et chantée avec douceur et amour, la Saane. D'ailleurs, coïncidence, combien de fois m'avait-il dit que son point de départ était le Café de l'Ange.

Cette portion de Sarine est plus que magnifique, elle est paradisiaque.

Pourquoi doit-on bafouer la sagesse de nos anciens? S'ils ont construit en bas des falaises ou aux Grandes-Rames, ce n'est pas pour rien, ils ont construit une digue. Que veut-on faire? On veut l'enlever. Ce sont des gens de Lausanne qui ont pensé ça.

La gestion de ces quatre kilomètres de nature en ville me donne l'image d'un aquarium; des poissons rouges avec quelques vertes algues factices.

La Présidente. M. C. Rugo, le temps de parole est épuisé.

Rugo Claudio (PA). Alors j'en arrive à ma conclusion qui est deux pages plus loin. In fine, je voterai non à cet objet.

Ave mes chers frères, Ave mes chères sœurs. En prenant le risque de croiser, voire même de bousculer sur le chemin spirituel qui est le nôtre la deuxième Conseillère communale, je m'en vais déposer un cierge à Saint Benoît; sans manquer de l'implorer pour qu'il éclaire la mouture de notre Conseil communal qui vit ses dernières séances encovidées. Saint Benoît exhause-moi et envoie leur, s'il-te-plaît, un nouveau Message de naturation divine n° 53 bis ...

Je dirai encore un je-vous-salue pour revitaliser notre Conseil communal le 7 mars prochain!

La Présidente. Merci M. Rugo, et amen.

Zurich Simon (PS). Je me permets d'attirer l'attention du Conseil communal sur un point qui est extrêmement important dans le cadre de ce dossier-là, soit la qualité des eaux de la Sarine. Quand on parle d'un projet de revitalisation, on peut prévoir toutes les mesures d'aménagement nécessaires. Si le Groupe E continue sa politique actuelle de gestion des cours d'eau, on va pouvoir remettre les mêmes mesures sur l'ouvrage dans quelques années puisque les barrages qui émaillent le fil de la Sarine ont un effet extrêmement négatif sur la qualité des cours d'eau, sur la biodiversité. On a pu assister, il y a quelques temps, à un lâcher d'eau important qui a permis de redynamiser un peu le lit de la rivière. Il est extrêmement important que le Groupe E puisse pérenniser cette pratique et répondre ainsi aux exigences nécessaires pour garantir la biodiversité de la Sarine.

J'invite le Conseil communal à tenir compte de cela et à rappeler le Groupe E à ses obligations pour éviter que les mesures, fort coûteuses et tout à fait nécessaires que la Ville de Fribourg va prendre pour ce projet, ne servent finalement à pas grand-chose à cause du comportement du Groupe E.

Après avoir entendu plusieurs de mes préopinants prendre la défense des habitants du quartier, je me permets de faire part de mon étonnement puisque nous avons reçu un courrier des deux associations d'habitants de la Basse-Ville qui expriment "*que la grande majorité, si ce n'est la totalité, exprime son contentement et son empressement à voir se concrétiser enfin ce projet*".

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Es gibt ein Sprichwort das sagt: "Allen Menschen recht getan, ist eine Kunst, die niemand kann". Im Augenblick habe ich all diese verschiedenen Interventionen für mich so zusammengefasst.

Ce projet de revitalisation de la Sarine porte sur quatre kilomètres. Il intègre différents intérêts pour la revitalisation, pour le maintien et pour la renaturation du lit d'eau qui est la priorité de ce projet.

Comme d'autres l'ont dit ici dans cette salle, la question la plus préoccupante est celle du stationnement. Je me permets de ne pas répondre à toutes ces différentes inquiétudes, mais j'aimerais vous dire que ce que nous vous avons présenté, c'est un avant-projet. Celui-ci a été tellement travaillé qu'il ressemble à un Message pour un crédit d'ouvrage. Ce que je demande aujourd'hui, au nom du Conseil communal, c'est de libérer un montant de 700'000 francs pour étudier toutes vos différentes inquiétudes. Ces inquiétudes sont parfois justifiées. En tout cas, elles seront lues dans le procès-verbal de cette séance. Nous les dépouillerons une par une pour continuer à travailler ce dossier-là. Oui, nous aurions voulu venir avec ce Message plus tôt. Cependant, le Canton et la Confédération nous ont imposé, un nouveau périmètre d'intervention lié au fait qu'il fallait réajuster les espaces réservés aux eaux.

Vous avez peut-être vu, parce que le Message est quand même assez explicite, qu'il y a des zones réservées aux eaux où nous avons quand même laissé des places de parc, par exemple aux Augustins. Nous avons négocié ardemment, difficilement, avec le Canton et la Confédération pour faire valoir l'existant et pour maintenir un quartier vivant.

Par contre, ce qui est plus important pour le Conseil communal et pour ce projet, c'est la Sarine elle-même. La Sarine est le poumon de notre ville et nous aimerions encore en améliorer sa biodiversité. Mme B. Acklin Zimmermann, je ne peux vraiment pas me joindre à vous quand vous dites que la biodiversité passerait en deuxième rang par rapport aux envies de l'homme. C'est aussi pour cette raison que, dans cet avant-projet, la proposition est de cadrer un peu la présence de l'homme au bord de l'eau. C'est pour ça qu'il y a ce ponton d'observation. J'ai entendu que ce n'est pas cela qui fait peut-être le plus envie, on va le réétudier.

J'ai entendu aussi Mme B. Acklin Zimmermann qui nous parlait des soucis des sœurs du couvent de la Maigrauge. Elles font aussi partie de la démarche participative. D'ailleurs, nous les avons rencontrées personnellement pour voir comment on pouvait rendre cette haie plus vivante, plus favorable à la biodiversité. Nous avons entendu les soucis de ces sœurs. Pour le moment, nous en sommes au stade de l'avant-projet. Des pistes de solutions existent et nous allons les intégrer.

J'ai entendu le souci de repousser au Nimmerleins-Tag la requalification de la Planche-Supérieure. C'est vrai, il n'y a pas de projet concret, mais c'est aussi vrai qu'il n'y a pas de projet de supprimer les places de parc sur ce périmètre-là. Par contre, ce qui est vrai et que vous pouvez lire dans le PAL, c'est qu'il y a un plan d'aménagement de détail (PAD) pour le périmètre de l'Usine à gaz. Ce PAD a parmi ses objectifs celui de créer un parking pour les voitures.

Vous regrettez le fait que l'on ne puisse pas prendre en considération dans ce projet la passerelle des Grandes-Rames. Je vous renvoie aux réponses aux postulats que deux Conseillers généraux ont déposés. Nous avons même été jusqu'à demander un avant-projet pour savoir si la passerelle était réalisable. Un avant-projet a été développé et il a été soumis à la Commission du patrimoine et à la Commission des biens culturels. Elles nous ont renvoyés à la case départ, tout en argumentant que nous sommes au bord de la Sarine, dans un périmètre tellement délicat et tellement sensible, mais aussi tellement beau, qu'une telle passerelle mériterait d'être étudiée soigneusement. Pour cette raison, le Conseil communal a décidé de l'exclure de ce projet qui était de toute façon, et dès le départ, une option, tout comme le port des Neigles. Par contre, je vous informe que ce port, où se trouvent actuellement les bâtiments d'aviron, etc., était un périmètre situé à l'époque dans un périmètre réservé aux eaux. La solution, après discussions avec le Canton et la Confédération, est de maintenir ce périmètre. C'est cela qui permet maintenant aux associations de reconstruire leurs bâtiments, ce qui est une bonne chose.

Par contre, ce que personne n'a dit, c'est que nous allons rétablir les berges le long du port, si on peut appeler ça un port existant. Il s'agit de nouveau d'une revitalisation, d'une renaturation de ce site.

Vous n'avez pas vu ou lu, je ne sais pas, en tout cas je vous rappelle que ce projet a pris du retard aussi parce que, justement, nous avons dû redéfinir ce périmètre d'intervention et cela a pris une année. Par contre, maintenant, nous n'avons pas seulement résolu quelque chose pour ce projet mais aussi pour le PAL et ça, c'est extrêmement précieux.

Je remercie tous ceux qui ont parlé au nom ou pour la Sarine. C'est elle le cœur de ce projet, or la plupart des interventions ont tourné autour des envies et des ambitions de l'homme.

Je vais laisser la parole à mon collègue, P.-O. Nobs, pour compléter les aspects liés aux terrains de sport.

J'ajouterais encore que je ne peux pas m'empêcher, M. C. Schenker, de vous répondre: réalisation, réalisation, réalisation. Nous avons construit deux ponts, l'école de la Vignettaz et des pavillons pour les écoles. Nous avons refait l'école de Jolimont, rénové le café des Arcades et construit la halle des pompiers. Nous sommes en train de construire la P2 et un parking. Nous sommes proches de réaliser la construction du bâtiment de la Police. La place du Pertuis sera mise à l'enquête début janvier. La place du Petit Saint-Jean et le Bourg feront l'objet de travaux en 2021. Oui, nous avons le courage de vous soumettre juste avant les élections le crédit d'ouvrage pour le quartier du Bourg et nous allons mettre à l'enquête la place de la Gare. Nous sommes certainement dans l'attente d'un bon nombre d'oppositions. Devinez pour quelles raisons. Et tout ça, parallèlement à trois mises à l'enquête du plan d'aménagement local (PAL) dans le cadre duquel nous avons traité jusqu'à maintenant 217 oppositions.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je ferai quelques considérations sur le stationnement, dans la mesure où il s'agit en effet d'un projet de revitalisation qui demande d'enlever des places de parc. Ce n'est finalement pas un projet de sécurité ou de circulation au premier sens du terme, néanmoins on voit que l'étude – dont on peut toujours critiquer le moment de sa réalisation - démontre qu'en journée, il n'y a aucune difficulté. On voit clairement dans les résumés de cette étude qu'il y a plus que suffisamment de places de stationnement, tant dans l'Auge qu'à la Neuveville. De plus, l'étude nous indique qu'en soirée, certes de manière assez limite, les

besoins lors des "pics" de stationnement sont "juste" satisfaits, tant pour la Neuveville que pour le quartier de l'Auge. Ce que j'aimerais dire, c'est qu'il y a une similitude dans le dimensionnement des stationnements et des transports publics. On ne dimensionne jamais pour les pics car ce n'est pas possible. Pour les transports publics, c'est un gaspillage d'argent et pour les places de parc, c'est un gaspillage d'espace. Ceci remet quelque peu l'église au milieu du village concernant la date qui fait débat.

J'aimerais quand même répondre à Mme B. Acklin Zimmermann au sujet des places de stationnement qui ont été transformées dans le quartier de la Neuveville. Oui, il y a une certaine quantité de places qui ont été transformées à la suite du chantier du pont de Saint-Jean. On a dû les supprimer pour pouvoir laisser passer le bus qui devait faire une boucle. Je n'ai entendu parler de sécurité ce soir. J'ai entendu parler de revitalisation, de défense des habitants et des commerces. Franchement, si l'un-e d'entre vous était allé-e régulièrement voir la situation de l'école de la Neuveville, il/elle comprendrait que l'on ne pouvait pas continuer d'entourer cette école de voitures qui manœuvrent au grand détriment de la sécurité des écoliers. Je peux imaginer que si un accident était survenu, le Conseil communal aurait passé un mauvais quart d'heure si rien n'avait été entrepris.

Une deuxième motivation, est le corollaire d'effet économique positif du covid-19. C'est-à-dire que le covid-19 a dynamisé les marchés en ville de Fribourg. L'association du quartier de la Neuveville a été très dynamique et organise un marché tous les jeudis soirs, dès 19.00 heures. Je vous encourage à y aller car il y a des produits d'excellence. Parmi ces places de stationnement qui étaient situées à côté de l'école, nous en avons désormais transformées une pour accueillir le bus scolaire et d'autres pour accueillir les parents qui amènent dorénavant et de manière massive leurs enfants à vélo, avec des remorques. Je vous laisse aller voir le matin devant l'école de la Neuveville. Très régulièrement, on m'envoie des photos et c'est très réjouissant. Il y a un véritable changement de comportement des parents, qui ne vont plus en voiture amener sur ce site leurs enfants à l'école. On avait simplement un problème de police car on devait réserver des places de stationnement tous les jeudis soirs. Si l'on n'arrivait pas à atteindre les gens, cela engendrait des mises en fourrière. Pour répondre à Mme B. Acklin Zimmermann, c'était une mesure économique et de sécurisation.

M. C. Schenker, vous dites que l'on doit proposer des tickets combinés ou des tickets de manifestations. Durant cette législature, Mme A. Burgener Woeffray vous a fait l'inventaire des concrétisations et des réalisations. Il me semble que durant cette législature, nous avons instauré un ticket combiné transports publics - Motta qui a très bien fonctionné. Malheureusement, cette année, avec le covid-19, cela a peu moins fonctionné. L'année de son lancement, près de 200 adultes qui l'ont acheté au mois de juillet. Ce sont donc 200 voitures potentielles en moins dans le secteur de la Motta. On a lancé plusieurs tickets combinés avec les transports publics - Motta, transports publics - piscine du Levant, transports publics – patinoire. C'est un premier élément de réponse. On a lancé le concept P+R plus Event qui permet à l'organisateur d'une manifestation, en partenariat avec les TPF, d'offrir un billet à 10 francs incluant le stationnement dans un parking d'échange, le transport public, et ce pour quatre personnes. C'est encore un élément qui existe depuis cette législature. Le Directeur de la Culture, notamment dans le cadre de la dernière Saint-Nicolas, a réussi l'exploit, et je le félicite, d'offrir la gratuité des transports publics. M. C. Schenker, je pense qu'en matière de tickets combinés avec des manifestations, le Conseil communal a fait ses devoirs. On peut toujours faire mieux, mais on pourra dire en tout cas que cette législature a apporté un réel changement en la matière.

Bien entendu, je terminerai par les questionnements, les interrogations et les soucis concernant le football. C'est vrai qu'au fil de la Sarine, on n'a pas seulement développé des parkings. On a aussi développé, parce que les plaines alluviales de la Sarine donnaient quelques opportunités, des terrains de football. En effet, certains subissent une certaine pression de part ce projet. C'est pour cette raison que vous avez accepté, et je remercie les Conseillers/lères généraux/ales pour ces acceptations dans le cadre du budget des investissements et également de fonctionnement, notamment des études pour un Masterplan foot et les 100'000 francs de crédit pour le secteur plaine des Neigles et Stadtberg destinés notamment à développer une stratégie en matière de football pour éviter justement de faire perdre des terrains de football. Gouverner c'est prévoir. Le Conseil communal en est totalement convaincu. En matière de football, vous nous avez donné les moyens de trouver des solutions et je vous en remercie.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. J'ai oublié de répondre à la question Mme B. Acklin Zimmermann qui demandait où seront ces cinq places que l'on va créer. Il est proposé de les créer à la placette de la Motta. Par contre, nous avons déjà reçu un courrier d'un voisin qui s'oppose à la création de ces places.

A M. S. Zurich, je répondrai que c'est très important parce que nous parlons de la revitalisation de la Sarine. L'impact négatif des barrages doit être compensé jusqu'en 2030 et Groupe E a annoncé de répéter des crues artificielles, à partir de ce bon exercice qu'ils ont fait cette année, tous les deux ans.

La Présidente. M. C. Rugo la discussion générale est close, vous voulez prendre la parole?

Rugo Claudio (PA). Juste 15 secondes pour avertir que j'ai remis au ...

La Présidente. Non, M. C. Rugo, la discussion générale est close. Si vous parlez d'autre chose, vous n'avez pas la parole. Merci.

Nous sommes donc saisis d'une demande de renvoi venant du groupe UDC et du groupe libéral-radical. M. C. Giller et Mme B. Acklin Zimmermann, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi?

Giller Christophe (UDC). Oui.

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Oui, nous la maintenons.

Motion d'ordre

Moussa Elias (PS). Je souhaite déposer une motion d'ordre. Je propose d'épuiser l'ordre du jour après le point 14, celui de la désignation du nouvel organe de révision. Si je ne me trompe, il est nécessaire que cet organe soit désigné encore aujourd'hui. Puis, Je propose de passer aux "Divers", qui sont limités à l'énoncé des titres des propositions et des postulats qui ont été déposés lundi soir, mardi soir et ce soir, afin qu'ils puissent le cas échéant, si on devait épuiser le reste de l'ordre du jour lors de la session de janvier et encore avoir un peu plus de temps à disposition, également être traités en janvier. J'espère que cette motion d'ordre est plus ou moins claire. Je la propose telle quelle pour la voter.

Vote sur la demande de renvoi du Message n° 53 du groupe UDC et du groupe libéral-radical

Ont voté en faveur du renvoi: 14 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), DUPRÉ Bernard (UDC), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), RUGO Claudio (PA), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre le renvoi: 48 ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURRIER Hervé (PS), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETOL Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUD Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

Se sont abstenus: 0

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la demande de renvoi ayant été refusée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 53.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 49 voix contre 9 et 4 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1);
- le règlement d'exécution de la loi sur les communes du 28 décembre 1981 (ReLCo; RSF 140.11);
- le Message du Conseil communal n° 53 du 14 septembre 2020;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 700'000 francs TTC pour l'étude en vue de la réalisation du projet de revitalisation de la Sarine.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 16 décembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Adeline Jungo

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 49 ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURRIER Hervé (PS), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLE Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JUNGEO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUD

Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

Ont voté Non: 9 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), DUPRÉ Bernard (UDC), GILLER Christophe (UDC), RUGO Claudio (PA), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 4 GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), KRIENBÜHL David (PLR), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR)

14. Désignation du nouvel organe de révision des comptes de la Commune de Fribourg dès l'exercice 2021

La Présidente. Selon l'article 98 alinéa 5 de la loi sur les communes, nous devons statuer ce soir et encore cette année. Le mandat actuel de la fiduciaire en charge de la révision des comptes de la Commune de Fribourg prendra fin, après six exercices, avec la révision des comptes 2020. Conformément à l'article 97 alinéa 1 lettre c^{bis}, la Commission financière émet une proposition de désignation d'un nouvel organe de révision.

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Comme vous le savez, notre organe de révision CORE Fiduciaire Révicor SA est sur le point de terminer son 6^{ème} mandat pour le compte, respectivement les comptes, de notre Commune. C'est la durée maximale autorisée par la loi sur les communes, à son article 98 – dont le contenu est d'ailleurs repris par l'article 57 de la loi sur les finances communales, qui précise également que le Conseil général doit/devra désigner le nouvel organe de révision au plus tard lors de sa séance d'approbation du budget.

De manière à pouvoir faire une proposition au Conseil général, la Commission financière a entamé, en juin passé, une procédure de marché public, sur invitation, pour sélectionner la fiduciaire chargée de la révision des comptes de la Commune dès l'exercice 2021. Elle a, dans ce sens, sollicité les offres des 54 fiduciaires légalement agréées et domiciliées dans le canton de Fribourg. Dix sociétés ont fait leur offre. Deux offres ont dû être écartées car parvenues hors délai. Les huit sociétés restantes ont toutes été auditionnées entre fin septembre et mi-octobre dernier par une délégation de la Commission financière, qui constituait le jury, à savoir le Vice-Président M. Sacerdoti, M. Krienbühl et moi-même. Durant le processus de sélection, notre Commission a scrupuleusement suivi les règles des marchés publics, notamment en standardisant les entretiens des huit fiduciaires candidates durant leur audition et, en produisant pour chaque entretien un procès-verbal signé par le jury de la Commission et les représentants des fiduciaires.

Les fiduciaires en lice ont été évaluées en fonction de critères déterminés dans l'appel d'offres et qui étaient les suivants:

- le coût du mandat avec une pondération de 50%;
- la structure et la méthodologie proposées par la fiduciaire, avec chacune une pondération de 20%;

- et enfin, la politique de formation (apprenti·e·s et formation continue) de l'entreprise avec une pondération de 10%.

Ces critères sont les mêmes que ceux utilisés la dernière fois, en 2014. La Commission relève ici toutefois que, vu la complexité du mandat donné et l'expertise attendue du mandataire, la pondération du prix devrait être plus faible pour la désignation du prochain organe de révision, à 30% par exemple, et non 50% comme aujourd'hui.

Enfin, une des clauses du dossier d'appel d'offres spécifiait que l'adjudicateur s'engageait auprès des candidats à traiter de manière confidentielle toutes les informations et documents portés à sa connaissance durant la procédure. C'est pour cette raison que le nom de l'entreprise lauréate n'a pas été divulgué avant la séance de ce soir.

Considérant l'importance d'avoir un interlocuteur d'excellence tant pour le Conseil communal que pour elle-même, la Commission financière a procédé avec beaucoup d'attention et de soin à la sélection de la nouvelle fiduciaire. Dans toutes ses démarches, la Commission a pu compter sur les conseils du Service juridique de la Ville et le soutien logistique du secrétariat du Conseil général. Au nom de notre Commission, je les remercie très chaleureusement.

La Commission financière propose donc au Conseil général de désigner, au sens de l'article 98 LCo, la fiduciaire Mazars SA, rue de Romont 29-31, à Fribourg, en qualité d'organe de révision des comptes communaux de l'exercice 2021, ainsi que, sous réserve de confirmation, des exercices 2022 et 2023. C'est en effet cette entreprise qui est sortie gagnante de ce marché public, à l'entière satisfaction de la Commission financière.

Par conséquent, j'invite le Conseil général à nous faire confiance et à soutenir cette proposition en soi liée par le résultat de la procédure de marché public.

Vote

C'est par 60 voix et 1 abstention que le Conseil général décide de désigner, au sens de l'article 98 LCo, la fiduciaire Mazars SA, rue de Romont 29-31, à 1700 Fribourg en qualité d'organe de révision des comptes communaux de l'exercice 2021, ainsi que, sous réserve de confirmation, des exercices 2022 et 2023.

Ont voté Oui: 60 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURRIER Hervé (PS), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETOL Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), DUPRÉ Bernard (UDC), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JUNG O Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KRIENBÜHL David (PLR), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUD Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté Non: 0

S'est abstenue: 1 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR)

N'a pas voté: 1 METRAILLER Jean-Jacques (MLI)

Motion d'ordre

La Présidente. Nous allons à présent passer au vote sur la motion déposée par M. E. Moussa (v. point 13). M. E. Moussa, pouvez-vous juste brièvement nous répéter le contenu de cette motion d'ordre?

Moussa Elias (PS). Il s'agit d'arrêter le traitement de l'ordre du jour maintenant, de quand même ouvrir les "Divers" ce soir, mais uniquement ceux liés à l'énumération des titres et des postulats et des propositions déposés entre lundi, mardi et ce soir auprès du Secrétariat du Conseil général, et d'inscrire ces éléments-là à l'ordre du jour de la séance du 11 janvier.

La Présidente. Ceci nécessiterait donc que le Conseil communal traite ces transmissions de postulat auparavant et le Bureau aussi, chose qui est tout à fait faisable. Je pourrais convoquer le Bureau par rapport à ceci.

Vote

C'est par 48 voix contre 0 et 5 abstentions que le Conseil général accepte la motion d'ordre de M. Elias Moussa.

Ont voté Oui: 48 AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), CHOPARD Caroline (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETOL Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), DUPRÉ Bernard (UDC), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KRIENBÜHL David (PLR), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RUGO Claudio (PA), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUD Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 5 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), BOURRIER Hervé (PS), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), PAGE Cédric (PDC/PVL)

N'ont pas voté: 9 GRADEN Lise-Marie (PS), MENDEZ Monica (Vert-e-s), METRAILLER Jean-Jacques (MLI), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), PAGE Maurice (CG-PCS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRE Alexandra Maria (PS), RAGUSA Francesco (Vert-e-s)

25. Divers

A. Nouvelles propositions

- n° 26 de Mme et MM. Simon Zurich (PS), Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Oliver Collaud (Vert-e-s), Matthieu Loup, Marc Vonlanthen et Florian Müller(PS) demandant au

Conseil communal de présenter un règlement de portée générale sur la politique du logement

Zurich Simon (PS).

Développement de la proposition

La présente proposition charge le Conseil communal de présenter au Conseil général un règlement de portée générale sur la politique du logement. Le règlement définira notamment le cadre de la politique du logement social, d'utilité publique et coopératif menée par la Ville de Fribourg.

En élaborant le projet dudit règlement, le Conseil communal veillera à prendre en compte notamment les aspects suivants:

- Il retiendra les outils adéquats pour répondre aux besoins de la population en matière de logements abordables, de taille adéquate et de qualité selon les constatations de l'Observatoire fribourgeois du logement. Il complètera au besoin ces dernières pour affiner la documentation de la situation en matière de logement en ville de Fribourg.
- Il définira les conditions auxquelles la Ville pour soutenir les coopératives de logement à but non lucratif.
- Il définira une politique de logements sociaux et notamment les conditions d'accès aux logements sociaux appartenant à la Ville.
- Il envisagera des incitations à l'innovation architecturale et urbanistique qui prenne en compte la durabilité et veille à la participation des utilisateur/trice-s.
- Il prévoira les conditions auxquelles d'autres acteurs, notamment la Caisse de prévoyance de la Ville de Fribourg, peuvent soutenir l'achat d'immeubles en vue de créer des logements d'utilité publique, notamment par le biais de coopératives.
- Il réglera la coordination et les synergies avec les autres outils adéquats de la politique du logement, notamment l'aménagement du territoire, la politique foncière active et le développement durable¹.
- Il examinera le rôle que peut jouer la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement.
- Il étudiera la question de l'allocation des ressources découlant de la politique du logement de la Ville.
- Il garantira la coordination de la stratégie d'acquisitions et d'échanges d'immeubles avec la Bourgeoisie et la Caisse de prévoyance de la Ville.

Dans ce règlement, le Conseil communal veillera également à donner corps aux lignes directrices qu'il aura identifiées dans son rapport final en réponse au postulat n° 33 (rapport sur la politique communale actuelle et future du logement), transmis en mars 2017.

Cette proposition s'inscrit dans les réflexions menées par le Conseil communal en matière de politique foncière active. Selon le Message n° 54 du Conseil communal y relatif, le champ de la

¹ Cf. la loi cantonale sur la politique foncière active (LPFA) du 18 octobre 2019, notamment article 2

politique foncière active comprend également la politique du logement. Toujours selon le Message, le Service d'urbanisme et d'architecture est chargé d'analyser l'introduction de bases légales pour des logements d'utilité publique.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 27 de Mmes et MM. Caroline Chopard, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Oliver Collaud (Vert·e·s), Matthieu Loup, Elias Moussa (PS), Francesco Ragusa (Vert·e·s), Marc Vonlanthen (PS) et Julien Vuilleumier (Vert·e·s) demandant au Conseil communal une modification du règlement sur le service des taxis du 17 octobre 1988 (700.1) pour des taxis sans émission de CO₂

Collaud Oliver (Vert·e·s).

Développement de la proposition

Les auteurs demandent l'introduction d'une disposition dans le règlement sur le service des taxis (700.1) du 17 octobre 1988 imposant à tous les véhicules affectés à un service de taxi qu'ils n'émettent plus de CO₂ à partir du 1^{er} janvier 2025. Un délai supplémentaire d'une année, prolongeable une fois de six mois, peut être octroyé en présence de motifs économiques impérieux.

Cette modification prévoira également que les bénéficiaires d'une autorisation qui exploitent un véhicule conforme à cette exigence avant cette date sont exonérés de la redevance jusqu'au 31 décembre 2024.

C'est une certitude scientifique: une augmentation de la température moyenne de la Terre de 1,5° C provoquera un basculement climatique avec des conséquences dévastatrices (disparition d'écosystèmes entiers et d'espèces, fonte des calottes polaires et élévation du niveau de la mer, vagues de chaleur et de sécheresse intenses et accroissement de l'intensité et de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes).¹ Pour l'éviter, il faudrait, d'ici à 2030, réduire les émissions nette de CO₂ d'au moins 45% par rapport au niveau de 2010 et atteindre un bilan nul aux alentours de 2050. Une société débarrassée de ses émissions de carbone n'est pas une société alternative ou un modèle social expérimental: c'est une condition de la viabilité sur la Terre.

L'activité des villes étant responsable des ¾ des émissions de gaz à effet de serre, la valorisation des potentiels locaux est un des principaux leviers de la décarbonation. La présente proposition vise un des domaines spécialement concernés par l'atténuation des émissions de carbone: les systèmes de transports, dont les services de taxi font partie intégrante. Dans ce domaine en particulier, il n'y a pas de solution miracle. Parmi les nombreux objectifs à atteindre (neutralité carbone des transports publics, diminution du trafic motorisé individuel, efficacité énergétique, rationalisation de la logistique intra urbaine etc.) la décarbonation des carburants des services de taxi est une mesure simple que la Ville peut adopter facilement en modifiant les exigences imposées aux véhicules autorisés (art. 18 du règlement).

¹ cf. Communiqué de presse du GIEC du 8 octobre 2018, disponible à:
https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/11/pr_181008_P48_spm_fr.pdf

Compte tenu du renouvellement régulier du parc de taxis (tous les 4 à 6 ans en moyenne), exiger des entreprises actives à Fribourg qu'elles exploitent d'ici à 2025 des véhicules sans émission de CO₂ peut s'insérer sans difficulté dans leur planification et s'avère économiquement supportable. De tels automobiles (électriques ou à hydrogène) existent déjà sur le marché à un prix concurrentiel et l'offre devrait connaître une forte croissance ces prochaines années. Toutefois, afin de s'assurer que ce changement ne mette aucune entreprise en péril, nous proposons la possibilité qu'une prolongation d'une année, renouvelable une fois pour six mois, puisse être accordée pour des motifs économiques impérieux. De plus, l'internalisation des coûts de la décarbonation au comportement du consommateur-client est possible via une augmentation du tarif, compétence du Conseil communal selon l'article 33 du règlement.

Enfin, nous proposons, à titre d'incitative, que les bénéficiaires d'une autorisation qui se conformeraient aux nouvelles exigences avant le délai soient exempté-e-s de la redevance (art. 36 du règlement) jusqu'au 31 décembre 2024.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 28 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal une modification de l'article 2 du règlement sur le parage prolongé dans les zones à stationnement réglementé du 25 septembre 1989 (310.2)

Rugo Claudio (PA).

Développement de la proposition

Bien malgré lui, le président du Parti des Artistes se retrouve - encore une fois - à soumettre au Conseil général de la Ville de Fribourg une proposition liée à la mobilité. On serait en droit d'attendre de ce parti des thèmes plus en lien avec le monde de l'art, de la poésie, des sujets plus aériens tels que le fameux postulat dadaïste du vélodrome (encore lié à la mobilité, décidément).

Venons-en au thème évoqué présentement. Le règlement sur le parage prolongé dans les zones à stationnement réglementé, adopté le 25 septembre 1989 - on souligne à titre poétique la redondance marquant l'apologie à caractère procédural, faveur qui sied particulièrement au 25% des Conseillères générales et Conseillers généraux issu-e-s du monde de la magistrature, mais qui est moins en phase avec ledit parti - nous précise à son article 2: "*(Bénéficiaires des mesures) Les personnes domiciliées, au sens de l'article 23 du Code civil suisse, dans les secteurs déterminés conformément à l'article premier ou qui ont leur véhicule immatriculé en ville de Fribourg, peuvent être autorisées à laisser stationner leur voiture automobile légère au-delà du temps réglementaire dans les zones délimitées à cet effet.*"² Il en est de même pour les entreprises situées dans lesdits secteurs, pour autant que les véhicules utilisés soient réservés à l'activité de l'entreprise".*

Article complété comme suit:

*Il est admis qu'une à deux vignettes soient mise(s) à disposition, au même tarif que celui appliqué aux particuliers, pour les petites et moyennes entreprises - PME -, sans exiger de tracas administratifs plus que de mesure.

Ce rajout réglementaire vise à résoudre les nombreux problèmes en corrélation avec le parking rencontrés par les commerçants de notre ville, cafetiers** compris.

** Sans langage épicène, ce afin d'éviter toute confusion avec M. Toulouse-Lautrec, aristocrate et artiste parisien.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

B. Nouveaux postulats

- n° 170 de MM. Lionel Walter et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'élaborer une politique des achats durables au sein de l'administration communale

Walter Lionel (PS).

Développement du postulat

La Ville de Fribourg a déployé des efforts considérables, spécialement durant la législature 2016-2021, afin de mettre en place des politiques en phase avec les objectifs du développement durable. Elle dispose à cet effet depuis 2017 d'un secteur spécialement dédié à cette thématique.

Parmi les actions durables auxquelles une collectivité publique peut contribuer, figurent les achats publics. Effectuer des achats publics durables consiste à utiliser les deniers publics de manière économique, écologique et socialement responsable.

Au regard du budget 2021 soumis par le Conseil communal au Conseil général, plus de 150 postes budgétaires sont concernés par des achats de la Ville, pour une somme de plus de 5 millions de francs. Cette estimation grossière ne prend néanmoins pas en compte les frais engendrés par l'achat de services (notamment les dépenses d'investissement soumises aux marchés publics), mais uniquement ce qui à première vue peut concerner des achats d'objets (livres de bibliothèque, fournitures de bureau, publications, outils, machines, produits, etc.). En réalité, les montants des achats effectués par la Ville sont beaucoup plus élevés.

A titre d'exemple, la Conférence des Achats de la Confédération (CA) a développé des principes directeurs pour des achats publics durables¹ et a publié des recommandations aux services d'achat de la Confédération². L'Union des villes suisses, membre de la CA, renvoie à ce sujet sur son site

1

https://www.bkb.admin.ch/dam/bkb/fr/dokumente/Oeffentliches_Beschaffungswesen/BKB_Leitsaetze_fr.pdf.download.pdf/BKB_Leitsaetze_fr.pdf

2

https://www.bkb.admin.ch/dam/bkb/fr/dokumente/Hilfsmittel/Merkblaetter/nachhaltige_beschaffung.pdf.download.pdf/Recommandation%20en%20faveur%20d'achats%20durables.pdf

Internet¹ aux lignes directrices² de la Ville de Winterthour, notamment en ce qui concerne la responsabilité sociale.

Une commune ayant l'ambition d'atteindre à son échelle les objectifs de développement durable 2030 (ODD) et de mener une politique du développement durable sincère, se doit de vérifier quels impacts ont les achats qu'elle effectue et de les corriger si nécessaire. L'objectif 12 *Etablir des modes de consommation et de production durables* et l'objectif 14 *Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables*, préconisent notamment d'avoir une politique d'achat de biens et de services servant ces objectifs.

Le présent postulat demande au Conseil communal:

- 1) d'établir un état des lieux des pratiques d'achat de biens et de services au sein des différents services et dicastères, à l'aune du développement durable et des principes directeurs évoqués précédemment;
- 2) d'élaborer une politique d'achats durables, à la lumière de ce qui se fait au niveau de la Confédération ou des exemples connus de l'Union des villes suisses.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 171 de Mmes et MM. Véronique Grady, Océane Gex, David Krienbühl, Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Lise-Marie Graden, Guy-Noël Jelk et Elias Moussa (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer trois parcours urbains en Basse-Ville, au Guintzet, ainsi qu'entre le quartier d'Alt et le Palatinat

Gex Océane (PLR).

Développement du postulat

Avec la fermeture des infrastructures sportives en raison de la covid-19, les sentiers forestiers et les chemins de montagne ont vu leur fréquentation augmenter. Les Fribourgeois/es en ont profité pour non seulement se promener, mais aussi s'adonner à des activités physiques en plein air. Alors qu'il était en plein boom, le "Urban Training" a, quant à lui, souffert de la pandémie et de ses mesures de distanciation sociale. D'autant que cet entraînement se pratique généralement en groupe, sous l'œil avisé d'un moniteur professionnel, en utilisant le mobilier urbain comme accessoires d'entraînement. A l'heure de la multiplication des réseaux et des connexions virtuelles, l'isolement guette la plupart d'entre nous. D'ailleurs, selon les dernières statistiques établies dans le canton (<https://www.fr.ch/dee/sstat/actualites/structure-des-menages-et-formes-de-vie-familiale-dans-le-canton-de-fribourg-2015-2017#gallery>), 30% des Fribourgeois-e-s vivent seul-e-s. Il peut paraître compliqué pour ces personnes – surtout si elles sont à risque – de trouver une activité physique "stimulante" et ludique à l'extérieur. Actuellement en ville de Fribourg, il n'existe notamment qu'un seul "Parcours Vita" dans la forêt de Bourguillon ainsi qu'un parcours mesuré ou encore un fitness

¹ <https://uniondesvilles.ch/fr/Detail/politique-climatique-urbaine>

² <https://stadt.winterthur.ch/gemeinde/verwaltung/bau/baupolizei/weitere-formulare-und-downloads/submissionen/ftw-simplelayout-filelistingblock/richtlinie-beschaffungswesen-soziale.pdf/download>

urbain au Guintzet, les circuits avec géolocalisation proposés par l'application "Sport City Tour" n'étant, à notre connaissance, pas disponibles.

Forts de ce constat, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer, en valorisant les infrastructures existantes, trois parcours urbains, en Basse-Ville, au Guintzet ainsi qu'entre le quartier d'Alt et le Palatinat, qui permettraient, d'une part, d'exercer une activité en plein air en solo (ou à plusieurs) et, d'autre part, de découvrir la ville sous un angle différent, créant un attrait touristique supplémentaire. Les panneaux qui sillonnaient ces zones proposeraient des exercices simples de souplesse, de musculation et d'endurance, à l'image des célèbres parcours forestiers. Des codes QR pourraient y figurer pour pimenter les exercices, tracer les performances, calculer les dépenses caloriques et/ou donner, par exemple, des informations sur l'alimentation en valorisant les commerces de proximité ou encore sur l'histoire et les légendes du lieu.

Pour assumer la réalisation de ces trois parcours, un partenariat public-privé pourrait être envisagé.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 172 de Mmes et MM. Véronique Grady, Océane Gex, David Krienbühl et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) demandant au Conseil communal de sensibiliser les Fribourgeois-e-s à la pollution qu'engendrent les mégots

Gex Océane (PLR).

Développement du postulat

Nombreux sont les mégots jetés dans la nature, les rues et à travers les grilles d'égout. A Genève, quelque 476'000 mégots souillent quotidiennement le domaine public. Ces gestes ont des conséquences néfastes notamment sur nos rivières, sols et végétaux. Car les mégots sont chargés en substances toxiques et composés de plastiques. Selon des statistiques, un mégot peut à lui seul polluer jusqu'à 500 litres d'eau et mettre jusqu'à une dizaine d'années pour se dégrader totalement (les filtres se décomposent après un ou deux ans, mais l'acétate de cellulose, un des composants, met près de dix ans à se biodégrader). Comme ces déchets sont très difficiles à ramasser de par leur taille et leur accessibilité (ils se nichent un peu partout), il importe d'améliorer les comportements des Fribourgeois-e-s, d'autant que le ramassage des mégots coûte cher à la collectivité (30 millions par an à Genève). Fort de ce constat, nous demandons au Conseil communal de:

1. quantifier le volume de déchets et plus particulièrement de mégots jetés dans les rues et les parcs ainsi qu'à l'orée de ceux-ci, comme à Genève (vélos équipés de caméras, compteurs à mégots...);
2. Sensibiliser les usagers-ères du domaine public à jeter leur mégot dans un cendrier à l'instar de l'action anti-mégots mise sur pied en Ville de Genève.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 173 de Mmes et M. Véronique Grady, Océane Gex et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal de déterminer les risques et les besoins de la Ville de Fribourg en matière de sécurité informatique en lien avec la pandémie de covid-19

Développement du postulat

Les mesures de confinement liées à la pandémie covid-19 ont intensifié les usages digitaux et de ce fait les risques inhérents. En favorisant le télétravail, les collectivités s'exposent à une plus grande vulnérabilité, notamment avec l'utilisation d'ordinateurs personnels, des connexions à distance, etc. Aussi nous demandons au Conseil communal de déterminer, en fonction des services:

- le taux de cybercriminalité selon le type de cyberattaques (hacking, malware, ransomware, phishing, usurpation d'identité, espionnage industriel, détournement d'argent, etc.), le niveau d'information, le degré et les moyens de protection;
- les montant investis dans la sécurité informatique, escroqués par les cyberattaques et utilisés pour réparer les préjudices;
- la pertinence des campagnes de prévention internes;
- les besoins tant des organes de surveillance que des collectivités respectivement en matière de cybercriminalité et de cyberimmunité.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 174 de Mmes et MM. Véronique Grady, Océane Gex, David Krienbühl et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) demandant au Conseil communal une analyse du taux de criminalité et du niveau de sécurité ressenti par la population de la ville

Gex Océane (PLR).

Développement du postulat

En 2016, l'Office fédéral de la statistique (OFS) plaçait Fribourg en tête des villes les plus violentes de Suisse. Le confinement dû à la covid-19 a éprouvé nombre de Fribourgeois-es et soulève des questions en termes de sécurité.

Nous demandons donc au Conseil communal d'analyser le taux de criminalité réel et le niveau de sécurité ressenti par la population fribourgeoise – en particulier aux points sensibles que sont la gare, les Grand-Places et Heitera – afin de proposer des mesures adaptées au bien-être des habitants-es (besoins du contingent de la police locale selon sa matrice de polyvalence, pertinence de la vidéo-surveillance de lieux ciblés selon la liste des installations actuelle, etc.).

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 175 de Mmes et MM. Véronique Grady, Marie-Gertrude Morel-Neuhaus, Océane Gex, David Aebischer, Raphaël Casazza, Jean-Pierre Wolhauser et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer des parapluies multicolores à la rue de Romont

Gex Océane (PLR).

Développement du postulat

Sise au sud de Porto, Agueda est une commune de moins de 50'000 habitants où est né, en 2011, "Umbrella Sky Project", qui consiste à suspendre sur les hauteurs d'une rue, des parapluies multicolores fixés à des câbles. L'idée est double: offrir de l'ombre durant les périodes de forte chaleur pour susciter l'envie des habitants et des usagers de se réapproprier l'espace public et attirer davantage de visiteurs afin de revitaliser le commerce local. Depuis, le concept du collectif "Sexta Feira" s'est exporté aux quatre coins du monde.

Commune de 25'000 habitants, Laon (près d'Amiens en France) est connue pour sa Cathédrale gothique. Son installation ponctuelle de parapluies a permis, selon les informations récoltées, d'augmenter de 30% le chiffre d'affaires des commerçants.

Afin de lutter contre les îlots de chaleur et de dynamiser encore plus les commerces locaux, nous demandons au Conseil communal d'étudier le concept portugais dans le but de parer la rue de Romont de parapluies colorés.

Source: <https://objectif-ville.com/des-parapluies-colo-res-vecteur-de-commercialité-pour-les-centres-villes>)

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 176 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Lise-Marie Graden et Elias Moussa (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une reprise par la Ville du silo à malt et du bâtiment A de BlueFACTORY en droit de superficie

Moussa Elias (PS).

Développement du postulat

Le Conseil communal, soutenu par le Conseil général, poursuit l'objectif d'intégrer et de développer le quartier d'innovation de BlueFACTORY en tant que quartier à part entière de la ville. D'ailleurs, sur demande du Conseil général et impulsion du groupe socialiste, une charte a été élaborée pour s'assurer que ces objectifs seront suivis. Pour atteindre ce but, la Ville contribue notamment à la promotion de la culture et des activités socio-culturelles sur le site par un important soutien financier. En 2018, et dans le cadre du budget 2019, le Conseil général a approuvé un montant de 2.8 millions de francs, dont une part était dédiée au smem, centre suisse des instruments de musique électroniques, et l'autre part pour la remise en état du silo à malt afin de permettre des activités culturelles et touristiques. Or, force est de constater que deux ans plus tard, plusieurs études lancées pour le silo n'ont toujours pas abouti. Nous constatons avec regret que la Ville a, semble-t-il, joué un

rôle secondaire durant toute cette phase, le lead incombant à BFF SA, propriétaire du silo, qui, de son côté, ne semble pas très intéressée par les activités culturelles et socio-culturelles sur son site. Par ailleurs, certaines études, dont l'utilisation du silo pour l'épuration des eaux usées, ont pris une toute autre direction qu'initialement visée, tandis que d'autres n'ont pas respecté le caractère du silo en tant que monument industriel protégé. Ces tergiversations nous ne laissent pas présager un futur radieux pour le silo, tant que la Ville ne maîtrise pas elle-même son destin. Nous sommes aussi dubitatifs face à la manière dont BFF SA suit les objectifs de la charte. Il semblerait que pour le Conseil d'administration et la direction, les activités en faveur de la population restent au second plan et doivent céder le pas aux impératifs économiques.

Le Conseil communal soumettra prochainement un Message au Conseil général pour la recapitalisation de BFF SA pour une somme de 25 millions de francs, un montant très important (le double du montant de la participation de la Ville à l'acquisition des terrains et la création de BFF SA). Par ailleurs, il ressort du Message 2019-2019-DEE-25 du 1^{er} décembre 2020 du Conseil d'Etat au Grand Conseil qu'un montant de 3.7 millions de francs est prévu pour la rénovation du silo et un montant de 20.2 millions de francs pour la rénovation du bâtiment A. Il est fort à parier que ce montant de 3.7 millions de francs englobe déjà les 2.8 millions de francs octroyés par la Ville au budget 2019. Sans vouloir anticiper le débat au Conseil général à ce sujet, nous sommes d'avis que dans le cas d'une participation à la recapitalisation, la Ville devra impérativement prendre en main, elle exclusivement, le destin du silo et du bâtiment A et notamment affecter le silo pour des activités culturelles, socio-culturelles et touristiques. En cas d'acceptation de la recapitalisation, la Ville financera la mise en valeur du silo et, par conséquent, elle devrait avoir le lead concernant son affectation (tout comme pour l'affectation du bâtiment A) – ce qu'elle pourrait avoir si elle bénéficiait d'un droit de superficie, à l'instar de la halle grise qui sera remise par BFF SA à l'Etat en droit de superficie.

Etant donné que le silo n'offre pas énormément de surfaces (notamment en comparaison avec la halle grise), nous demandons également que la Ville étudie la possibilité de reprendre également, en droit de superficie, l'actuel bâtiment A qui dispose de grands espaces. A l'instar du silo, ce bâtiment A est malaimé par BFF SA puisqu'il est également protégé en tant que premier bâtiment de Cardinal, construit dès 1901. Il existe donc certaines contraintes pour valoriser ce bâtiment pour des entreprises. Par contre, il se prête idéalement pour des activités culturelles, socio-culturelles et gastronomiques.

La reprise des deux bâtiments pour affectation à des activités en faveur de la population, ceci sous l'égide de la Ville, permettrait de mieux faire accepter tant au Conseil général qu'à la population de la ville la recapitalisation de 25 millions de francs, étant précisé que les habitant-e-s de la Ville participeront à deux titres (comme contribuable au niveau cantonal et communal) à cette recapitalisation de 50 millions de francs en tout.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité que la Ville acquiert, au travers d'un droit de superficie, le silo à malt de Bluefactory et le bâtiment A afin de les affecter à des activités culturelles, socio-culturelles, touristiques et gastronomiques. L'acquisition de ces droits de superficie devrait se faire aux mêmes conditions que BFF SA offre à l'Etat de Fribourg pour la halle grise (soit la cession pour 1 franc symbolique).

Nous sommes convaincus que la cession du silo et du bâtiment A à la Ville pourrait grandement faciliter l'approbation du Message lié à la recapitalisation de BFF SA par le Conseil général et

participer à l'éclosion du quartier Bluefactory dans le sens voulu tant par les habitants de la ville que par les membres du Conseil général: un nouveau quartier de la ville, innovant, mais vivant!

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 177 de Mme et MM. Elias Moussa, Matthieu Loup et Marine Jordan (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de garantir durablement les activités des institutions à caractère social actives sur le territoire

Loup Matthieu (PS).

Développement du postulat

Les postulants-e-s saluent les démarches proactives de la Ville pour approcher les différentes institutions à caractère social actives sur le territoire et leur offrir un soutien financier dans le cadre des mesures urgentes adoptées en réaction à la pandémie de covid-19. De manière générale, la Ville s'engage pour ces structures qui jouent un rôle déterminant pour la population de notre cité, et en particulier la plus précarisée.

Force est toutefois de constater que la survie de ces structures est menacée à court terme pour certaines et à moyen termes pour d'autres. La situation d'Espacefemmes-Frauenraum a été publiée et commentée dans la presse, mais d'autres institutions reposant sur des modes de financement similaires se trouvent également en danger. De fortes incertitudes planent sur les montants alloués à ces structures par la Confédération et le Canton, que ce soit sur la base de subventions ou de mandats de prestations.

Si la Ville n'a pas à se substituer à l'Etat, qu'elle n'a pas les mêmes tâches ou compétences, il n'en demeure pas moins que les habitantes et les habitants de notre ville bénéficient grandement des prestations de ces structures et que celle-ci complètent efficacement un filet social dont les mailles sont très larges par endroits.

Les postulants-e-s demandent au Conseil communal d'examiner dans quelle mesure et par quels moyens la Ville peut poursuivre son engagement, respectivement entreprendre de nouvelles démarches, pour garantir la présence à long terme sur le territoire communal de ces structures et ainsi de leurs prestations indispensables à la cohésion sociale et particulièrement bénéfiques pour la population.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 178 de Mme et MM. Marine Jordan, Simon Zurich et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une mise à disposition élargie des infrastructures sportives de la Ville

Vonlanthen Marc (PS).

Développement du postulat

Chaque quartier de la ville de Fribourg dispose d'au moins une salle de sport. Ces infrastructures sportives sont principalement utilisées par les écoles durant la semaine ou par des clubs sportifs en soirée ou le weekend.

D'une part, il existe de nombreuses plages horaires, notamment durant les vacances ou en fin de semaine, durant lesquelles ces infrastructures ne sont pas occupées. Pendant ce temps, ces énormes volumes doivent toutefois être chauffés et entretenus pour leurs usages réguliers. D'autre part, hormis la piscine du Levant et en été la piscine de la Motta, il n'existe que peu d'infrastructures sportives librement à disposition de la population, en particulier des familles, en ville de Fribourg. Indiscutablement, il y a là un potentiel intéressant à valoriser à faible coût.

Les communes¹ ont un rôle actif à jouer dans la promotion de la santé et de la prévention; c'est la conclusion à laquelle la conférence nationale² sur la promotion de la santé (janvier 2019) est arrivée. "Les villes et les communes peuvent créer des espaces qui incitent à bouger, encouragent les rencontres et offrent des lieux de détente. Elles contribuent ainsi à renforcer le bien-être physique et psychique de leurs habitant-e-s" (Heidi Hanselmann, présidente du Conseil de Fondation de Promotion Santé Suisse). La mise à disposition d'espaces pour bouger et jouer permet également de renforcer les liens entre habitant-e-s soit à l'échelle d'un quartier, soit de la Ville, permettant ainsi de favoriser la cohésion sociale et intergénérationnelle.

Le présent postulat demande au Conseil Communal d'élaborer une stratégie de mise à disposition élargie de la population des infrastructures sportives. De manière générale, ces infrastructures devront pouvoir être accessibles facilement à celles et ceux qui le souhaitent en fin de semaine. Pour ce faire, le Conseil Communal devra élaborer un concept simple de surveillance durant les plages horaires de mise à disposition de la population, soit par le biais par exemple des associations de quartier ou de personnes volontaires et annoncées. Un essai pilote pourra être entrepris rapidement pour valider le concept, puis étendu à l'ensemble de la ville.

Par ailleurs, nous encourageons la Ville à se tourner vers Promotion Santé Suisse, qui peut apporter un soutien financier et fournir des connaissances de base sous la forme d'études et de feuilles d'information à ce sujet.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 179 de MM. Guy-Noël Jelk et François Miche (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'acheter et de mettre à disposition des caissettes de jeux "Box-up"

Jelk Guy-Noël (PS).

¹ L'Union des villes suisses a pris position dans ce sens <https://uniondesvilles.ch/150/fr/la-sante-est-aussi-l-rsquo-affaire-des-villes-et-des-communes>

² Plus d'info ici: <https://conference.promotionsante.ch/2019/fr/home>

Développement du postulat

Les auteurs du postulat proposent que le Conseil communal achète et mette à disposition des caissettes de jeu "Box-up". Box-up est une start-up qui a pour but de faire bouger la population. Le principe est très simple. La ville achète et met à disposition des casiers qui contiennent chacun des jeux. Ces jeux sont mis à disposition gratuitement de la population. Vous trouvez ci-dessous, une photo des caissettes, des portes transparentes et des jeux qui peuvent s'y trouver, ainsi qu'un QR code vous démontrant l'utilisation de ce concept.



https://youtu.be/zXz5_AkloFo

Pour les utilisateurs, il suffit de télécharger une application afin de pouvoir accéder aux différents jeux. Après avoir "transpiré", les joueurs replacent le jeu emprunté en faisant une photo lors de la remise du matériel dans la boîte.

Le coût pour la Ville est l'achat des différents jeux (raquettes de badminton, ballon de football, ballon de volley, ballon en mousse, jeu de pétanque, cordes à sauter, frisbee, quilles ...), des casiers ainsi que la participation à l'application.

Des villes comme Yverdon, Vevey, Genève, Morges ainsi que le campus du Lac-Noir permettent déjà à leurs habitants de profiter de cette nouvelle offre.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 180 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'instaurer quatre dimanches par an sans voiture

Rugo Claudio (PA).

Développement du postulat

Historiquement, les dimanches sans voiture ont été introduits durant la crise pétrolière de 1973. Présentement, l'introduction d'une telle mesure se justifie afin de répondre à la problématique portée par la jeunesse qui s'est mobilisée comme rarement, en descendant dans la rue.

Le Conseil général s'était prononcé en date du 19 février 2019 sur la résolution "Protection du climat" répondant de manière générale à cet appel. Le postulat n° 180 va dans le sens des attentes de la COP21 en proposant une mesure concrète et pragmatique afin de réduire la pollution liée au mode de la mobilité.

Marcher dans les rues modernes ou les ruelles médiévales de notre cité;
Inciter la population à se déplacer via la mobilité douce tel que désiré par notre tandem de gauche;
Favoriser les transports publics;
Se prélasser sur les terrasses des cafés et restaurants sans pollution sonore, en écoutant moineaux et mésanges;

Bénéficier de tickets journaliers très bons marchés, voire gratuits à l'instar des communes d'Avry (pour la Saint-Nicolas);

Ainsi pourrait-on résumer et faire nôtres les vœux du "tandem" qui régit de manière autoritaire, voire dictatoriale, le thème cher à chaque parti (dont celui des artistes): les voies de la mobilité douce... tout en douceur.

Soit: introduire le principe de quatre dimanches par année sans voiture (le premier dimanche de chaque saison).

Postulat proposé par Mme Josiane Brügger, patronne du Café du Tilleul et membre fondatrice du Parti des Artistes

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 181 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier les voies politiques afin d'"effacer l'ardoise" des personnes d'origine suisse tout comme étrangère bénéficiant de l'aide sociale

Rugo Claudio (PA).

Développement du postulat

Premier exemple avec anecdote

En 1819, la "TRAITE DES BLANCS" - traité de colonisation* - fut signée par le gouvernement fribourgeois et les autorités du Brésil...

Aujourd'hui, la récupération politique de nos frères belfagiens et sœurs partis d'Estavayer-le-Lac sans le sou en poche - sans poche du tout - fait l'éloge des Brésiliens-ne-s vivant dans notre ville jumelle Nova Friburgo, de nos frères de sang. Sang bleu... clair qui avec fêtes, joies et sambas s'est teinté, mélangé à celui de l'Indio "*Coroado Puris*", de l'autochtone pour aboutir au métissage.

Ainsi ne devrait-on pas mettre un peu de brun sur notre étendard noir et blanc?

On oublie le fait historique suivant: c'est la bourgeoisie des bien-pensants, du patriarcat, des nobles familles vivant - déjà à l'époque - à la Grand-Rue (Reichengasse), qui a organisé cette migration pour parquer le plus loin possible ces miséreux. En 2020, cette même idée est toujours véhiculée dans l'inconscient collectif du Conseil communal - qui n'a de gauche que le qualitatif - et a conduit nos cinq représentant-e-s à tirer sur le canot gonflable des 50 migrants acceptés solennellement par le vote du Conseil général. Heureusement, il s'est ravisé (le verbe exact serait "s'est résolu"**) dans le "strict cadre juridique" des conventions citadines chères à notre Syndic, lui aussi émigré de Styrie ou du sud de l'Allemagne. Et à demi-mot, le Parti des Artistes le félicite...: du moins sur ce sujet-là.

À titre d'information subsidiaire, nos ancêtres ont pris dans leur valise des "genilles", des pousses de pins et sapins, ainsi que notre plat national pour les exporter dans des contrées lointaines au point que: "Quando cheguei anos passados con mulher e filho em Nova Friburgo, me senti como no Lago-Nero", traduit par "lorsque je suis arrivé dans les années passées avec femme et enfant à Nova Friburgo, je me suis senti au Lac Noir"; traduit pour mon collègue Altermatt: "Schwarzsee". La fondue fut de mise et le fromage exquis grâce au travail de Monsieur Martin Nicoulin et aussi de notre Conseiller général Raphaël Fessler.

2^{ème} exemple: Le bain australien

Je ne développerai pas ce thème pour ne pas froisser la susceptibilité des membres du Conseil. Après 22.00 heures, certains parmi nous (plus particulièrement PDC avec ou sans C) préfèrent lire les magazines en lieu et place des postulats et propositions!

Pour en venir au postulat

Être pauvre en Suisse, c'était mal vu dans le passé et cela l'est toujours aujourd'hui. La crise actuelle avec la distribution des colis de nourriture, à Genève comme à Fribourg (CHF 20'000.-, puis 40'000.- au budget: Waouh, *Wahooo*) a permis de mettre en lumière la situation des pauvres de notre cité, de notre patrie.

Est-ce que par après, on aurait idée de leurs présenter la facture?

C'est pourtant ce que le Canton de Fribourg fait régulièrement à ceux qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts. Il donne d'une main en gardant l'autre ouverte pour le remboursement ultérieur. C'est tout simplement scandaleux et humiliant pour le bénéficiaire de l'aide sociale.

Vous direz que ce n'est pas de la compétence de notre Conseil, mais cette mesure est une des conditions édictées par le service social de la Ville de Fribourg.

"Le système suisse d'aide sociale est défaillant" écrivais-je par le passé. Je complète: le système social cantonal est DÉFAILLANT ET OBSOLÈTE!

Maître des arcanes judiciaires fribourgeoises et de ses carcans, je remercie le Conseil communal de remédier à cette situation juridique et humaine scabreuse, et de travailler à corps-cœur-perdu, non seulement pour les nantis bien représentés dans notre Conseil, mais aussi pour les plus pauvres. Ne mesure-t-on pas la richesse d'une démocratie à la défense des idées des plus humbles de ces citoyen-nes, ne fussent-ils artistes?

En conclusion et pour clarifier l'objet de ce postulat

L'Etat condamne les "bénéficiaires" d'une telle "aide" à la géhenne du surendettement perpétuel et à l'impossibilité - tant subjective qu'objective - d'entrevoir un quelconque futur.

La plupart des cantons ne comptabilisent pas l'argent octroyé par l'aide sociale en tant que dette *ad eternam*. Le Canton de Fribourg, notamment, fait partie de ces tristes exceptions. Merci de faire le nécessaire pour y remédier!

* J'entends déjà les refrains démocratiques chantés en comm-union par les centristes rétrogrades historiquement issus du monde agrarien et malheureusement trop représentés au sein de notre Conseil.

**"Jusqu'au XIX^{ème} siècle, la région de l'actuel Nova Friburgo était occupée par les indiens coroados puris. En 16 mai 1818, le Roi Jean VI proposa une colonisation planifiée, pour promouvoir et agrandir la civilisation au royaume du Brésil. Un décret donna l'autorisation au canton de Fribourg de fonder une colonie de cent familles suisses dans la ferme du 'Morro Queimado', dans le district de Cantagalo, un endroit choisi en raison des ressemblances géographiques et climatiques avec celles de leur pays d'origine. De 1819 à 1820, la région fut colonisée par 265 familles suisses, totalisant 1'458 immigrants. Elle fut nommée par les Suisses 'Nova Friburgo' (La Nouvelle-Fribourg), en hommage à la ville d'où était partie la majorité des familles".

https://fr.wikipedia.org/wiki/Nova_Friburgo

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 182 de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Thanh Dung Nguyen (CG-PCS) et Monica Mendez (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'évaluer l'exercice du droit de citoyenneté active des étrangers-ères domiciliés depuis au moins 5 ans dans la commune et au bénéfice d'un permis C et de concevoir des mesures incitatives

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS).

Développement du postulat

Les étrangers et étrangères domicilié-e-s dans la commune, âgé-e-s de 18 ans révolus, qui sont domicilié-e-s dans le canton depuis au moins cinq ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C), ont un droit de citoyenneté active attribuée par la constitution fribourgeoise (art. 48 b) depuis 2004.

Cependant, ce droit semble encore trop peu exercé; bien des étrangères et des étrangers ne l'utilisent pas. Notre société perd ainsi des occasions de favoriser l'intégration, de valoriser la diversité et de s'enrichir de ressources nouvelles, comme le précise la politique d'intégration de la Confédération et les programmes de la commission fédérale.

Le présent postulat propose d'étudier plusieurs questions.

1. Faire une évaluation de l'exercice de ce droit en ville de Fribourg (qualitative et quantitative), depuis qu'il est en vigueur, afin d'une part d'avoir une image objectivée du nombre de votant-e-s, éventuellement de certaines de leurs caractéristiques (âge, genre, nationalité, etc.) et

d'autre part, de comprendre également les facteurs qui facilitent ou empêchent l'exercice de ce droit, ceci afin de pouvoir consolider ceux qui apparaîtraient comme des leviers.

2. Le postulat demande encore à la Ville, sur la base de ces constats, de concevoir et développer un ensemble de mesures incitatives individuelles et collectives pour informer plus précisément ces personnes, les soutenir dans l'exercice de ce droit, en complément de la toute nouvelle incitation de la Direction de la sécurité et de la justice (IMR) qui, par un courrier personnalisé (décembre 2020), informe les personnes concernées de leur droit avant une prochaine votation.

Diverses mesures peuvent être élaborées et introduites, telles que des offres de formation à la citoyenneté, des invitations d'élus-e-s dans les communautés linguistiques, des rencontres par quartiers avec des personnes étrangères élues, des soutiens aux associations de quartiers pour encourager l'implication citoyenne par des projets participatifs, etc.

Ces mesures diverses seront conçues puis mises en places par le secteur de la Cohésion sociale en s'inspirant des multiples projets qui existent dans d'autres cantons et communes en Suisse et, le cas échéant, en concertation avec des associations culturelles ou/et un groupe d'expert-e-s formé de personnes concernées, d'étranger-ères, exerçant leur droit de citoyenneté active afin de bénéficier de leurs expériences et favoriser les bonnes pratiques.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 183 de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Mario Parpan (CG-PCS), Monica Mendez (Vert-e-s) et Anne-Elisabeth Cattaneo-Python (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de restructurer et de consolider le secteur de la Cohésion sociale de la Ville de Fribourg pour répondre aux besoins sociaux accrus

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS).

Développement du postulat

La Cohésion sociale est un secteur encore jeune de l'administration communale et pourtant actif; il développe des projets et des soutiens pour favoriser l'intégration, la participation, les liens sociaux et le bien vivre ensemble. Face aux besoins sociaux qui émergent, tant de notre société en mutation que de groupes sociaux spécifiques (jeunes, senior-e-s, migrant-e-s, familles, nouveaux-elles arrivant-e-s...) et à ceux engendrés par la crise due au covid-19 qui impliquent de nouvelles formes de soutiens, de prévention et d'accompagnements, ce secteur doit pouvoir déployer sa mission grâce à une organisation revue et des ressources adaptées, dans une perspective transversale (économie, social, culture et sports). Pour ce faire, une étude s'avère nécessaire: elle devrait identifier la diversité des besoins sociaux actuels et futurs, définir une "politique de la cohésion sociale" plus explicite répondant aux réalités évolutives, proposer des modèles organisationnels adéquats et une éventuelle réorganisation (rattachement? mutation en service, voire dicastère?) elle identifiera en conséquence les ressources requises (notamment en termes de compétences, de finances et d'organisation). Le postulat vise ainsi à renforcer le secteur de la Cohésion sociale de la Ville de Fribourg afin de consolider sa logique de prévention et son rôle de coordination pour assurer un service efficient à la population.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

C. Autres interventions

Rugo Claudio (PA). Une dernière remarque. J'ai déposé une pétition pour des places de parc qui complétait le Message n° 53, signée par 194 habitants de la Basse-Ville.

La Présidente. Il est 23.18 heures. Si vous courez, vous pouvez prendre le bus de 23.31 heures. Sinon je suis sincèrement désolée car je vous avais promis cela. Il y en a un à 23.45 heures, mais sans les correspondances. Je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes et à très bientôt.

Bourrier Hervé (PS). Celles et ceux qui ont des voitures ramènent celles et ceux qui se retrouvent à pied.

La Présidente. Vive le covoiturage. Merci beaucoup et bonne soirée.

La séance est levée. Il est 23.19 heures.

Fribourg, le 19 janvier 2021
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Adeline JUNGO

Mathieu MARIDOR

Le Secrétaire de Ville

David STULZ